

# RAPPORT D'INVESTISSEMENT DURABLE 2025

Mots de la direction

Fondements

Environnement

Social

Gouvernance

Annexes

[Consulter le rapport →](#)





# RID 2025

MOTS DE LA  
DIRECTION

## Message du président et chef de la direction

Message du chef,  
Infrastructures et  
Investissement  
durable

### Introduction

Le climat  
toujours  
en tête

La suite  
ne sera pas  
linéaire

## Message du président et chef de la direction

L'année 2025 n'a pas été un long fleuve tranquille en matière d'investissement durable. Nous avons été témoins, entre autres, de nombreuses remises en question des engagements climatiques, tandis que le terme « EDI » a malheureusement fait débat comme l'avaient fait auparavant les trois lettres « ESG ». La politisation de ces abréviations vient occulter les réalités sous-jacentes qui importent et persistent — soit le réchauffement indéniable de la planète et les inégalités sociales. Ces enjeux doivent pourtant faire l'objet d'avancées rapides pour le bien collectif.

En ce sens, 2025 a souvent pris des airs de recul, sur différents fronts.

Mais pas à La Caisse.

Et on peut en être fiers : nous avons gardé le cap sur nos convictions, malgré ces vents de face qui ont gagné en puissance.

### **L'investissement durable est indissociable d'une approche de long terme**

C'est à la fois un défi et un avantage que celui d'œuvrer pour un investisseur de long terme. Parce que la pression du court terme et l'émotion face aux nombreuses crises des dernières années peuvent donner envie de surréagir.

Mais plus que jamais, nous devons prendre de la hauteur, analyser la tendance de fond au-delà des soubresauts à court terme et des opinions polarisées.

Notre devoir de veiller à la sécurité financière de nos 48 déposants, qui représentent plus de 6 millions de Québécois, prend toute son importance dans ce contexte préoccupant.





# RID 2025

MOTS DE LA  
DIRECTION

## Message du président et chef de la direction

Message du chef,  
Infrastructures et  
Investissement  
durable

Introduction

**Le climat  
toujours  
en tête**

La suite  
ne sera pas  
linéaire

## Le climat toujours en tête

Depuis plusieurs années, notre stratégie climatique est notre fer de lance. Elle a connu différents chapitres. Un premier, en 2017, qui nous distinguait déjà. Ensuite, en 2021, nous avons rehaussé nos cibles et lancé de nouvelles initiatives, comme l'enveloppe de transition, signe de nos capacités à innover sur la scène mondiale.

Puis, en 2024, nous avons atteint nos cibles plus tôt que prévu. Mais la décarbonation de notre portefeuille a été plus rapide que celle de l'économie réelle. Avec des actifs déjà à près de 80 % sobres ou à faible intensité carbone, nous avons donc annoncé, en 2025, une nouvelle approche, encore plus ambitieuse : 400 G\$ en action climatique d'ici 2030, pour accélérer la décarbonation des entreprises et de l'économie.

Avec cette nouvelle ambition, nous voulons investir dans les sociétés qui intègrent le climat dans leur modèle d'affaires, et ainsi favoriser la mise en place de plans de décarbonation clairs et crédibles au sein de nos sociétés en portefeuille, peu importe leur secteur d'activité. Nous visons aussi à investir proactivement dans les solutions climatiques — des entreprises, activités ou technologies qui contribuent à la réduction des émissions de carbone. Notre approche a d'ailleurs été saluée alors que La Caisse s'est retrouvée au premier rang du classement annuel du groupe canadien *Shift: Action for Pension Wealth and Planet Health*.

Notre stratégie doit générer de la valeur et nous permettre de gérer les risques physiques liés aux changements climatiques pour les portefeuilles de nos déposants.

Et la preuve est là. Depuis le lancement de notre stratégie climatique, notre positionnement en énergie a généré un rendement de plus de 10 %, comparativement au segment comparable de l'indice MSCI ACWI, à près de 8 %. L'écart représente près de 4 G\$ de plus pour notre portefeuille global.

## Une culture de performance se nourrit de différentes perspectives

Si notre nouvelle stratégie climatique a été la principale nouveauté cette année, nous croyons toujours fermement que l'équité, la diversité et l'inclusion ont une influence sur la performance de notre organisation. Elles nous permettent de mettre différentes perspectives autour de la table, de débattre, de prendre de meilleures décisions.

Bonne nouvelle : reflet de notre travail soutenu pour l'égalité hommes-femmes, ces données sont en hausse. Tout près de la moitié de nos talents sont des femmes, soit 48 % comparativement à 41 % il y a cinq ans. J'en profite d'ailleurs pour souligner que nous avons obtenu la certification reconnue EDGE Lead pour nos efforts en la matière.

Et plus du quart de nos talents au Québec et au Canada, soit 28 %, s'identifient aux groupes de minorités visibles ou ethniques comme Autochtones, une hausse de plus de 20 % durant les cinq dernières années.

C'est sans compter l'influence que l'on peut avoir collectivement. Les trois quarts de nos sociétés publiques en gestion active comprennent plus de 30 % de femmes sur leur conseil — une hausse impressionnante de 85 % au cours de la même période. Ces progrès, bien qu'importants, doivent nous inciter à poursuivre notre engagement.



# RID 2025

MOTS DE LA  
DIRECTION

## Message du président et chef de la direction

Message du chef,  
Infrastructures et  
Investissement  
durable

Introduction

Le climat  
toujours  
en tête

**La suite  
ne sera pas  
linéaire**

## La suite ne sera pas linéaire

Nous sommes lucides, la suite connaîtra des hauts et des bas. Des thématiques incontournables et essentielles, comme l'intelligence artificielle, viendront assurément avec des préoccupations environnementales et sociales.

Devant les défis, il faudra conserver notre perspective de long terme et tenter de composer avec ces considérations le mieux possible.

Nos convictions en durabilité demeurent fortes, parce qu'elles reposent sur des éléments concrets. Sur des tendances de fond. Sur la capacité de générer de la performance tout en faisant ce qui est responsable pour les prochaines générations.

Je tiens à remercier nos équipes, pour qui la durabilité va bien au-delà d'un concept et est devenue une responsabilité au quotidien. Sans oublier nos déposants, qui nous soutiennent dans nos ambitions et avec qui nous maintenons un dialogue ouvert et constant.

Dans cette période de grande turbulence, j'espère sincèrement que tant nos idées que nos résultats sauront en inspirer d'autres à faire avancer ces questions fondamentales, non seulement pour le monde dans lequel nous vivons, mais aussi pour ceux qui nous suivront.

**Charles Emond**  
Président et chef de la direction



# RID 2025

MOTS DE LA  
DIRECTION

Message du  
président et chef  
de la direction

**Message du chef,  
Infrastructures et  
Investissement  
durable**



## Message du chef, Infrastructures et Investissement durable

Dans un environnement en profonde mutation, notre responsabilité, comme investisseur de long terme, est d'agir de manière concrète. À La Caisse, cette réalité nous appelle à faire progresser nos pratiques avec rigueur et pragmatisme, afin d'intégrer pleinement la durabilité au cœur de notre métier d'investisseur.

En 2025, nous avons ainsi fait évoluer notre approche en matière d'investissement durable. Cette approche renouvelée vise d'abord à renforcer notre capacité d'action, à mieux anticiper les transformations en cours et à protéger notre portefeuille, tout en créant une valeur durable pour nos déposants.

Notre nouvelle façon de faire repose avant tout sur l'engagement, l'expertise et la collaboration de notre équipe spécialisée en investissement durable et des équipes d'investissement de chaque catégorie d'actif. En leur offrant un cadre commun, des outils harmonisés et des attentes partagées, nous leur donnons les moyens d'agir avec conviction, rigueur et efficacité, au bénéfice de notre performance. Au-delà des processus et des outils, nous ancrons une culture d'investissement durable encore plus forte et alignée à travers l'organisation. Je suis convaincu que cette synergie renforcée constitue un levier essentiel de résilience et de performance à long terme.

Cette approche nous permet également d'accompagner nos entreprises en portefeuille, d'anticiper les risques ainsi que les occasions liées aux grandes transitions en cours — qu'elles soient climatiques, technologiques ou sociales. Ce faisant, nous réaffirons notre ambition : être un investisseur de référence, influent et performant, aujourd'hui comme pour les générations à venir.

C'est donc avec fierté que je salue le travail accompli au cours de la dernière année et que je vous invite à découvrir, dans ce rapport, les actions concrètes qui traduisent tous les efforts déployés en résultats.



**Emmanuel Jaclot**

Premier vice-président et chef, Infrastructures et Investissement durable

SECTION SUIVANTE – **FONDEMENTS** →



# RID 2025

FONDEMENTS

## La durabilité au cœur de nos activités

Nos objectifs de développement durable

## La durabilité au cœur de nos activités

Des équipes outillées et imputables

Nos leviers d'influence

# La durabilité au cœur de nos activités

## Une stratégie guidée par nos convictions

À La Caisse, nous demeurons convaincus que la durabilité est un levier de saine gestion des risques et de création de valeur essentiel à notre rôle fiduciaire.

Cette approche nous permet de saisir des occasions d'investissement et de protéger nos actifs, qui sont exposés aux facteurs de durabilité, dont les risques climatiques. L'investissement durable favorise ainsi la construction de portefeuilles résilients et bien positionnés à long terme, au bénéfice de nos déposants.

Pour bien ancrer notre conviction et poursuivre nos efforts vers notre objectif d'un portefeuille net-zéro d'ici 2050, nous avons entrepris en cours d'année une nouvelle étape ambitieuse de notre stratégie climatique, soit d'accélérer la décarbonation des entreprises et de l'économie. Plus de détails dans la section [Environnement](#).

## Nos objectifs

- Ancrer la durabilité dans notre métier d'investisseur
- Atteindre 400 G\$ d'investissements en action climatique d'ici 2030





# RID 2025

## FONDEMENTS

### La durabilité au cœur de nos activités

Nos objectifs de développement durable

La durabilité au cœur de nos activités

Des équipes outillées et imputables

Nos leviers d'influence

## Des équipes outillées et responsables

Depuis la fin de l'année 2025, la majorité des équipes d'investissement sont responsables d'intégrer elles-mêmes des éléments de durabilité à leurs décisions d'investissement. L'extension à l'ensemble des équipes d'investissement sera finalisée au cours de 2026. Celles-ci peuvent compter sur l'appui et l'expertise de nos spécialistes en investissement durable pour les guider à travers les enjeux complexes. Ce changement vise à enraciner la durabilité comme un élément incontournable de notre métier d'investisseur et est cohérent avec les principes de gouvernance de l'organisation.

Cette nouvelle approche renforce la culture d'investissement durable au sein de La Caisse. De plus, en adéquation avec l'évolution de notre stratégie climatique, elle outille les équipes pour investir dans des thématiques à la fois porteuses et rentables. Enfin, elle permet également de pousser encore plus loin l'accompagnement de nos entreprises en portefeuille sur les questions de durabilité, grâce à des interventions ciblées.

### Des outils sur mesure pour intégrer la durabilité

Modules de formation personnalisés



Guides d'aide à la prise de décision



Plateforme interne AGiR



Boîte à outils dynamique





# RID 2025

## FONDEMENTS

### La durabilité au cœur de nos activités

Nos objectifs de développement durable

La durabilité au cœur de nos activités

Des équipes outillées et imputables

Nos leviers d'influence

## Des équipes outillées et responsables

Depuis la fin de l'année 2025, la majorité des équipes d'investissement sont responsables d'intégrer elles-mêmes des éléments de durabilité à leurs décisions d'investissement. L'extension à l'ensemble des équipes d'investissement sera finalisée au cours de 2026. Celles-ci peuvent compter sur l'appui et l'expertise de nos spécialistes en investissement durable pour les guider à travers les enjeux complexes. Ce changement vise à enraciner la durabilité comme un élément incontournable de notre métier d'investisseur et est cohérent avec les principes de gouvernance de l'organisation.

Cette nouvelle approche renforce la culture d'investissement durable au sein de La Caisse. De plus, en adéquation avec l'évolution de notre stratégie climatique, elle outille les équipes pour investir dans des thématiques à la fois porteuses et rentables. Enfin, elle permet également de pousser encore plus loin l'accompagnement de nos entreprises en portefeuille sur les questions de durabilité, grâce à des interventions ciblées.


### Des outils sur mesure pour intégrer la durabilité




#### Modules de formation personnalisés

- Séances de formation adaptées à chaque catégorie d'actif sur nos ambitions et l'intégration de la durabilité à La Caisse
- Soutien à l'identification des principales occasions et risques liés à la durabilité

Guides d'aide à la prise de décision 

Plateforme interne AGiR 

Boîte à outils dynamique 



# RID 2025

## FONDEMENTS

### La durabilité au cœur de nos activités

Nos objectifs de développement durable

La durabilité au cœur de nos activités

Des équipes outillées et imputables

Nos leviers d'influence

## Des équipes outillées et responsables

Depuis la fin de l'année 2025, la majorité des équipes d'investissement sont responsables d'intégrer elles-mêmes des éléments de durabilité à leurs décisions d'investissement. L'extension à l'ensemble des équipes d'investissement sera finalisée au cours de 2026. Celles-ci peuvent compter sur l'appui et l'expertise de nos spécialistes en investissement durable pour les guider à travers les enjeux complexes. Ce changement vise à enraciner la durabilité comme un élément incontournable de notre métier d'investisseur et est cohérent avec les principes de gouvernance de l'organisation.

Cette nouvelle approche renforce la culture d'investissement durable au sein de La Caisse. De plus, en adéquation avec l'évolution de notre stratégie climatique, elle outille les équipes pour investir dans des thématiques à la fois porteuses et rentables. Enfin, elle permet également de pousser encore plus loin l'accompagnement de nos entreprises en portefeuille sur les questions de durabilité, grâce à des interventions ciblées.

### Des outils sur mesure pour intégrer la durabilité



#### Guides d'aide à la prise de décision

- Description des sujets de durabilité, des processus, et des méthodes d'évaluation internes
- Renforcement de la rigueur et de l'autonomie des équipes d'investissement

#### Modules de formation personnalisés

#### Plateforme interne AGiR

#### Boîte à outils dynamique



# RID 2025

## FONDEMENTS

### La durabilité au cœur de nos activités

Nos objectifs de développement durable

La durabilité au cœur de nos activités

Des équipes outillées et imputables

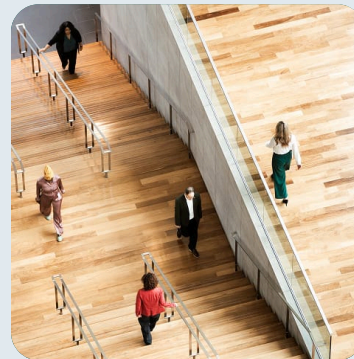
Nos leviers d'influence

## Des équipes outillées et responsables

Depuis la fin de l'année 2025, la majorité des équipes d'investissement sont responsables d'intégrer elles-mêmes des éléments de durabilité à leurs décisions d'investissement. L'extension à l'ensemble des équipes d'investissement sera finalisée au cours de 2026. Celles-ci peuvent compter sur l'appui et l'expertise de nos spécialistes en investissement durable pour les guider à travers les enjeux complexes. Ce changement vise à enraciner la durabilité comme un élément incontournable de notre métier d'investisseur et est cohérent avec les principes de gouvernance de l'organisation.

Cette nouvelle approche renforce la culture d'investissement durable au sein de La Caisse. De plus, en adéquation avec l'évolution de notre stratégie climatique, elle outille les équipes pour investir dans des thématiques à la fois porteuses et rentables. Enfin, elle permet également de pousser encore plus loin l'accompagnement de nos entreprises en portefeuille sur les questions de durabilité, grâce à des interventions ciblées.

### Des outils sur mesure pour intégrer la durabilité



#### Plateforme interne AGiR

- Plateforme de réalisation des analyses de durabilité et de suivi des entreprises
- Évaluation des pratiques et suivi des progrès de nos sociétés en portefeuille

#### Modules de formation personnalisés

---

#### Guides d'aide à la prise de décision

---

#### Boîte à outils dynamique



# RID 2025

## FONDEMENTS

### La durabilité au cœur de nos activités

Nos objectifs de développement durable

La durabilité au cœur de nos activités

Des équipes outillées et imputables

Nos leviers d'influence

## Des équipes outillées et responsables

Depuis la fin de l'année 2025, la majorité des équipes d'investissement sont responsables d'intégrer elles-mêmes des éléments de durabilité à leurs décisions d'investissement. L'extension à l'ensemble des équipes d'investissement sera finalisée au cours de 2026. Celles-ci peuvent compter sur l'appui et l'expertise de nos spécialistes en investissement durable pour les guider à travers les enjeux complexes. Ce changement vise à enraciner la durabilité comme un élément incontournable de notre métier d'investisseur et est cohérent avec les principes de gouvernance de l'organisation.


Cette nouvelle approche renforce la culture d'investissement durable au sein de La Caisse. De plus, en adéquation avec l'évolution de notre stratégie climatique, elle outille les équipes pour investir dans des thématiques à la fois porteuses et rentables. Enfin, elle permet également de pousser encore plus loin l'accompagnement de nos entreprises en portefeuille sur les questions de durabilité, grâce à des interventions ciblées.


### Des outils sur mesure pour intégrer la durabilité



#### Boîte à outils dynamique

- Ensemble d'outils nécessaires à l'intégration de la durabilité dans les décisions d'investissement
- Accès à des ressources pertinentes mises à jour régulièrement

Modules de formation personnalisés 

Guides d'aide à la prise de décision 

Plateforme interne AGiR 

# RID 2025

## FONDEMENTS

### La durabilité au cœur de nos activités

Nos objectifs de développement durable

La durabilité au cœur de nos activités

Des équipes outillées et imputables

### Nos leviers d'influence

**Figure 1**

Nos six leviers d'influence en investissement durable

1

#### Stratégie

Déploiement de stratégies, de politiques et d'initiatives visant à affirmer notre ambition en investissement durable et à donner une direction commune à nos équipes.

2

#### Leadership

Participation à des initiatives et groupes de travail au Québec et à l'international aux côtés de nos pairs de l'écosystème financier afin de faire progresser l'investissement durable et les politiques publiques associées.

3

#### Intégration au processus d'investissement

Évaluation de la performance, fondée sur des critères de durabilité, intégrée au processus d'analyse et de décision d'investissement.

4

#### Dialogue et engagement

Dialogue continu avec nos sociétés en portefeuille et nos gestionnaires externes pour promouvoir les meilleures pratiques de durabilité.

5

#### Accompagnement

Rôle-conseil auprès de nos équipes, administrateurs désignés, sociétés en portefeuille, gestionnaires externes et partenaires opérationnels afin de les aider à saisir des occasions de création et de protection de valeur en durabilité.

6

#### Vote actionnarial

Exercice de notre droit de vote à titre d'actionnaire en cohérence avec nos convictions, nos priorités en investissement durable et notre devoir fiduciaire.



# RID 2025

## FONDEMENTS

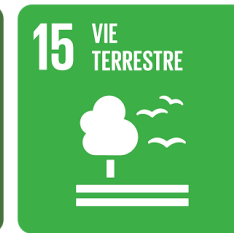
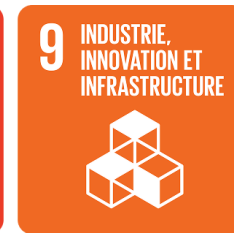
La durabilité au cœur de nos activités

Nos objectifs de développement durable



## Objectifs de développement durable

Nous contribuons à six objectifs de développement durable des Nations unies.



SECTION SUIVANTE – **ENVIRONNEMENT** →



# RID 2025

ENVIRONNEMENT

## Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

Nos actions pour  
la transition  
climatique

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

226 G\$

en action climatique

156 G\$

investis dans des  
sociétés dotées  
de cibles de  
décarbonation

70 G\$

en solutions  
climatiques

# RID 2025

ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

Nos actions pour  
la transition  
climatique

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

Stratégie  
climatique  
2025-2030

Deux piliers  
pour soutenir  
notre ambition

## Notre stratégie climatique 2025-2030

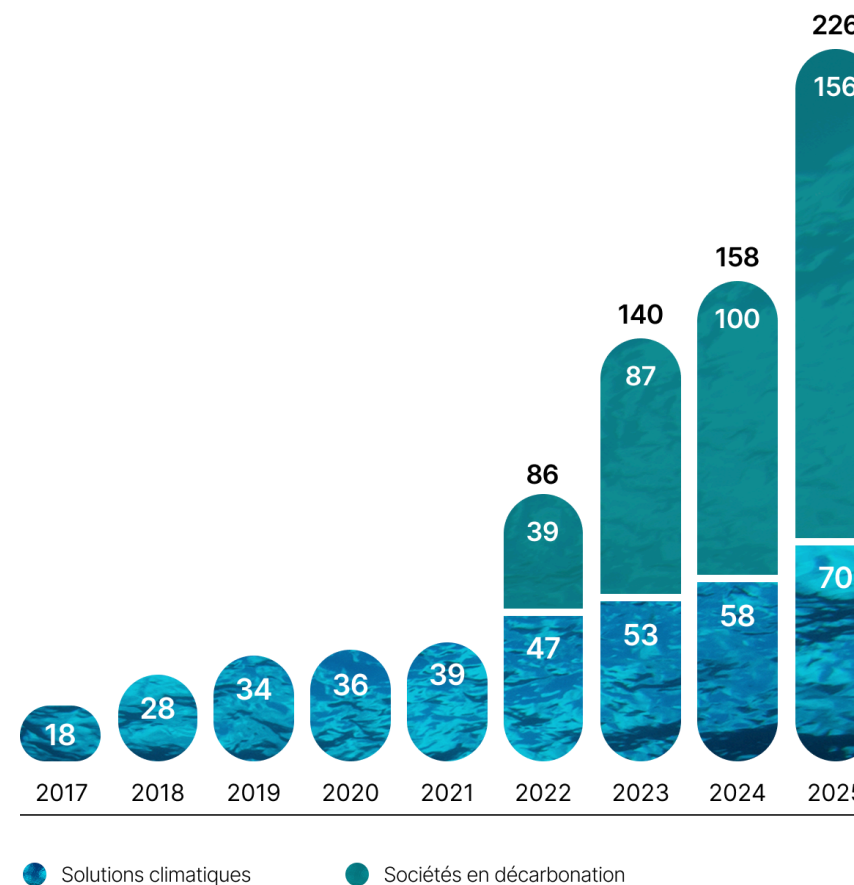
En 2017, La Caisse a été l'un des premiers investisseurs institutionnels à adopter une politique climatique, rehaussée en 2021, couvrant l'ensemble du portefeuille. Depuis, la discipline de La Caisse en matière de climat a porté ses fruits : notre portefeuille s'est décarboné rapidement et nous avons dépassé les cibles fixées. C'est pourquoi, en juin 2025, nous avons dévoilé une nouvelle étape de notre stratégie climatique afin d'accélérer la décarbonation des entreprises et de l'économie. Nous visons désormais à atteindre 400 G\$ d'investissements en action climatique d'ici 2030.

L'action climatique de La Caisse vise à générer des rendements optimaux, tout en soutenant la transition de l'économie réelle vers une plus grande résilience climatique et la sobriété carbone. Cette approche ambitieuse nous permet de continuer à saisir de nouvelles occasions d'investissement dans un contexte de transition énergétique et d'accroître notre contribution à la décarbonation de l'économie réelle. La décarbonation du portefeuille est ainsi le résultat de la décarbonation des sociétés qu'il contient, plutôt que d'avoir privilégié des investissements dans des actifs à faible intensité carbone.

Au 31 décembre 2025, les investissements de La Caisse en action climatique s'élevaient à 226 G\$, dont 38 G\$ au Québec, comparativement à 158 G\$ à la fin de 2024, soit une progression de 68 G\$.

Graphique 2

Évolution de l'action climatique (en G\$)



Pour 2025, le graphique présente les nouveaux investissements sobres en carbone, les actifs de transition, et les actifs alignés ou en voie de l'être sur l'Accord de Paris, selon les classifications existantes au 31 décembre 2024 (40 G\$). Il inclut également les actifs qualifiés selon les nouvelles catégories de la stratégie climatique 2025-2030 (28 G\$).

## Deux piliers pour soutenir notre ambition

Nous veillons à ce que nos sociétés en portefeuille soient adéquatement positionnées pour saisir les occasions et gérer les risques liés à la transition.

01

Investir dans des  
solutions climatiques  
orientées vers  
l'avenir



02

Investir pour soutenir les  
sociétés qui intègrent le climat  
dans leur modèle d'affaires et  
qui se dotent de trajectoires  
claires de décarbonation



### Les clés de notre réussite

- La gestion des risques climatiques
- L'engagement proactif avec les sociétés
- Le dialogue continu avec les gouvernements, les régulateurs et la société civile
- La rémunération variable de l'ensemble du personnel sénior, y compris le comité de direction, liée à l'atteinte de notre cible et à la mise en œuvre de notre stratégie

### Une approche crédible

L'approche rigoureuse de La Caisse est définie dans son [Cadre de financement de la transition](#). Celui-ci a été validé par la [Climate Bonds Initiative](#) (CBI) et fondé sur les meilleures pratiques mondiales établies par la [Science Based Targets initiative](#) (SBTi), le [Net Zero Investment Framework](#) (NZIF) et la [Transition Pathway Initiative](#) (TPI).

### Des efforts en continu

Depuis le lancement de notre nouvelle stratégie climatique en juin 2025, les équipes de La Caisse œuvrent à la finalisation de méthodologies et d'outils pour sa mise en œuvre. Elles ont également amorcé l'évaluation d'une partie du portefeuille selon les nouvelles catégories de la stratégie, un exercice qui se poursuivra en 2026.

# Deux piliers pour soutenir notre ambition

Nous veillons à ce que nos sociétés en portefeuille soient adéquatement positionnées pour saisir les occasions et gérer les risques liés à la transition.

## 01

Investir dans des  
solutions climatiques  
orientées vers  
l'avenir



- Activités favorisant la transition vers des énergies et solutions sobres en carbone
- Activités rehaussant la résilience des communautés et des entreprises face aux changements climatiques
- Activités et solutions fondées sur la nature générant des impacts positifs sur le climat et la biodiversité
- Activités facilitant ou entrant dans la composition des biens et services mentionnés ci-dessus

### Les clés de notre réussite

- La gestion des risques climatiques
- L'engagement proactif avec les sociétés
- Le dialogue continu avec les gouvernements, les régulateurs et la société civile
- La rémunération variable de l'ensemble du personnel sénior, y compris le comité de direction, liée à l'atteinte de notre cible et à la mise en œuvre de notre stratégie

### Une approche crédible

L'approche rigoureuse de La Caisse est définie dans son [Cadre de financement de la transition](#). Celui-ci a été validé par la [Climate Bonds Initiative](#) (CBI) et fondé sur les meilleures pratiques mondiales établies par la [Science Based Targets initiative](#) (SBTi), le [Net Zero Investment Framework](#) (NZIF) et la [Transition Pathway Initiative](#) (TPI).

### Des efforts en continu

Depuis le lancement de notre nouvelle stratégie climatique en juin 2025, les équipes de La Caisse œuvrent à la finalisation de méthodologies et d'outils pour sa mise en œuvre. Elles ont également amorcé l'évaluation d'une partie du portefeuille selon les nouvelles catégories de la stratégie, un exercice qui se poursuivra en 2026.



# RID 2025

ENVIRONNEMENT

Données clés

**Stratégie  
climatique  
2025-2030**

Nos actions pour  
la transition  
climatique

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

Stratégie  
climatique  
2025-2030

**Deux piliers  
pour soutenir  
notre ambition**

## Deux piliers pour soutenir notre ambition

Nous veillons à ce que nos sociétés en portefeuille soient adéquatement positionnées pour saisir les occasions et gérer les risques liés à la transition.

02

Sociétés les plus avancées sur le plan climatique, disposant de plans détaillés et crédibles de réduction des émissions de GES à moyen terme adaptés à leur contexte sectoriel et géographique

Investir pour soutenir les sociétés qui intègrent le climat dans leur modèle d'affaires et qui se dotent de trajectoires claires de décarbonation



### Les clés de notre réussite

- La gestion des risques climatiques
- L'engagement proactif avec les sociétés
- Le dialogue continu avec les gouvernements, les régulateurs et la société civile
- La rémunération variable de l'ensemble du personnel sénior, y compris le comité de direction, liée à l'atteinte de notre cible et à la mise en œuvre de notre stratégie

### Une approche crédible

L'approche rigoureuse de La Caisse est définie dans son [Cadre de financement de la transition](#). Celui-ci a été validé par la [Climate Bonds Initiative](#) (CBI) et fondé sur les meilleures pratiques mondiales établies par la [Science Based Targets initiative](#) (SBTi), le [Net Zero Investment Framework](#) (NZIF) et la [Transition Pathway Initiative](#) (TPI).

### Des efforts en continu

Depuis le lancement de notre nouvelle stratégie climatique en juin 2025, les équipes de La Caisse œuvrent à la finalisation de méthodologies et d'outils pour sa mise en œuvre. Elles ont également amorcé l'évaluation d'une partie du portefeuille selon les nouvelles catégories de la stratégie, un exercice qui se poursuivra en 2026.



# RID 2025

ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

**Nos actions pour  
la transition  
climatique**

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

**Investir dans  
des solutions  
climatiques  
d'avenir**

Favoriser et  
accompagner  
les sociétés en  
décarbonation

## Investir dans des solutions climatiques d'avenir

Nous investissons dans des sociétés, des activités ou des technologies qui contribuent à la réduction des émissions de carbone, appartenant à l'une des quatre catégories ci-contre.

Par ailleurs, en 2025, nous avons aussi mis à jour notre cadre de référence des obligations vertes afin de demeurer conformes aux principes de l'[International Capital Market Association \(ICMA\)](#) et aux meilleures pratiques du marché, permettant ainsi d'utiliser les fonds dans des investissements qui génèrent des impacts environnementaux alignés sur les solutions climatiques de notre stratégie climatique 2025-2030.

**Actifs  
sobres en  
carbone**



**Solutions  
d'adaptation  
ou de  
résilience**



**Solutions  
fondées sur  
la nature**



**Facilitateurs  
de solutions  
climatiques**





# RID 2025

ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

**Nos actions pour  
la transition  
climatique**

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

**Investir dans  
des solutions  
climatiques  
d'avenir**

Favoriser et  
accompagner  
les sociétés en  
décarbonation

## Investir dans des solutions climatiques d'avenir

Nous investissons dans des sociétés, des activités ou des technologies qui contribuent à la réduction des émissions de carbone, appartenant à l'une des quatre catégories ci-contre.

Par ailleurs, en 2025, nous avons aussi mis à jour notre cadre de référence des obligations vertes afin de demeurer conformes aux principes de l'[International Capital Market Association](#) (ICMA) et aux meilleures pratiques du marché, permettant ainsi d'utiliser les fonds dans des investissements qui génèrent des impacts environnementaux alignés sur les solutions climatiques de notre stratégie climatique 2025-2030.

**Actifs sobres  
en carbone**

**Solutions  
d'adaptation ou  
de résilience**

**Solutions  
fondées sur la  
nature**

**Facilitateurs de  
solutions  
climatiques**

- Solutions à bas ou zéro carbone alternatives aux énergies fossiles
- Incluent les énergies renouvelables, les bâtiments verts, la mobilité durable, les matériaux bas carbone et les combustibles décarbonés ou d'origine biologique

Au 31 décembre 2025, la valeur de nos actifs sobres en carbone atteint 65 G\$, dont près de 20 G\$ sont investis au Québec.



# RID 2025

## ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

**Nos actions pour  
la transition  
climatique**

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

**Investir dans  
des solutions  
climatiques  
d'avenir**

Favoriser et  
accompagner  
les sociétés en  
décarbonation

## Investir dans des solutions climatiques d'avenir

Nous investissons dans des sociétés, des activités ou des technologies qui contribuent à la réduction des émissions de carbone, appartenant à l'une des quatre catégories ci-contre.

Par ailleurs, en 2025, nous avons aussi mis à jour notre cadre de référence des obligations vertes afin de demeurer conformes aux principes de l'[International Capital Market Association \(ICMA\)](#) et aux meilleures pratiques du marché, permettant ainsi d'utiliser les fonds dans des investissements qui génèrent des impacts environnementaux alignés sur les solutions climatiques de notre stratégie climatique 2025-2030.

**Actifs sobres  
en carbone**

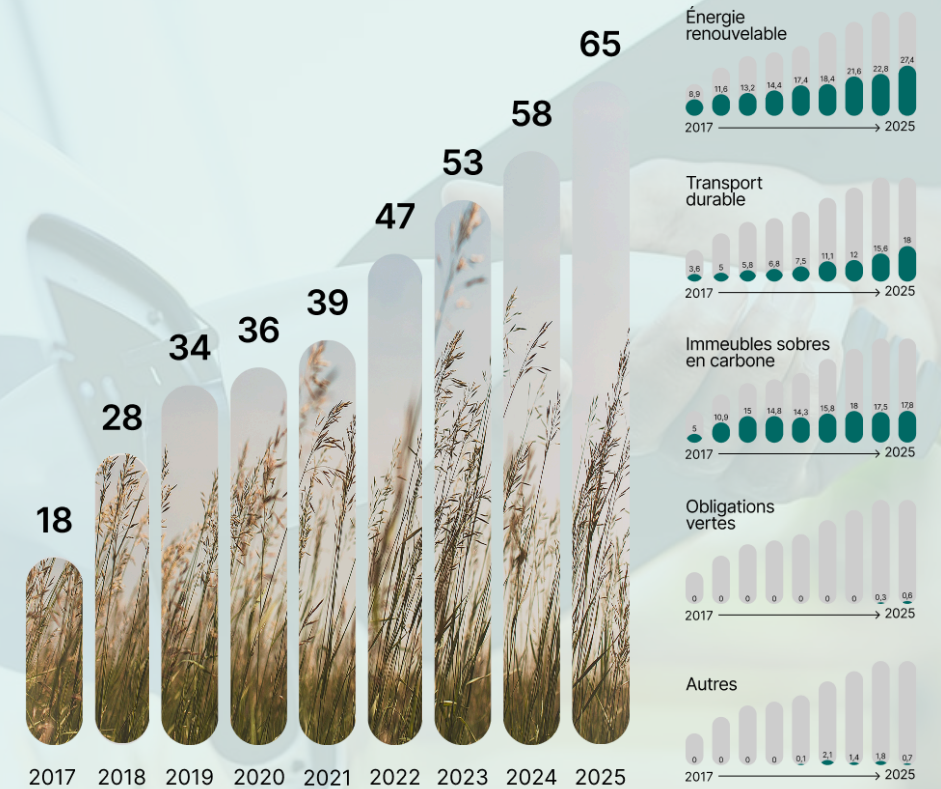
**Solutions  
d'adaptation ou  
de résilience**

**Solutions  
fondées sur la  
nature**

**Facilitateurs de  
solutions  
climatiques**

**Graphique 3**

Nos actifs sobres en carbone (en G\$)





# RID 2025

ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

**Nos actions pour  
la transition  
climatique**

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

**Investir dans  
des solutions  
climatiques  
d'avenir**

Favoriser et  
accompagner  
les sociétés en  
décarbonation

## Investir dans des solutions climatiques d'avenir

Nous investissons dans des sociétés, des activités ou des technologies qui contribuent à la réduction des émissions de carbone, appartenant à l'une des quatre catégories ci-contre.

Par ailleurs, en 2025, nous avons aussi mis à jour notre cadre de référence des obligations vertes afin de demeurer conformes aux principes de l'[International Capital Market Association](#) (ICMA) et aux meilleures pratiques du marché, permettant ainsi d'utiliser les fonds dans des investissements qui génèrent des impacts environnementaux alignés sur les solutions climatiques de notre stratégie climatique 2025-2030.

**Actifs sobres  
en carbone**

**Solutions  
d'adaptation ou  
de résilience**

**Solutions  
fondées sur la  
nature**

**Facilitateurs de  
solutions  
climatiques**

- Investissements dans des secteurs ou des activités qui permettent de renforcer la protection des communautés contre les changements climatiques
- Incluent entre autres des équipements pour le stockage d'eau ou la prévention d'inondations, des investissements pour renforcer le réseau électrique ou protéger contre la chaleur extrême

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de La Caisse n'a pas été examiné selon cette catégorie. Le travail se fera au cours de 2026.





# RID 2025

ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

**Nos actions pour  
la transition  
climatique**

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

**Investir dans  
des solutions  
climatiques  
d'avenir**

Favoriser et  
accompagner  
les sociétés en  
décarbonation

## Investir dans des solutions climatiques d'avenir

Nous investissons dans des sociétés, des activités ou des technologies qui contribuent à la réduction des émissions de carbone, appartenant à l'une des quatre catégories ci-contre.

Par ailleurs, en 2025, nous avons aussi mis à jour notre cadre de référence des obligations vertes afin de demeurer conformes aux principes de l'[International Capital Market Association](#) (ICMA) et aux meilleures pratiques du marché, permettant ainsi d'utiliser les fonds dans des investissements qui génèrent des impacts environnementaux alignés sur les solutions climatiques de notre stratégie climatique 2025-2030.

**Actifs sobres  
en carbone**

**Solutions  
d'adaptation ou  
de résilience**

**Solutions  
fondées sur la  
nature**

**Facilitateurs de  
solutions  
climatiques**

- Solutions qui utilisent les écosystèmes naturels pour répondre aux défis climatiques et liés à la biodiversité
- Incluent notamment certains investissements de notre mandat en gestion des terres durables, au sein du portefeuille Infrastructures, qui visent le déploiement de capital dans des actifs fonciers ayant des retombées positives à long terme sur l'environnement, le climat et la biodiversité

Au 31 décembre 2025, la valeur de ces actifs atteint 1,2 G\$.





# RID 2025

ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

**Nos actions pour  
la transition  
climatique**

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

**Investir dans  
des solutions  
climatiques  
d'avenir**

Favoriser et  
accompagner  
les sociétés en  
décarbonation

## Investir dans des solutions climatiques d'avenir

Nous investissons dans des sociétés, des activités ou des technologies qui contribuent à la réduction des émissions de carbone, appartenant à l'une des quatre catégories ci-contre.

Par ailleurs, en 2025, nous avons aussi mis à jour notre cadre de référence des obligations vertes afin de demeurer conformes aux principes de l'[International Capital Market Association](#) (ICMA) et aux meilleures pratiques du marché, permettant ainsi d'utiliser les fonds dans des investissements qui génèrent des impacts environnementaux alignés sur les solutions climatiques de notre stratégie climatique 2025-2030.

**Actifs sobres  
en carbone**

**Solutions  
d'adaptation ou  
de résilience**

**Solutions  
fondées sur la  
nature**

**Facilitateurs de  
solutions  
climatiques**

- Produits ou services qui jouent un rôle clé dans l'atteinte des objectifs de transition vers une économie durable, résiliente ou à faibles émissions de carbone
- Incluent entre autres la fabrication ou l'installation de batteries dédiées à favoriser la production d'énergie renouvelable, des systèmes d'irrigation économes en eau nécessaires à l'agriculture durable ou des équipements visant à renforcer la résilience

Au 31 décembre 2025, la valeur de ces actifs atteint 4,1 G\$.



# RID 2025

ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

Nos actions pour  
la transition  
climatique

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

Investir dans  
des solutions  
climatiques  
d'avenir

Favoriser et  
accompagner  
les sociétés en  
décarbonation

## Favoriser et accompagner les sociétés en décarbonation

Nous contribuons à accélérer la transition au Québec et dans le monde en :

- mettant à profit l'expertise de nos équipes pour accompagner nos sociétés en portefeuille dans la saisie d'occasions liées à la transition et à l'adoption ou le renforcement de leurs objectifs de décarbonation;
- investissant dans des entreprises ou des secteurs moins avancés sur le plan climatique afin de les accompagner dans la réduction de leur empreinte carbone;
- investissant dans des sociétés qui ont une stratégie proactive sur le plan climatique.

### Investir dans la décarbonation

En tant qu'investisseur à long terme, La Caisse considère les trajectoires de décarbonation future des sociétés plutôt que la mesure de leurs émissions historiques. Les investissements qui se qualifient au volet « décarbonation » de l'action climatique de La Caisse sont des sociétés qui ont une ambition net-zéro et qui se sont dotées, selon leur contexte sectoriel et géographique, de cibles de décarbonation à moyen terme, tout en respectant le principe de transition juste.

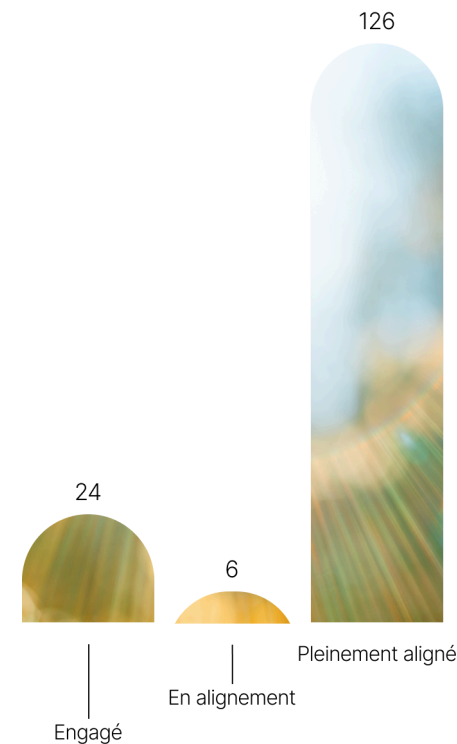
Notre méthodologie classe le degré d'ambition de ces cibles selon trois niveaux :

- **engagé** : cibles intermédiaires rigoureuses et crédibles, mais non alignées sur l'Accord de Paris;
- **en alignement** : cibles intermédiaires rigoureuses et basées sur la science;
- **pleinement aligné** : cibles intermédiaires basées sur la science et assorties d'une feuille de route crédible ou d'une certification externe.

Afin d'évaluer la qualité des plans de transition de ces sociétés, nous nous appuyons sur les meilleures pratiques reconnues mondialement qui sont décrites dans le [Cadre de financement de la transition](#) de La Caisse.

Graphique 4

Maturité climatique de nos sociétés en portefeuille (en G\$)





# RID 2025

ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

Nos actions pour  
la transition  
climatique

**L'intensité  
carbone**

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

**L'intensité  
carbone sous  
la loupe**

Intensité  
carbone

Empreinte  
carbone

## L'intensité carbone sous la loupe

La Caisse mesure l'intensité carbone de son portefeuille en suivant la méthodologie approuvée par la UN-convened Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), dont nous sommes l'un des membres fondateurs. Cela inclut la très grande majorité de ses émissions du champ d'application 3, catégorie 15, comme le définit le Greenhouse Gas Protocol. Pour calculer l'intensité carbone de cette catégorie, nous utilisons les émissions de portée 1 et 2 de nos sociétés en portefeuille. Pour l'instant, les données de leurs émissions de portée 3 ne sont pas disponibles ou suffisamment fiables pour être incluses dans nos calculs. Pour plus d'informations, consultez l'annexe 2.

### Une approche pragmatique

Nous privilégions l'engagement sur certains éléments de portée 3 qui sont actionnables et stratégiques pour les sociétés en portefeuille. Cette approche permet d'identifier et de saisir les occasions d'influencer la décarbonation à travers l'ensemble de la chaîne de valeur d'un secteur spécifique.



# RID 2025

## ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

Nos actions pour  
la transition  
climatique

### L'intensité carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

L'intensité  
carbone sous la  
loupe

**Intensité  
carbone**

Empreinte  
carbone

## Intensité carbone

L'intensité carbone de notre portefeuille n'évolue pas de manière linéaire et sa trajectoire, à la baisse comme à la hausse, peut être affectée par divers éléments comme la valorisation des actifs ou les occasions d'investissement.

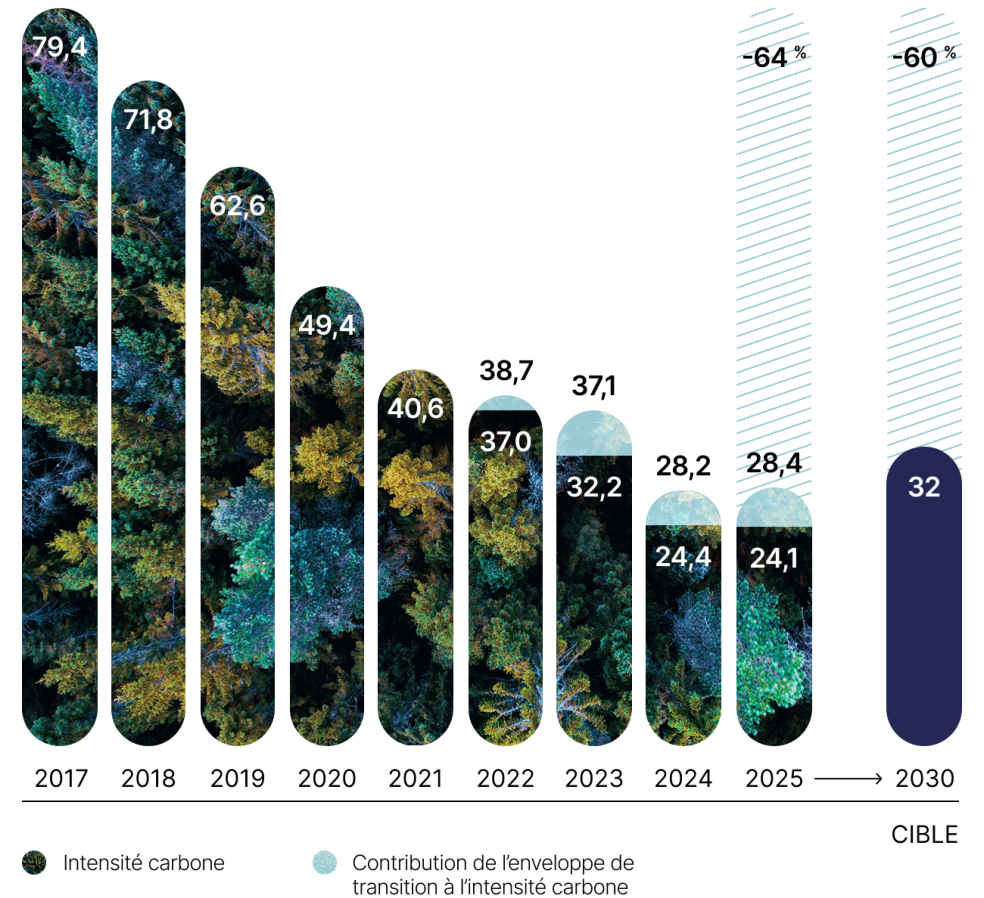
En 2021, nous avons rehaussé la cible de réduction de l'intensité carbone du portefeuille à 60 % d'ici 2030, par rapport à 2017, en cohérence avec notre objectif de carboneutralité d'ici 2050. La même année, nous avons créé une enveloppe de transition pour investir dans des sociétés plus émettrices, mais dotées de plans de décarbonation ambitieux et crédibles.

L'empreinte carbone de notre enveloppe de transition était auparavant présentée séparément, accompagnée des trajectoires de décarbonation divulguée et comptabilisée des sociétés qui la composent. À compter de cette année, dans le cadre de notre nouvelle stratégie climatique, ces actifs sont considérés comme pleinement alignés. Leur empreinte carbone est donc intégrée à celle du portefeuille global.

Au 31 décembre 2025, l'intensité carbone du portefeuille, incluant l'enveloppe de transition, s'établit à 28,4 tCO<sub>2</sub>éq/M\$, en baisse de 64 % depuis 2017. À périmètre comparable à 2024 (hors enveloppe de transition), l'intensité carbone du portefeuille a reculé de 70 % par rapport à 2017.

**Graphique 5**

Évolution de l'intensité carbone du portefeuille (en tCO<sub>2</sub>éq/M\$) depuis 2017



Depuis 2025, l'enveloppe de transition est intégrée au calcul de l'intensité carbone du portefeuille.

# RID 2025

## ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

Nos actions pour  
la transition  
climatique

### L'intensité carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

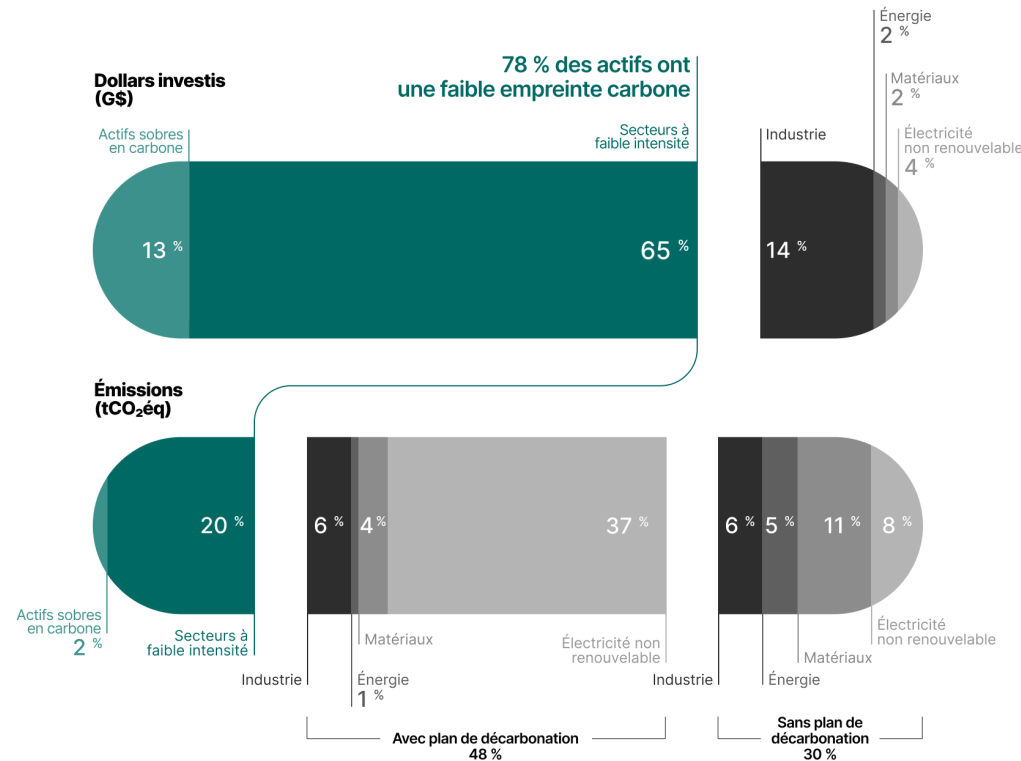
L'intensité  
carbone sous la  
loupe

Intensité  
carbone

**Empreinte  
carbone**

### Graphique 6

Périmètre du calcul de l'empreinte carbone en dollars investis et en émissions de CO<sub>2</sub>



## Empreinte carbone

L'empreinte carbone de La Caisse reflète l'équilibre entre actifs faibles en carbone et secteurs clés de la transition.

Le périmètre de calcul de notre empreinte carbone (498 G\$) regroupe ainsi des investissements dans des secteurs dont le niveau d'émissions de gaz à effet de serre (GES) est très variable.

À la fin de 2025, notre portefeuille était constitué de 78 % d'actifs sobres en carbone ou d'investissements dans des secteurs à faible intensité carbone, soit plus de 380 G\$.

Le reste de notre portefeuille inclut des actifs provenant de secteurs nécessaires à la transition, tels que la production d'énergie, l'industrie (transport, construction) et les matériaux (graphique 6) et ceux-ci représentent la majorité de notre empreinte totale. Nous accompagnons les entreprises de ces secteurs dans la décarbonation de leurs activités et les encourageons à améliorer leurs pratiques ainsi qu'à se doter de plan de réduction de GES ambitieux et rigoureux pour améliorer leurs pratiques. Au 31 décembre 2025, près d'une société sur deux détient un plan de décarbonation.

# RID 2025

ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

Nos actions pour  
la transition  
climatique

L'intensité  
carbone

**Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition**

Intégrer la  
biodiversité

Risques physiques  
et de transition

## Différentes énergies pour appuyer la transition

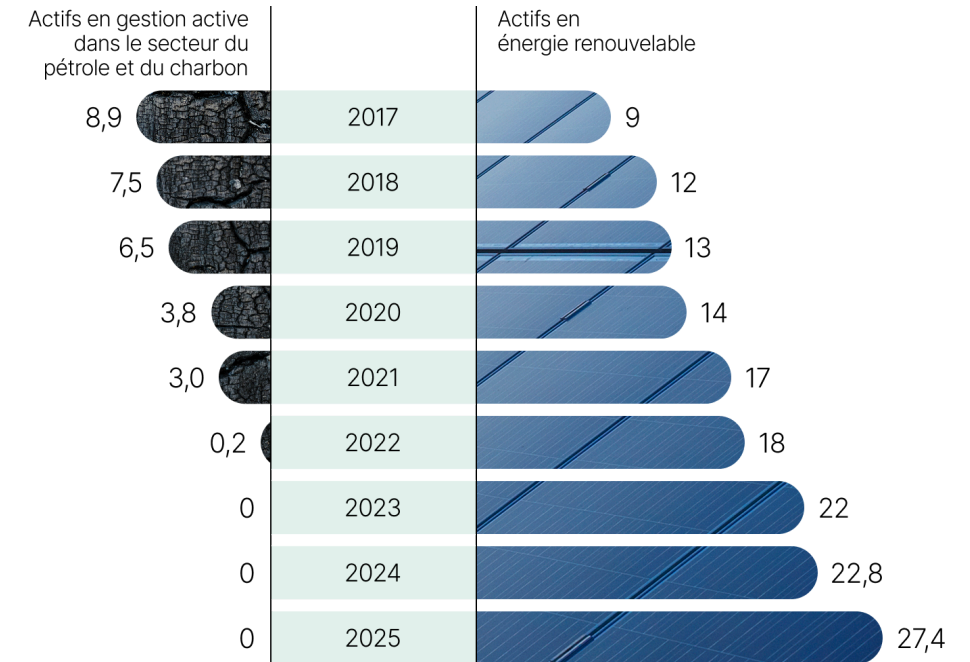
La Caisse est sortie de l'extraction du charbon thermique et de la production du pétrole à la fin de 2023. L'exclusion de ces deux secteurs, qui ne correspondent plus à nos objectifs d'investissement à long terme, est maintenue dans notre nouvelle stratégie climatique.

Le gaz naturel demeure de son côté une énergie nécessaire à la transition, en complément des énergies renouvelables. Dans ce secteur, nos investissements se concentrent sur les infrastructures de transport de gaz, ces actifs représentant 1,4 % de notre portefeuille.

Les investissements dans les actifs en énergie renouvelable occupent une part importante de notre portefeuille global et continuent de croître. À la fin de 2025, ces actifs représentaient 5,5 % de notre portefeuille.

**Graphique 7**

Les actifs en énergie renouvelable occupent une part importante dans notre portefeuille, alors que la production de pétrole et de charbon n'en fait plus partie (en G\$)





# RID 2025

## ENVIRONNEMENT

### Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

Nos actions pour  
la transition  
climatique

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

**Intégrer la  
biodiversité**

Risques physiques  
et de transition

## Intégrer la biodiversité

La Caisse adopte une approche intégrée qui tient compte des facteurs de durabilité à chaque étape du processus d'investissement. La nature et la biodiversité font partie intégrante de nos pratiques.

En infrastructures et en immobilier, les enjeux liés à la biodiversité sont analysés dès la conception des projets et tout au long de leur exploitation. Depuis 2024, les équipes disposent d'un outil dédié pour en assurer le suivi et l'évaluation. Pour les investissements dans les marchés publics, nous concentrons nos efforts sur les secteurs les plus dépendants de la nature ou ayant un impact significatif sur celle-ci. Lorsque cela est pertinent, nous engageons le dialogue avec certaines entreprises par l'entremise d'initiatives d'engagement collaboratif, telles que [Nature Action 100](#), [Spring](#) et [Farm Animal Investment Risk and Return \(FAIRR\)](#). Ces démarches nous permettent d'amplifier notre influence et d'accompagner les entreprises dans la protection de la nature.

Au Québec, nous avons collaboré avec Fondation et la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) afin d'élaborer des indicateurs de biodiversité adaptés aux réalités du territoire québécois.

### **Du capital pour la protection de la biodiversité**

Nous accordons une attention particulière aux enjeux de déforestation et aux atteintes majeures à la nature. Nous investissons également dans le capital naturel, avec pour objectif de déployer 2 G\$ d'ici la fin de 2026, un jalon atteint dès 2025. De ce montant, 1,2 G\$ sont qualifiés en action climatique (voir [Solutions fondées sur la nature](#)). Ces investissements contribuent à la protection de la biodiversité et soutiennent l'action climatique de La Caisse, notamment par la capture du carbone ou la réduction des émissions.





# RID 2025

ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

Nos actions pour  
la transition  
climatique

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

**Risques physiques  
et de transition**

**Risques  
physiques et  
de transition**

Gestion des  
risques  
physiques

Gestion des  
risques de  
transition

## Risques physiques et de transition

La gestion des risques liés aux changements climatiques et à la transition énergétique est essentielle pour assurer la résilience économique et la performance à long terme des entreprises et des investisseurs. C'est pourquoi La Caisse prend en compte ces risques dans sa gestion de portefeuille, et s'assure que ses entreprises en portefeuille font de même.



# RID 2025

ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

Nos actions pour  
la transition  
climatique

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

**Risques physiques  
et de transition**

Risques  
physiques et de  
transition

**Gestion des  
risques  
physiques**

Gestion des  
risques de  
transition

## Gestion des risques physiques

Les risques physiques sont intégrés dans nos processus depuis 2021. Ils sont analysés dans le cadre de la revue diligente préinvestissement et dans une optique de protection ou de création de valeur postinvestissement sur des horizons de court, moyen et long termes pour nos actifs réels.

En préinvestissement, les enjeux identifiés sont analysés à l'aide d'outils adaptés au contexte spécifique de l'investissement considéré, et au besoin, abordés avec l'entreprise concernée. Lorsque cela est pertinent, les coûts potentiels liés aux risques physiques sont pris en compte dans l'analyse financière.

Certains actifs font également l'objet d'un suivi en postinvestissement. Lorsqu'un enjeu est identifié, nous échangeons avec la direction de l'entreprise afin qu'elle tienne compte de ces risques et mette en place des mesures appropriées.





# RID 2025

## ENVIRONNEMENT

Données clés

Stratégie  
climatique  
2025-2030

Nos actions pour  
la transition  
climatique

L'intensité  
carbone

Différentes  
énergies pour  
appuyer la  
transition

Intégrer la  
biodiversité

**Risques physiques  
et de transition**

Risques  
physiques et de  
transition

Gestion des  
risques  
physiques

**Gestion des  
risques de  
transition**

## Gestion des risques de transition

Nous avons mis en place un cadre d'analyse qualitative interne pour évaluer la sensibilité des modèles d'affaires des sociétés à la transition énergétique. Celui-ci soutient la prise de décision en tenant compte des évolutions réglementaires, technologiques et socioéconomiques à l'échelle mondiale. Il guide aussi l'analyse des occasions d'investissement et les revues de portefeuille, en portant une attention particulière aux modèles d'affaires des entreprises face aux impacts possibles de la transition énergétique.

Nous encourageons nos entreprises en portefeuille à intégrer ces considérations à leurs stratégies et modèles d'affaires afin de renforcer leur résilience climatique. Nous collaborons avec elles pour les aider à développer des plans de transition robustes et mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions, ce qui permet de limiter les risques et de saisir les occasions offertes par une économie plus durable.

SECTION SUIVANTE – **SOCIAL** →





# RID 2025

SOCIAL

## Données clés

Une culture portée par l'inclusion

Des facteurs sociaux intégrés à notre stratégie d'investissement

Des pratiques fiscales exemplaires



**48 %**  
de nos talents sont  
des femmes

**28 %**  
de nos talents  
au Canada  
s'identifient  
comme minorités  
visibles, minorités  
ethniques ou  
Autochtones

**76 %**  
de nos sociétés  
publiques en  
gestion  
active comptent  
au moins 30 % de  
femmes au conseil  
d'administration

**339**  
avis émis assurant la  
conformité à nos  
critères fiscaux en  
préinvestissement



# RID 2025

SOCIAL

Données clés

## Une culture portée par l'inclusion

Des facteurs sociaux intégrés à notre stratégie d'investissement

Des pratiques fiscales exemplaires

### Une culture portée par l'inclusion

Valoriser la diversité de nos talents

Un milieu de travail diversifié et inclusif

Un environnement de travail sécuritaire et flexible

## Une culture portée par l'inclusion

À La Caisse, nous croyons que la richesse des parcours et des points de vue renforce à la fois notre culture et notre performance collective. En faisant évoluer continuellement nos pratiques d'inclusion et en misant sur la collaboration, l'imputabilité, l'ambition et l'ouverture, nous créons un milieu où chaque personne peut être elle-même, se sentir reconnue et contribuer pleinement.

En 2025, nous avons obtenu la certification EDGE Lead, le plus haut niveau de certification EDGE. Celle-ci vient reconnaître la solidité et la portée de nos actions en matière d'égalité hommes-femmes. L'évaluation a porté sur les processus de recrutement, les mécanismes d'équité salariale entre les genres ainsi que sur l'efficacité des politiques et des pratiques favorisant des parcours professionnels équitables au sein de l'organisation. Cette reconnaissance s'inscrit dans la continuité de la certification EDGEplus, qui attestait déjà de la maturité de nos pratiques et dont la recertification a été obtenue au cours de l'année.

### Un milieu mobilisateur et équitable

Nous prenons régulièrement le pouls de nos employés au moyen de sondages anonymisés. Ceux-ci mesurent l'engagement et la satisfaction au travail. Nous intégrons également des questions sur nos initiatives pour faire progresser l'inclusion, y compris l'égalité des genres. La rétroaction recueillie nous guide dans la mise en place de mesures ciblées.

En 2025, nous avons mené un exercice de maintien de l'équité salariale au Québec, qui compte près de 90 % de nos employés. L'exercice a permis de confirmer que chaque catégorie d'emplois à prédominance féminine bénéficie d'un potentiel de rémunération égal à celui des emplois à prédominance masculine de valeur équivalente, conformément à la Loi sur l'équité salariale du Québec. Les mêmes principes d'équité s'appliquent à l'ensemble de nos bureaux dans le monde.





# RID 2025

SOCIAL

Données clés

**Une culture portée par l'inclusion**

Des facteurs sociaux intégrés à notre stratégie d'investissement

Des pratiques fiscales exemplaires

Une culture portée par l'inclusion

**Valoriser la diversité de nos talents**

Un milieu de travail diversifié et inclusif

Un environnement de travail sécuritaire et flexible

## Valoriser la diversité de nos talents

À La Caisse, nos talents peuvent compter sur cinq groupes d'affinités qui appuient notre culture d'ouverture. En 2025, nous avons organisé 19 activités thématiques en puisant dans les multiples réalités des membres de notre personnel.

Nos groupes d'affinités ouverts à l'ensemble des employés :

- Les Investies, destiné aux femmes en investissement;
- Carrefour Diversité, à l'intention des collègues s'identifiant à la diversité ethnoculturelle;
- Le groupe Fierté, pour les collègues se reconnaissant comme personne LGBTQIA2S+;
- Femmes en tech, qui réunit les femmes en technologie;
- Neurodiversité, pour miser sur les différences et l'unicité des personnes neurodivergentes.



# RID 2025

SOCIAL

Données clés

## Une culture portée par l'inclusion

Des facteurs sociaux intégrés à notre stratégie d'investissement

Des pratiques fiscales exemplaires

Une culture portée par l'inclusion

Valoriser la diversité de nos talents

Un milieu de travail diversifié et inclusif

Un environnement de travail sécuritaire et flexible

## Un milieu de travail diversifié et inclusif

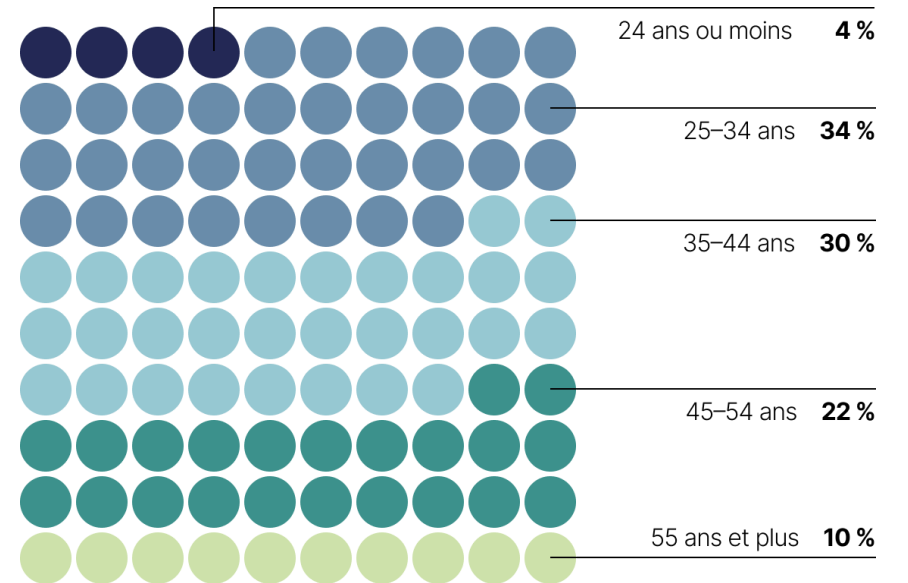
La Caisse regroupe des talents de tous les horizons, de tous les genres et de tous les âges (figure 8). Cette richesse collective contribue à enrichir nos décisions et à rehausser notre performance.

Cela témoigne également de notre engagement à faire bénéficier l'organisation d'une pluralité d'expertises et d'expériences.

Enfin, le déploiement de notre Plan d'action visant à réduire les obstacles liés à l'accueil et à l'intégration en milieu de travail des 5 % de nos employés en situation de handicap au Québec se poursuit.

Figure 8

Une grande variété d'âges parmi nos employé(e)s



### Données au 31 décembre 2025

43 %

des membres du conseil d'administration sont des femmes

36 %

des membres du comité de direction sont des femmes

48 %

de nos talents sont des femmes

28 %

de nos talents au Canada ont déclaré s'identifier à l'un des trois groupes suivants : minorités visibles, minorités ethniques ou Autochtones



# RID 2025

SOCIAL

Données clés

## Une culture portée par l'inclusion

Des facteurs sociaux intégrés à notre stratégie d'investissement

Des pratiques fiscales exemplaires

Une culture portée par l'inclusion

Valoriser la diversité de nos talents

Un milieu de travail diversifié et inclusif

**Un environnement de travail sécuritaire et flexible**

## Un environnement de travail sécuritaire et flexible

Nous adhérons aux plus hauts standards afin d'offrir un milieu de travail dans lequel nos talents peuvent s'épanouir. Ainsi, notre Politique en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au travail, qui codifie nos engagements en la matière, a été mise à jour en 2025. Notre Politique contre le harcèlement, la violence et les autres formes d'inconduites encadre, quant à elle, la conduite professionnelle et le respect au travail. Des ressources à la disposition des employés y sont recensées en cas d'enjeu.

Afin de faire de notre lieu de travail un espace sain et sécuritaire, nous tenons des activités thématiques de sensibilisation tout au long de l'année. En 2025, 305 talents ont pu y participer.

### Des mesures pour concilier vie professionnelle et personnelle

Dans l'ensemble des géographies où nous avons un lieu d'affaires, nous offrons un congé de maternité rémunéré d'au moins seize semaines et un congé parental d'au moins cinq semaines pour le second parent. À Montréal, un Centre de la petite enfance adjacent à La Caisse est également accessible aux employés. De plus, des plages horaires flexibles, sous réserve de l'approbation du gestionnaire, ainsi qu'un modèle de travail combinant présence au bureau et journée de télétravail permettent à chacun de trouver un équilibre, tout en contribuant de façon optimale à la pleine réalisation des activités de l'organisation.





# RID 2025

SOCIAL

Données clés

Une culture portée  
par l'inclusion

**Des facteurs  
sociaux intégrés à  
notre stratégie  
d'investissement**

Des pratiques  
fiscales  
exemplaires

**Des facteurs  
sociaux  
intégrés à  
notre stratégie  
d'investissement**

Nos  
engagements  
pour les droits  
de la personne

Des conseils  
d'administration  
diversifiés



## Des facteurs sociaux intégrés à notre stratégie d'investissement

Lors de l'analyse d'occasions d'investissement ou du suivi postinvestissement, nous considérons les facteurs sociaux en fonction de leur matérialité, selon le cadre du [Sustainability Accounting Standards Board](#) (SASB), reconnu à l'international. Nous examinons aussi attentivement les antécédents de chaque entreprise ou partenaire. Pour plus d'information sur nos processus d'évaluation, voir la section [Gouvernance](#).

### Des processus optimisés

En 2025, nous avons optimisé les processus internes de vérification diligente en préinvestissement. Deux ancrages de risques sur les droits de la personne et sur les zones de conflit et à haut risque ont été ajoutés à l'analyse de durabilité. Cela nous permet de mieux comprendre les risques sectoriels et géographiques.

Nous avons également développé des outils d'analyse pour mieux évaluer la maturité des sociétés sur les enjeux sociaux. Des gabarits de notation sur des sujets comme la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les droits de la personne et les relations avec la communauté, la santé et la sécurité des employés ainsi que les pratiques de travail ont été élaborés. Ceux-ci bonifient nos analyses de durabilité et, selon le contexte, les enjeux sociaux font ensuite l'objet de discussions avec les sociétés en portefeuille, après l'investissement initial, afin d'améliorer leur performance.



# RID 2025

SOCIAL

Données clés

Une culture portée  
par l'inclusion

**Des facteurs  
sociaux intégrés à  
notre stratégie  
d'investissement**

Des pratiques  
fiscales  
exemplaires

Des facteurs  
sociaux  
intégrés à notre  
stratégie  
d'investissement

**Nos  
engagements  
pour les droits  
de la personne**

Des conseils  
d'administration  
diversifiés

## Nos engagements pour les droits de la personne

Nous déployons des efforts soutenus afin de rehausser nos pratiques en matière de droits de la personne. Des démarches continues de diligence raisonnable sont mises en place et les enjeux liés aux droits de la personne sont pris en compte dans nos investissements en fonction de leur matérialité. Notre Politique — Droits de la personne définit notre cadre d'intervention.

- Préinvestissement : vérification des antécédents, analyses de durabilité et secteurs exclus.
- Postinvestissement : suivi des enjeux, vote actionnarial et activités d'engagement.

Au cours de l'année, nous avons continué de participer à l'initiative PRI Advance. Soutenue par les Nations unies, cette initiative a pour objectif de favoriser la collaboration entre investisseurs et d'améliorer leurs pratiques d'engagement sur les droits de la personne.



# RID 2025

SOCIAL

Données clés

Une culture portée par l'inclusion

**Des facteurs sociaux intégrés à notre stratégie d'investissement**

Des pratiques fiscales exemplaires

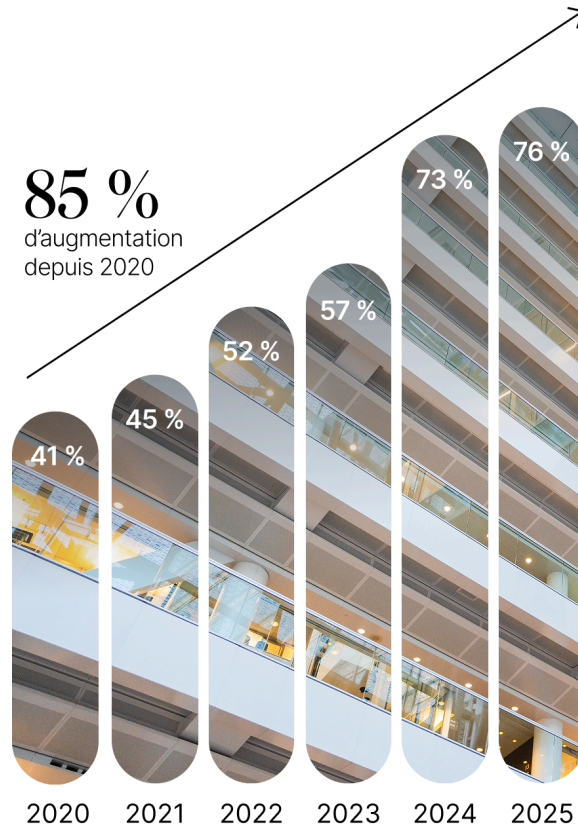
Des facteurs sociaux intégrés à notre stratégie d'investissement

Nos engagements pour les droits de la personne

**Des conseils d'administration diversifiés**

**Graphique 9**

Sociétés publiques en portefeuille en gestion active comptant au moins 30 % de femmes dans leur conseil d'administration



## Des conseils d'administration diversifiés

Les conseils d'administration de nos sociétés en portefeuille et de nos gestionnaires externes doivent rassembler des profils variés afin de favoriser l'innovation, la croissance et une meilleure gestion des risques.

En l'absence de circonstances atténuantes, nous pouvons voter contre la nomination d'administrateurs si le conseil d'administration d'une société publique compte moins de 30 % de femmes. Depuis 2025, dans certaines juridictions ciblées, nous nous réservons également ce droit si une société ne compte pas au moins une personne d'un groupe sous-représenté. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique régissant l'exercice du droit de vote dans les sociétés cotées en bourse](#).

Nous utilisons notre influence pour stimuler l'action. Ainsi, nous engageons un dialogue avec certaines sociétés afin de partager nos attentes et de les encourager à faire preuve de proactivité à cet égard. En l'absence d'éléments atténuants, nous avons voté contre la nomination de membres du conseil d'administration de 210 sociétés qui n'atteignaient pas le seuil de 30 % de femmes et de personnes de groupes sous-représentés.

### Administratrices et administrateurs désignés

Nous poursuivons nos efforts pour diversifier les conseils d'administration où nous sommes présents et renforcer leur gouvernance. En 2025, nous avons nommé 89 nouveaux administrateurs désignés, dont 26 femmes.



# RID 2025

## SOCIAL

### Données clés

Une culture portée par l'inclusion

Des facteurs sociaux intégrés à notre stratégie d'investissement

**Des pratiques fiscales exemplaires**

### Des pratiques fiscales exemplaires

Une vigie proactive du portefeuille

Suivi de la revue 2024 de nos titres en gestion active sous surveillance

## Des pratiques fiscales exemplaires

À La Caisse, nous accordons une grande importance à une fiscalité juste et nous nous engageons à respecter des principes fiscaux rigoureux. Nous attendons également de nos sociétés en portefeuille qu'elles adoptent des pratiques exemplaires en la matière. Nous nous opposons fermement à l'évasion fiscale et à toute stratégie de planification fiscale abusive, et gérons notre portefeuille avec discipline. La Caisse figure d'ailleurs parmi les premiers investisseurs mondiaux à avoir pris un Engagement en matière de fiscalité internationale.

### Des attentes claires

Nous collaborons étroitement avec nos gestionnaires externes et nos partenaires au sujet de notre politique fiscale. Nous communiquons clairement nos attentes en matière fiscale et encourageons l'adoption de mesures précises dans les fonds où notre capacité d'intervention directe est limitée. Nos critères sont clairs : l'ensemble de nos sociétés en portefeuille, incluant les fonds et leurs actifs sous-jacents, doivent notamment respecter un taux effectif d'imposition consolidé moyen d'au moins 15 %. Cette exigence est conforme à l'accord de l'Érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices (BEPS) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui vise à promouvoir la transparence et l'équité des pratiques fiscales.

### Des actions en continu

Nous participons aux efforts internationaux visant à mettre fin aux pratiques injustes de certaines juridictions qui facilitent le contournement des règles fiscales. À cet égard, nous avons entrepris, au cours de l'année, des démarches auprès de l'International Accounting Standards Board (IASB) afin de faire progresser la révision des exigences établies par les normes comptables et d'améliorer la qualité de la divulgation en matière de fiscalité.



# RID 2025

SOCIAL

Données clés

Une culture portée  
par l'inclusion

Des facteurs  
sociaux intégrés à  
notre stratégie  
d'investissement

**Des pratiques  
fiscales  
exemplaires**

Des pratiques  
fiscales  
exemplaires

**Une vigie  
proactive du  
portefeuille**

Suivi de la  
revue 2024 de  
nos titres en  
gestion active  
sous  
surveillance

## Une vigie proactive du portefeuille

Avant chaque investissement, nous effectuons une analyse en suivant les critères stricts de notre engagement, qui est en place depuis 2021. Celui-ci a permis à nos équipes de développer une vigilance accrue en matière fiscale.

En 2025, celles-ci ont examiné 339 projets d'investissement et émis un avis sur chacun.

Parmi ces avis :

- 1 avis défavorable a entraîné l'abandon du projet en raison de pratiques fiscales inadéquates;
- 1 projet a pu se concrétiser après avoir obtenu la garantie que le véhicule était résident fiscal du Royaume-Uni en dépit de son incorporation dans un pays à fiscalité réduite.



Données clés

Une culture portée par l'inclusion

Des facteurs sociaux intégrés à notre stratégie d'investissement

**Des pratiques fiscales exemplaires**

Des pratiques fiscales exemplaires

Une vigie proactive du portefeuille

**Suivi de la revue 2024 de nos titres en gestion active sous surveillance**

# Suivi de la revue 2024 de nos titres en gestion active sous surveillance

À la suite d'une analyse approfondie du portefeuille en 2024, notre liste de sociétés sous surveillance comptait neuf organisations qui présentaient un risque d'employer des pratiques fiscales non conformes à nos attentes, dont cinq issues de notre liste de 2023.

En 2025, nous avons effectué une analyse approfondie de ces titres. Nous avons également amorcé des discussions avec les dirigeants de certaines de ces entreprises afin de mieux cerner leurs stratégies fiscales et d'évaluer la pérennité de leur taux d'imposition effectif. Nous avons aussi sensibilisé ces sociétés à l'importance accordée par La Caisse aux questions de fiscalité. Ces échanges ont permis d'établir que :

- 2** entreprises pouvaient être retirées de notre liste de surveillance, puisqu'elles respectent désormais nos exigences ou ont été réorganisées à notre demande.
- 5** entreprises font l'objet d'un dialogue continu et d'un suivi, et demeurent sous surveillance.
- 2** entreprises n'ont pas satisfait à nos critères et ont été vendues.

SECTION SUIVANTE – **GOUVERNANCE** →

## Une revue annuelle de nos actifs

En nous appuyant sur les plus récentes données financières disponibles, nos équipes ont procédé à une évaluation fiscale de nos actifs afin de repérer les titres nécessitant une vigilance accrue.

Au cours de l'année, nous avons passé en revue plus de 1 800 titres détenus en portefeuille et réalisé plus de 245 analyses détaillées, conformément aux critères définis dans notre [Engagement sur la fiscalité internationale](#).

À la suite de ces travaux, un nouveau titre a été ajouté à la liste de surveillance et fera l'objet d'un suivi rigoureux en 2026.



# RID 2025

GOVERNANCE

## Données clés

Nos règles et instances de gouvernance

Nos leviers d'intervention



12

sociétés québécoises appuyées dans l'intégration de la durabilité à leur stratégie d'affaires

32 169

résolutions votées dans le cadre de

3 052

assemblées d'actionnaires tenues par nos sociétés en portefeuille

Engagement actionnarial avec

451

sociétés en portefeuille



# RID 2025

GOVERNANCE

Données clés

**Nos règles et instances de gouvernance**

Nos leviers d'intervention

**Nos règles et instances de gouvernance**

La durabilité intégrée à toutes les étapes

Postinvestissement

## Nos règles et instances de gouvernance

La Caisse est régie par plusieurs lois, règlements et politiques qui encadrent ses activités. Nous appliquons des règles de gouvernance strictes. Cela nous permet d'atteindre nos objectifs d'investissement avec rigueur, efficacité et transparence.

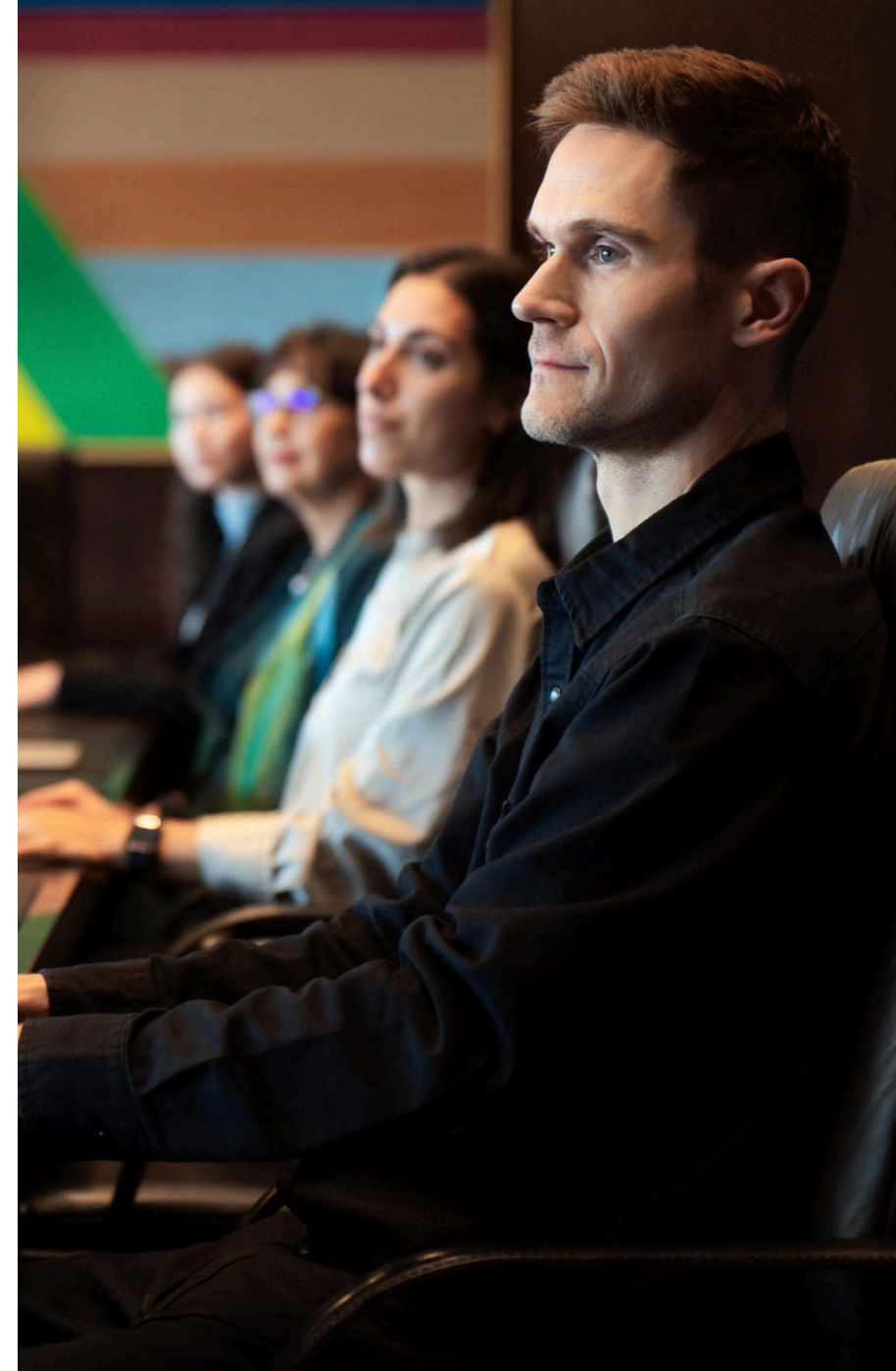
Les principales instances de gouvernance de La Caisse sont :

- le conseil d'administration et ses comités,
- le comité de direction, composé du président et chef de la direction et des premiers responsables des divers secteurs.

La structure organisationnelle de La Caisse au 31 décembre 2025 peut être consultée dans son Rapport annuel.

Nos règles de gouvernance sont régulièrement mises à jour. Elles s'alignent sur les meilleures pratiques et s'ajustent aux changements organisationnels. En 2025, La Caisse a optimisé sa gouvernance et revu ses processus afin de gagner en efficacité et de soutenir sa performance. Ceci permet à notre organisation, qui croît rapidement, de demeurer agile tout en maintenant ses standards élevés de rigueur.

La Caisse définit également des attentes claires envers ses employés et les membres de son conseil d'administration à travers une série de règles énoncées dans ses Codes d'éthique. Chaque année, le personnel de La Caisse et les administrateurs confirment leur engagement à leur Code respectif en signant une déclaration annuelle. Ils sont également tenus de visionner des capsules de sensibilisation aux enjeux éthiques et sont formés aux meilleures pratiques au moyen de mises en situation.



# RID 2025

GOUVERNANCE

Données clés

**Nos règles et instances de gouvernance**

Nos leviers d'intervention

Nos règles et instances de gouvernance

**La durabilité intégrée à toutes les étapes**

Postinvestissement

## La durabilité intégrée à toutes les étapes

La Caisse utilise sa Politique — Investissement durable pour guider ses décisions et intégrer les critères de durabilité dans la gestion de ses portefeuilles. Cette approche s'applique avant et après l'investissement.

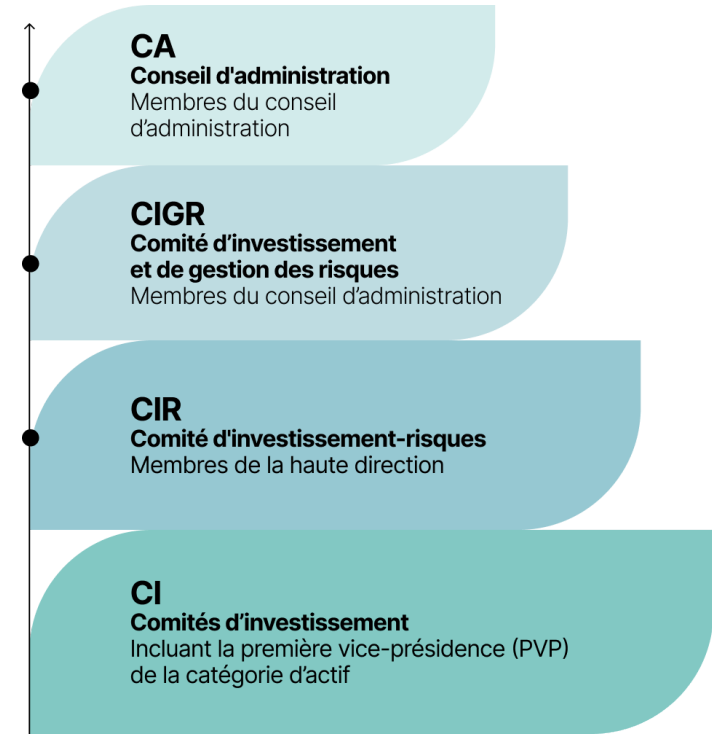
### Préinvestissement

Nous investissons dans des sociétés et des secteurs qui respectent les lois du Canada, les conventions internationales et les interdictions financières canadiennes. Notre approche d'exclusion sectorielle vise également à ne pas investir dans des activités économiques jugées insoutenables à long terme pour la société ou l'environnement.

Quand une occasion respecte nos critères, elle suit le processus d'investissement dans le respect des encadrements qui y sont liés (figure 10).

**Figure 10**

Un processus rigoureux de revue et d'approbation des investissements





# RID 2025

## GOVERNANCE

Données clés

**Nos règles et instances de gouvernance**

Nos leviers d'intervention

Nos règles et instances de gouvernance

La durabilité intégrée à toutes les étapes

**Postinvestissement**



## Postinvestissement

Nous effectuons une vigie de notre portefeuille avec des outils spécialisés et des processus d'analyse stricts. Ils nous aident à repérer, prévenir et gérer les défis liés à la durabilité que nos sociétés en portefeuille pourraient devoir relever.

Si un enjeu se pose, nous lançons une procédure d'escalade. Selon le type d'actif et la situation, un groupe multidisciplinaire d'analyse est mobilisé, réunissant des spécialistes de la catégorie d'actif concernée, de l'investissement durable et de la gestion des risques. Ils évaluent la situation et formulent une recommandation pour appuyer la prise de décision. Lorsque nécessaire, nous engageons la société pour qu'elle mette en œuvre des mesures correctives.



# RID 2025

## GOVERNANCE

Données clés

Nos règles et instances de gouvernance

**Nos leviers d'intervention**

**Nos leviers d'intervention auprès de nos sociétés en portefeuille**

Dialogue et engagement

Accompagnement stratégique

Vote actionnarial

Le vote : un levier privilégié

## Nos leviers d'intervention auprès de nos sociétés en portefeuille

Nous aidons nos sociétés en portefeuille à faire progresser leurs pratiques de durabilité. Pour les soutenir dans l'adoption de bonnes pratiques, nous utilisons trois leviers d'influence :

- le dialogue et l'engagement;
- l'accompagnement stratégique;
- le vote actionnarial.

# RID 2025

## GOVERNANCE

Données clés

Nos règles et instances de gouvernance

**Nos leviers d'intervention**

Nos leviers d'intervention auprès de nos sociétés en portefeuille

**Dialogue et engagement**

Accompagnement stratégique

Vote actionnarial

Le vote : un levier privilégié

## Dialogue et engagement

La Caisse échange régulièrement avec ses sociétés en portefeuille et ses gestionnaires externes. Cela nous permet de mieux comprendre leurs occasions d'affaires et leurs défis. Lors de ces discussions privées, nous communiquons nos attentes concernant la gouvernance, la gestion des risques et l'intégration des facteurs de durabilité dans leur plan d'affaires. Ce dialogue direct et fondé sur la confiance contribue à bâtir des liens solides avec nos partenaires.

Pour accroître notre portée auprès de multinationales où notre influence peut être plus limitée en raison de la taille de notre détention, nous collaborons avec EOS chez Federated Hermes, un fournisseur de services mondialement reconnu en engagement actionnarial. Ses spécialistes mènent des interventions auprès des entreprises au nom de plusieurs actionnaires, afin de maximiser l'impact de leurs démarches et de faire valoir nos convictions en matière de durabilité. En 2025, des échanges sur des thèmes comme l'intelligence artificielle ou les droits de la personne ont été menés avec 451 sociétés dans lesquelles nous détenons une participation.





# RID 2025

## GOVERNANCE

Données clés

Nos règles et instances de gouvernance

**Nos leviers d'intervention**

Nos leviers d'intervention auprès de nos sociétés en portefeuille

Dialogue et engagement

**Accompagnement stratégique**

Vote actionnarial

Le vote : un levier privilégié

## Accompagnement stratégique

En complément de notre approche d'engagement, nos équipes accompagnent certaines sociétés en portefeuille pour les aider à saisir des occasions de protection et de création de valeur en matière de durabilité, quel que soit leur niveau de maturité. Plusieurs thématiques sont abordées : stratégie de durabilité, maturité climatique et cibles, divulgation, composition du conseil d'administration, gestion des risques d'affaires et rémunération des dirigeants. Nos spécialistes en investissement durable travaillent étroitement avec les équipes d'investissement afin de soutenir les sociétés en portefeuille.

En 2025, nous avons continué à renforcer le modèle opérationnel d'intégration des facteurs de durabilité dans la gestion des portefeuilles, particulièrement au Québec.

Dans le cadre de notre [Plan d'action de développement durable 2023-2028](#), nous appuyons la croissance des entreprises à propriété féminine. En 2025, La Caisse a enrichi son offre d'accompagnement sur mesure [Les Cheffes de file](#), qui regroupe dorénavant 155 entrepreneures. De nouvelles cohortes ont été lancées en cours d'année et des thématiques comme la stratégie financière ainsi que l'expansion de marché ont été abordées. Une mission commerciale à Paris a également été organisée.

La Caisse a appuyé

12

entreprises québécoises désirant optimiser l'intégration des questions de durabilité à leur stratégie d'affaires





# RID 2025

## GOVERNANCE

Données clés

Nos règles et instances de gouvernance

Nos leviers d'intervention

Nos leviers d'intervention auprès de nos sociétés en portefeuille

Dialogue et engagement

Accompagnement stratégique

**Vote actionnarial**

Le vote : un levier privilégié

**Figure 11**

Les différentes thématiques visées par les propositions d'actionnaires sur lesquelles nous avons été appelés à voter

### Gouvernance : 79 %

- Stratégie et divulgation : **1 %**
- Pratiques d'affaires : **4 %**
- Haute direction et rémunération : **6 %**
- Droits des actionnaires : **7 %**
- Gouvernance de l'assemblée générale : **17 %**
- Conseil d'administration : **44 %**

### Environnement : 9 %

- Risques environnementaux : **3 %**
- Changements climatiques : **6 %**

### Social : 12 %

- Fiscalité : **1 %**
- Capital humain : **2 %**
- Risques sociaux : **4 %**
- EDI : **5 %**

## Vote actionnarial

En tant qu'investisseur actif, La Caisse exerce son droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

Nous actionnons ce levier clé d'influence selon notre [Politique sur l'exercice du droit de vote dans les entreprises cotées en bourse](#). Il nous permet de faire valoir nos convictions en investissement durable. Partout où nous sommes présents, nous veillons à rester alignés sur les exigences légales ou réglementaires en vigueur. Nous portons également un regard attentif aux tendances du marché et aux pratiques de nos pairs.

L'équipe d'Investissement durable mène ce processus. Elle encourage le dialogue et l'accompagnement auprès de nos sociétés en portefeuille, en plus d'utiliser le vote actionnarial à titre de levier. Cette approche permet d'échanger avec les sociétés avant et pendant la période des assemblées annuelles.

En 2025, nous avons voté :

**32 169** résolutions, incluant les propositions des actionnaires et de la direction, sur différents sujets dans le cadre de

**3 052** assemblées d'actionnaires de nos sociétés en portefeuille.



# RID 2025

## GOVERNANCE

Données clés

Nos règles et instances de gouvernance

Nos leviers d'intervention

Nos leviers d'intervention auprès de nos sociétés en portefeuille

Dialogue et engagement

Accompagnement stratégique

Vote actionnarial

Le vote : un levier privilégié

## Le vote : un levier privilégié

Nous utilisons notre droit de vote actionnarial dans l'objectif de concilier nos principes de durabilité avec la création de valeur à long terme pour nos déposants. En l'absence de circonstances atténuantes, nous pouvons voter contre la nomination d'administrateurs si le conseil d'administration d'une société publique ne possède pas de plan climatique ambitieux.

Nous suivons des lignes directrices pour orienter notre positionnement, mais demeurons pragmatiques. De la même façon, nous n'appuyons pas toutes les propositions d'actionnaires, particulièrement si elles sont trop strictes ou inadaptées à la réalité des entreprises, car cela pourrait compromettre un véritable progrès.

Après chaque assemblée d'actionnaires, nous publions nos votes sur le site Web de La Caisse.

En 2025, en cohérence avec sa stratégie climatique, La Caisse s'est opposée à la reconduction d'administrateurs de 35 sociétés en raison de leur inaction climatique.

SECTION SUIVANTE – ANNEXES →



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgateurs suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## ANNEXE 1

# Nos indicateurs et engagements en durabilité

Nous divulguons le résultat de nos actions en lien avec les facteurs de durabilité dans différents documents : le *Rapport d'investissement durable (RID)*, le *Rapport de développement durable (RDD)* ainsi que le *Rapport annuel (RA)*. Nous sommes également régis par plusieurs [lois, règlements et politiques](#) en matière de durabilité qui établissent un cadre de travail nous permettant d'exercer notre métier d'investisseur avec rigueur, efficacité et transparence. Les tableaux suivants contiennent les indicateurs et les documents de référence disponibles.

## Nos indicateurs

INDICATEUR	CIBLE, AMBITION OU ACTION	DIVULGATION 2025	SOURCE 2025	DIVULGATION 2024
<b>1</b> Investissements en action climatique	400 G\$ en action climatique d'ici 2030	226 G\$	RID section E	s. o.
<b>2</b> Investissements en solutions climatiques, dont :	Stratégie climatique 2025-2030	70 G\$	RID section E	s. o.
<b>2a</b> Actifs sobres en carbone	Stratégie climatique 2025-2030	65 G\$ (dont près de 20 G\$ au Québec)	RID section E	58 G\$ (dont 15,5 G\$ au Québec)
<b>2b</b> Solutions fondées sur la nature	Stratégie climatique 2025-2030	1,2 G\$	RID section E	s. o.
<b>2c</b> Solutions d'adaptation ou de résilience	Stratégie climatique 2025-2030	0 G\$ Au 31 décembre 2025, le portefeuille de La Caisse n'a pas été examiné selon cette catégorie.	RID section E	s. o.
<b>2d</b> Facilitateurs de solutions climatiques	Stratégie climatique 2025-2030	4,1 G\$	RID section E	s. o.
<b>3</b> Investissements dans des sociétés dotées de cibles de décarbonation	Stratégie climatique 2025-2030	156 G\$	RID section E	s. o.
<b>3a</b> Niveau « engagé »	Stratégie climatique 2025-2030	24 G\$	RID section E	s. o.
<b>3b</b> Niveau « en alignement »	Stratégie climatique 2025-2030	6 G\$	RID section E	s. o.
<b>3c</b> Niveau « pleinement aligné »	Stratégie climatique 2025-2030	126 G\$	RID section E	s. o.



# RID 2025

## ANNEXES

**Annexe 1**  
Nos indicateurs et engagements en durabilité

**Annexe 2**  
Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

**Annexe 3**  
Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

**Annexe 4**  
Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

**Annexe 5**  
Initiatives et partenariats

**Annexe 6**  
Lexique

**Annexe 7**  
Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

INDICATEUR	CIBLE, AMBITION OU ACTION	DIVULGATION 2025	SOURCE 2025	DIVULGATION 2024
<b>4</b> Intensité carbone du portefeuille en tCO <sub>2</sub> éq/M\$ investis et en pourcentage	60 % de réduction d'ici 2030 par rapport aux 79,4 tCO <sub>2</sub> éq/M\$ investis en 2017	28,4 tCO <sub>2</sub> éq/M\$  64 % de réduction par rapport à 2017	RID section E	24,4 tCO <sub>2</sub> éq/M\$  69 % de réduction par rapport à 2017 Cette divulgation exclut l'enveloppe de transition (voir graphique 5)
<b>5</b> Investissements dans les énergies fossiles	Sortie de la production de pétrole d'ici la fin 2022  Sortie de l'extraction de charbon thermique	Sortie de la production de pétrole en gestion active complétée  Sortie de l'extraction de charbon thermique en gestion active complétée	RID section E	Sortie de la production de pétrole en gestion active complétée  Sortie de l'extraction de charbon thermique en gestion active complétée
<b>6</b> Augmentation de notre part de dons et commandites à thématique durable	14 % d'ici 2025 des dons et commandites octroyés à thématique durable	14 %	RDD action 5	13 %
<b>7</b> Réduction de l'empreinte carbone de nos trois bureaux au Québec	Réduction de 35 % des émissions de nos trois bureaux au Québec d'ici 2025 par rapport à 2017 (2,75 kg CO <sub>2</sub> éq/pi <sup>2</sup> )	78 % de réduction par rapport à 2017 (0,60 kg CO <sub>2</sub> éq/pi <sup>2</sup> )	RDD action 7	76 % de réduction par rapport à 2017 (0,66 kg CO <sub>2</sub> éq/pi <sup>2</sup> )
<b>8</b> Présence de vérifications et d'audits internes quant aux indicateurs liés à la diversité	Certification EDGEPlus, une norme de certification des entreprises reconnue mondialement en matière d'égalité femmes-hommes au travail	Atteinte du plus haut niveau de certification EDGE, la certification EDGE Lead	RID section S	Mise en œuvre de notre plan d'action
<b>9</b> Répartition par catégorie d'âges de nos employé(e)s	Pourcentage d'employé(e)s par catégorie d'âges à La Caisse	24 ans ou moins : 4 % 25 – 34 ans : 34 % 35 – 44 ans : 30 % 45 – 54 ans : 22 % 55 ans et plus : 10 %	RID section S	24 ans ou moins : 3 % 25 – 34 ans : 34 % 35 – 44 ans : 30 % 45 – 54 ans : 22 % 55 ans et plus : 11 %



# RID 2025

## ANNEXES

**Annexe 1**  
Nos indicateurs et engagements en durabilité

**Annexe 2**  
Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

**Annexe 3**  
Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

**Annexe 4**  
Divulgation suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

**Annexe 5**  
Initiatives et partenariats

**Annexe 6**  
Lexique

**Annexe 7**  
Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

INDICATEUR	CIBLE, AMBITION OU ACTION	DIVULGATION 2025	SOURCE 2025	DIVULGATION 2024
<b>10</b> Répartition par catégorie d'âges de l'ensemble de nos employé(e)s par secteur	Pourcentage d'employé(e)s par catégorie d'âges à La Caisse par groupe d'emploi	Investissement 24 ans ou moins : 5 % 25 – 34 ans : 40 % 35 – 44 ans : 29 % 45 – 54 ans : 18 % 55 ans et plus : 8 %  Services d'entreprise 24 ans ou moins : 3 % 25 – 34 ans : 31 % 35 – 44 ans : 31 % 45 – 54 ans : 24 % 55 ans et plus : 11 %	Équipe Talent et performance	s. o.
<b>11</b> Représentation féminine au sein du conseil d'administration	40 % de représentation féminine au sein du conseil d'administration	43 %	RID section S	42 %
<b>12</b> Représentation féminine au sein du comité de direction	40 % de représentation féminine au sein du comité de direction	36 %	RID section S	36 %
<b>13</b> Représentation féminine à La Caisse	47 % de représentation féminine au sein de l'organisation d'ici 2025	48 %	RID section S	47 %
<b>14</b> Représentation féminine dans les postes en investissement	34 % de représentation féminine dans les postes en investissement à La Caisse d'ici 2025	33 %	Équipe Talent et performance	30 %
<b>15</b> Représentation féminine dans les postes des services d'entreprise	s. o.	55 %	Équipe Talent et performance	s. o.
<b>16</b> Employé(e)s de La Caisse au Canada s'identifiant à l'un des trois groupes suivants : minorités visibles, minorités ethniques ou Autochtones	26 % d'employé(e)s au Canada d'ici 2025 s'identifiant à l'un des trois groupes suivants : minorités visibles, minorités ethniques ou Autochtones	28 %	RID section S	27 %
<b>17</b> Employé(e)s de La Caisse au Canada occupant un poste en investissement et s'identifiant à l'un des trois groupes suivants : minorités visibles, minorités ethniques ou Autochtones	Stratégie d'attraction, de rétention et de développement en place	21 %	Équipe Talent et performance	20 %



# RID 2025

## ANNEXES

**Annexe 1**  
Nos indicateurs et engagements en durabilité

**Annexe 2**  
Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

**Annexe 3**  
Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

**Annexe 4**  
Divulgation suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

**Annexe 5**  
Initiatives et partenariats

**Annexe 6**  
Lexique

**Annexe 7**  
Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

INDICATEUR	CIBLE, AMBITION OU ACTION	DIVULGATION 2025	SOURCE 2025	DIVULGATION 2024
<b>18</b> Employé(e)s de La Caisse au Canada occupant un poste des services d'entreprise et s'identifiant à l'un des trois groupes suivants : minorités visibles, minorités ethniques ou Autochtones	Stratégie d'attraction, de rétention et de développement en place	31 %	Équipe Talent et performance	s. o.
<b>19</b> Présence d'information sur l'encadrement du personnel et les programmes de mentorat	Programme de mentorat en place	233 personnes ont été mentorées à l'interne (dont 52 % de femmes et 33 % de collègues s'identifiant à la diversité ethnoculturelle) par 177 mentor(e)s	RID section S	182 personnes ont été mentorées à l'interne (dont 58 % de femmes et 25 % de collègues s'identifiant à la diversité ethnoculturelle) par 146 mentor(e)s
<b>20</b> Employé(e)s en situation de handicap	Plan d'action annuel à l'égard des personnes en situation de handicap	5 % de nos employé(e)s au Québec	RID section S	4 % de nos employé(e)s au Québec
<b>21</b> Employé(e)s en situation de handicap occupant un poste en investissement	Plan d'action annuel à l'égard des personnes en situation de handicap	2 % de nos employé(e)s au Québec	RID annexe S	s. o.
<b>22</b> Employé(e)s en situation de handicap occupant un poste des services d'entreprise	Plan d'action annuel à l'égard des personnes en situation de handicap	5 % de nos employé(e)s au Québec	RID annexe S	s. o.
<b>23</b> Nombre d'accidents de travail	Soutien à la santé globale au travail	0	Équipe Santé et sécurité globale	0
<b>24</b> Nombre de décès résultant de blessures liées au travail	Soutien à la santé globale au travail	0	Équipe Santé et sécurité globale	s. o.
<b>25</b> Pourcentage de sociétés publiques en gestion active dans notre portefeuille qui comptent au moins 30 % de femmes au sein de leur conseil d'administration	Ambition de 100 %	76 %	RID section S	73 %



# RID 2025

## ANNEXES

**Annexe 1**  
Nos indicateurs et engagements en durabilité

**Annexe 2**  
Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

**Annexe 3**  
Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

**Annexe 4**  
Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

**Annexe 5**  
Initiatives et partenariats

**Annexe 6**  
Lexique

**Annexe 7**  
Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## INDICATEUR

- 26** Représentation féminine au sein des postes d'administrateur(-trice)s désignés
- 27** Nombre d'avis sur les pratiques fiscales en préinvestissement
- 28** Nombre de dossiers analysés pour s'assurer du respect d'un taux minimal d'imposition
- 29** Appui d'entreprises québécoises à propriété féminine
- 30** Nombre d'entreprises québécoises appuyées dans l'intégration de la durabilité à leur stratégie d'affaires
- 31** Nombre de votes sur des propositions
- 32** Nombre d'assemblées d'actionnaires lors desquelles nous avons voté
- 33** Taux d'appui aux propositions portant sur les enjeux climatiques ou sociaux  
Les propositions anti-ESG ont été exclues du calcul des taux d'appui 2025 pour des raisons de cohérence méthodologique.
- 34** Évaluation de la durabilité de nos interventions

## CIBLE, AMBITION OU ACTION

- 30 % de représentation féminine dans les postes d'administrateur(-trice)s désignés d'ici 2023
- Analyse en préinvestissement des pratiques fiscales des transactions
- Analyse de notre actif en gestion active pour s'assurer du respect d'un taux d'imposition consolidé minimal de 15 %
- Nombre croissant d'entrepreneures québécoises au sein de Cheffes de file
- Accompagnement de nos sociétés en portefeuille au Québec sur divers enjeux de durabilité
- Participation aux votes sur des propositions
- Votes lors des assemblées d'actionnaires de nos sociétés en portefeuille
- Politique régissant l'exercice de notre droit de vote dans les sociétés cotées en bourse
- Proportion de nos nouvelles transactions ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité au Québec pour La Caisse et ses filiales

## DIVULGATION 2025

- 29 %
- 339 avis sur les pratiques fiscales en préinvestissement, dont 1 était défavorable
- Plus de 1 800 titres et 245 analyses approfondies
- 155 entrepreneures québécoises
- 12 entreprises québécoises
- 32 169 votes
- 3 052 assemblées
- 34 % d'appui en faveur de propositions en lien avec les enjeux environnementaux
- 26 % d'appui en faveur de propositions en lien avec les enjeux sociaux
- 100 %

## SOURCE 2025

- RID section S
- RID section S
- RID section S
- RDD action 2
- RID section G
- RDD action 1
- RID section G
- RID section G
- RID section G
- RDD action 3

## DIVULGATION 2024

- 26 %
- 310 avis sur les pratiques fiscales en préinvestissement, dont 4 étaient défavorables
- Plus de 3 000 titres et 400 analyses approfondies
- 136 entrepreneures québécoises
- 12 entreprises québécoises
- 34 857 votes
- 3 326 assemblées
- 47 % d'appui en faveur de propositions en lien avec les enjeux environnementaux
- 32 % d'appui en faveur de propositions en lien avec les enjeux sociaux
- 100 %

# RID 2025

## ANNEXES

**Annexe 1**  
Nos indicateurs et engagements en durabilité

**Annexe 2**  
Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

**Annexe 3**  
Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

**Annexe 4**  
Divulgaration suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

**Annexe 5**  
Initiatives et partenariats

**Annexe 6**  
Lexique

**Annexe 7**  
Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Nos engagements

ENGAGEMENT	CIBLE OU ACTION	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
<p><b>1</b> Atteindre 400 G\$ d'investissements en action climatique d'ici 2030</p>	<p>Investir pour soutenir les sociétés qui intègrent le climat dans leur modèle d'affaires</p> <p>Investir dans des solutions climatiques orientées vers l'avenir</p> <p>Portefeuille net-zéro d'ici 2050</p>	<p>Stratégie climatique 2025-2030</p>
<p><b>2</b> Engagement en matière de diversité, d'inclusion et d'absence de discrimination</p>	<p>Politique en place en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au travail</p> <p>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées</p> <p>Énoncé sur l'accès à l'égalité en emploi</p>	<p>Politique en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au travail</p> <p>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024</p> <p>Énoncé de La Caisse sur l'accès à l'égalité en emploi</p>
<p><b>3</b> Présence de canaux par lesquels les employé(e)s peuvent faire part d'enjeux</p>	<p>Politique de prévention et de détection de la fraude et de la corruption en place</p> <p>Ligne téléphonique pour signaler un manquement à l'éthique ou aux lois</p> <p>Politique contre le harcèlement et les autres formes d'inconduite</p>	<p>Code d'éthique</p> <p>Politique – Prévention et détection de la fraude et de la corruption</p> <p>Politique contre le harcèlement et les autres formes d'inconduite</p>
<p><b>4</b> Engagement public à respecter les données personnelles et politique globale sur les données personnelles</p>	<p>Politique de gestion et de sécurité de l'information en place</p>	<p>Politique – Sécurité des actifs informationnels et technologiques</p> <p>Notice d'information sur la protection des renseignements personnels</p>



# RID 2025

## ANNEXES

**Annexe 1**  
Nos indicateurs et engagements en durabilité

**Annexe 2**  
Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

**Annexe 3**  
Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

**Annexe 4**  
Divulgateur suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

**Annexe 5**  
Initiatives et partenariats

**Annexe 6**  
Lexique

**Annexe 7**  
Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## ENGAGEMENT

- 5** Présence d'un engagement en matière de fiscalité internationale
- 6** Présence d'une politique contre la corruption et analyse des risques liés à ces enjeux
- 7** Engagement lié aux directives d'éthique professionnelle de l'entreprise
- 8** Mesures mises en place pour promouvoir les comportements éthiques dans l'entreprise
- 9** Programme de rémunération de la haute direction lié à l'exécution de la stratégie d'investissement durable
- 10** Présence d'une politique encadrant le lobbying de nos sociétés en portefeuille
- 11** Présence de politiques claires sur l'engagement avec nos sociétés en portefeuille concernant les enjeux de durabilité
- 12** Engagement à respecter les droits de la personne dans nos activités d'investissement et opérations

## CIBLE OU ACTION

- Engagement à exercer un leadership international en matière de fiscalité responsable
- Politique de prévention et de détection de la fraude et de la corruption en place
- Code d'éthique à l'intention des dirigeant(e)s et des employé(e)s en place
- Code d'éthique à l'intention des administrateur(-trice)s en place
- Formations obligatoires annuelles et à l'embauche, portant sur différents sujets couverts par le Code d'éthique
- Engagement annuel et à l'embauche à respecter les normes éthiques de l'organisation et déclaration des intérêts
- Programme incluant l'atteinte de cibles d'actions climatiques
- Politique régissant l'exercice du droit de vote dans les sociétés cotées en bourse, qui encadre notamment le lobbying
- Politique d'investissement durable, qui encadre notamment l'engagement avec nos sociétés en portefeuille
- Politique – Droits de la personne en place

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

- Engagement sur la fiscalité internationale
- Politique – Prévention et détection de la fraude et de la corruption
- Politique – Sécurité financière
- Code d'éthique
- Code d'éthique des membres du conseil d'administration
- Rapport annuel section Conformité
- Code d'éthique
- Rapport annuel
- Rapport d'investissement durable — annexe 4
- Politique régissant l'exercice du droit de vote dans les sociétés cotées en bourse
- Politique – Investissement durable
- Politique – Droits de la personne



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgateion suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## ANNEXE 2

# Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse<sup>1</sup>

## Calcul pour nos investissements dans les entreprises

Intensité totale du portefeuille de La Caisse

$\Sigma$  émissions attribuées à La Caisse (tCO<sub>2</sub>éq)

Valeur du portefeuille de La Caisse dans le périmètre de calcul (M\$ CA)

Émissions attribuées à La Caisse

Émissions de l'actif (tCO<sub>2</sub>éq)

X

Capital LT fourni par La Caisse (M\$ CA)

Capital LT total de l'actif (M\$ CA)

## Capital LT

Capital à long terme utilisé par une entreprise pour financer son appareil de production (juste valeur marchande des capitaux propres + dette à long terme).

## Émissions

Émissions de GES directes (portée 1) et indirectes (portée 2) de l'actif, converties en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalentes (tCO<sub>2</sub>éq), comme le définit le GHG Protocol.

## Calcul de l'intensité carbone souveraine

Intensité du portefeuille souverain de La Caisse

$\Sigma$  émissions souveraines attribuées à La Caisse (tCO<sub>2</sub>éq)

Valeur du portefeuille de La Caisse dans le périmètre du calcul (M\$ CA)

Émissions souveraines attribuées à La Caisse

Émissions de production de l'entité souveraine (portée 1)

X

Détention La Caisse (en M\$ CA)

PIB de l'entité souveraine (en M\$ PPA convertis CA)

Plus de détails à l'[annexe 4](#).

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgué suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

Les émissions attribuées à La Caisse se basent sur l'attribution proportionnelle en fonction du capital long terme financé, telle que définie par la norme mondiale relative à la comptabilité et à la divulgation des GES pour le secteur financier (equity-share approach du GHG Protocol).

## Périmètre de calcul

Inclut une valeur nette de 498 G\$ d'investissements en date du 31 décembre 2025, soit 100 % des titres du portefeuille, y compris les actifs de transition antérieurement divulgués à part et ceux de filiales non consolidées, sous forme d'actions, de dettes d'entreprises et de sociétés d'État, de titres détenus par l'intermédiaire d'indices boursiers ou de fonds négociés en bourse FNB, de placements gérés à l'externe, de prêts et d'emprunts de titres (graphique 12).

Exclut 112 G\$ nets<sup>2</sup>, en date du 31 décembre 2025, d'obligations d'État, de liquidités, de bons de souscription, de certificats de dépôt, d'instruments financiers dérivés et de titres achetés en vertu de conventions de revente.

Les investissements considérés dans le calcul de l'empreinte sont détenus dans les catégories d'investissement et portefeuilles spécialisés suivants : Marchés boursiers, Revenu fixe, Placements privés, Infrastructures, Immobilier, et certains investissements sous forme d'actions détenues dans la répartition d'actifs (figure 13).

## Exposition à la distribution de gaz naturel

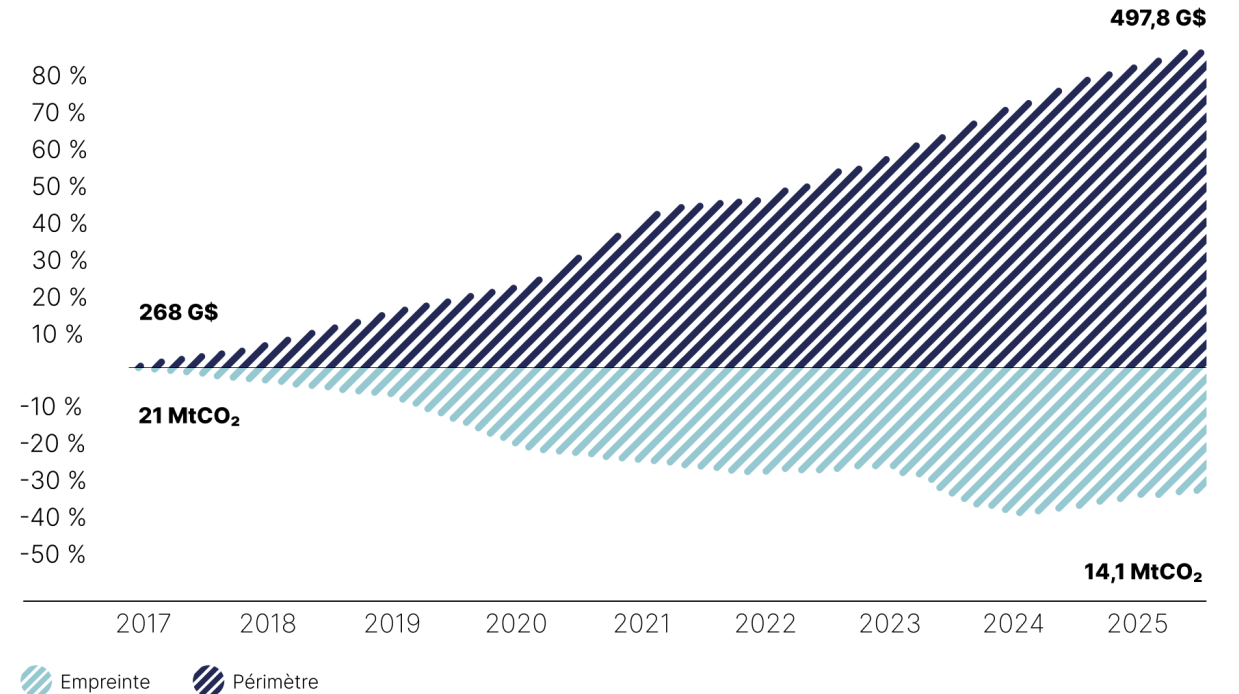
La Caisse présente également une exposition limitée au secteur de la distribution de gaz, principalement liée à sa participation dans Énergir, un acteur énergétique diversifié dont elle est actionnaire majoritaire et dont une part des activités (63 %) est liée au gaz naturel. Par ses investissements et sa présence au conseil d'administration, La Caisse soutient Énergir dans la mise en œuvre de son plan de décarbonation amorcé en 2020. Chaque année, Énergir actualise sa trajectoire de décarbonation, notamment dans son rapport sur la résilience climatique, afin de tenir compte de l'évolution des politiques publiques, des avancées technologiques et des risques environnementaux. Ainsi, l'exposition de La Caisse à ce secteur s'établit à 0,4 %, un niveau stable par rapport à 2024 (0,5 %).

## Dettes souveraines

Afin de répondre aux exigences de NZAOA, nous avons calculé l'intensité carbone de notre portefeuille de dette souveraine, en fonction de la norme [Partnership for Carbon Accounting Financials](#) (PCAF). Le calcul couvre 100 % des titres souverains, à l'exception des dérivés. Les données utilisées pour la calculer ne sont pas comparables à celles de l'intensité du portefeuille. Elle est donc traitée séparément (plus de détails à l'[annexe 4](#)).

## Graphique 12

Empreinte en absolu du portefeuille (en MtCO<sub>2</sub>) à l'intérieur du périmètre de calcul (en G\$)\*



\*Inclut maintenant l'enveloppe de transition, les chiffres historiques ont été revus.

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgaration suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

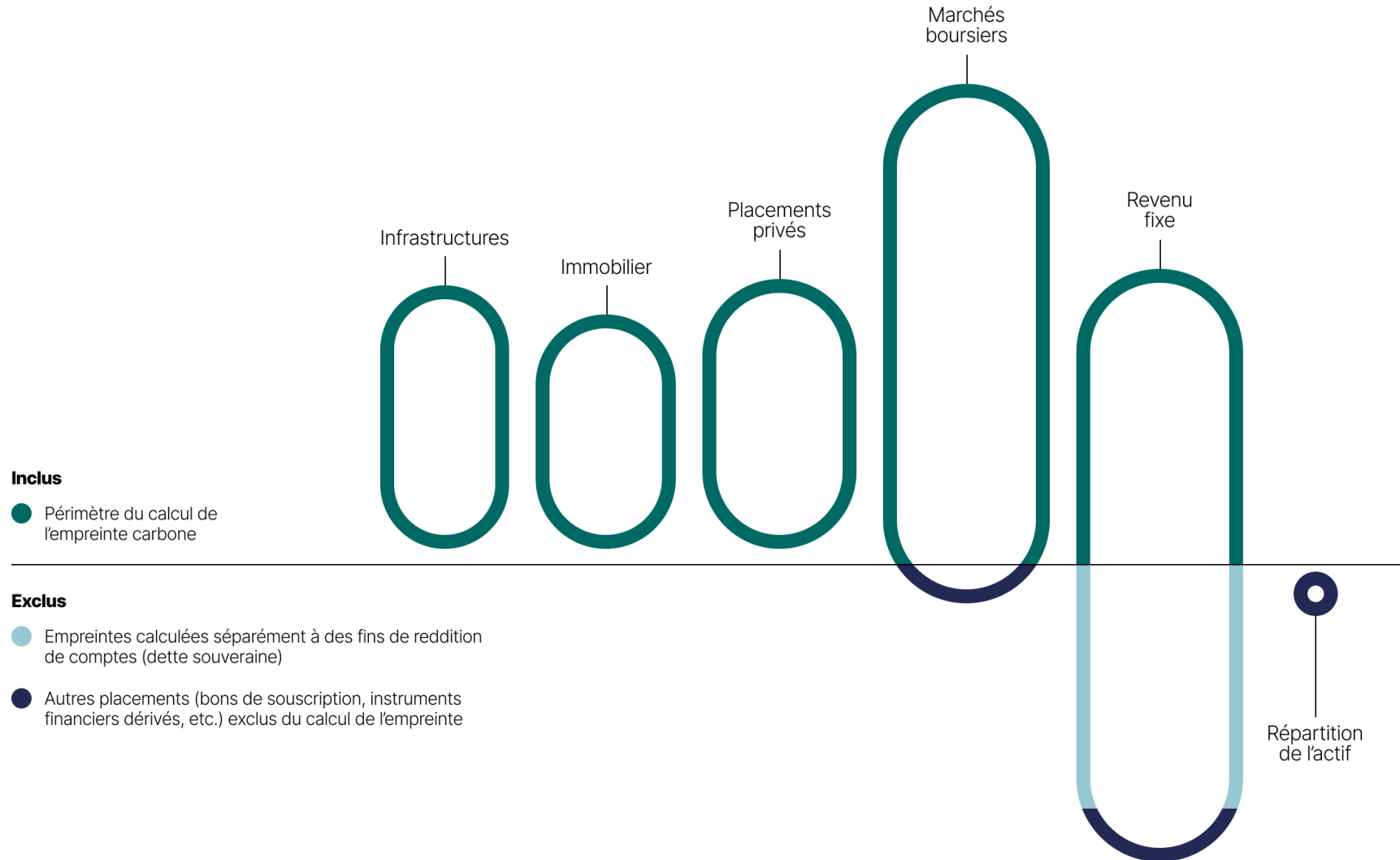
Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

1. L'intensité du portefeuille de La Caisse représente ses émissions de portée 3, catégorie 15, c'est-à-dire ses émissions financées, telles que définies par le GHG Protocol. Elles représentent la très grande majorité des émissions complètes de La Caisse, mais excluent les émissions opérationnelles.

2. Valeur brute des actifs de La Caisse, nette des positions à découvert (les positions nettes négatives sont exclues).

**Figure 13**

La Caisse réalise le calcul de son empreinte carbone sur la majeure partie de son portefeuille





# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgaration suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Sources de données

---

### A) Participations directes

La Caisse utilise principalement la base de données Trucost pour collecter les données sur les émissions de portée 1 et 2 des émetteurs individuels. Avec les données sur le capital LT tirées des bases de données Compustat et Bloomberg, cela constitue l'assise de nos calculs de l'intensité des émetteurs individuels et de l'intensité moyenne du secteur<sup>3</sup>.

Notre approche est la suivante :

#### Méthodologie de La Caisse

Par ordre de priorité :

- 1 Intensité directe calculée pour l'émetteur
- 2 Intensité directe calculée pour la société mère de l'émetteur
- 3 Intensité moyenne du secteur

Il importe de souligner que, dans certaines situations, La Caisse fait preuve de jugement pour passer outre l'intensité attribuée à l'aide de la méthodologie usuelle, si des données plus précises ou pertinentes sont disponibles<sup>5</sup>. À titre d'exemple, cela peut être l'intensité divulguée par l'émetteur, l'intensité d'émetteurs comparables présentant un profil similaire en matière de GES, l'intensité moyenne d'un secteur qui représente plus précisément l'émetteur ou l'intensité estimée en s'appuyant sur une autre source fiable.

3. La Caisse s'appuie sur les données les plus récentes relatives aux émissions provenant de Trucost. Afin d'assurer la qualité des données utilisées, un seuil interne est établi pour déterminer à partir de quel moment ces données sont jugées trop obsolètes pour le calcul de l'intensité des émetteurs individuels et de l'intensité moyenne sectorielle. Lorsqu'elles sont disponibles, les données relatives au capital LT en date du 31 décembre 2025 sont utilisées. À défaut, les données les plus récentes disponibles sont retenues.

4. Le portefeuille immobilier intègre dans son calcul d'intensité les émissions de portée 1 et 2 des propriétés, incluant les émissions liées aux locataires, multipliées par le pourcentage de détention en équité de La Caisse. Le dénominateur utilisé dans le calcul correspond à la valeur de l'investissement de La Caisse dans chaque propriété à la date de clôture de la période couverte par l'intensité.

5. Lorsque les données relatives à l'empreinte ne sont pas disponibles sur Trucost mais disponibles autrement, les émissions de GES de portée 2 sont comptabilisées en prenant l'approche ayant la valeur la plus élevée entre l'approche basée sur le marché et l'approche basée sur l'emplacement, et ce, afin de ne pas sous-estimer l'intensité carbone des sociétés en portefeuille. Pour les sociétés non cotées, notamment dans le portefeuille Infrastructures, lorsque le total des dettes ou le total des capitaux propres, selon le bilan le plus récent, ne peuvent être obtenus en date du calcul de l'intensité carbone, mais que la valeur d'entreprise et la dette nette sont disponibles auprès des équipes d'investissement de La Caisse, la dette nette est utilisée comme valeur substitutive du total des dettes et les capitaux propres sont calculés comme la valeur d'entreprise à laquelle on a soustrait la dette nette.

### B) Participations indirectes

Si les données sont disponibles, l'intensité des fonds est calculée selon la méthodologie usuelle applicable aux participations directes. Si les données ne sont pas disponibles, La Caisse utilise l'intensité du fonds divulguée par le gestionnaire ou l'intensité moyenne du secteur ou de la catégorie d'actif appropriée à la nature du fonds.

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgaration suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

**Tableau 14**

Score de qualité des données relatif à l'intensité carbone du portefeuille de La Caisse, incluant l'enveloppe de transition

Méthodologie développée par La Caisse et inspirée du PCAF

QUALITÉ DES DONNÉES	DÉFINITION	TYPE DE DONNÉES	PORCION DE L'EMPREINTE EN ABSOLU (%) (ÉMISSIONS DE PORTÉES 1 ET 2) <sup>4,5</sup>	PORCION DE L'EXPOSITION (%) (ÉMISSIONS DE PORTÉE 3)
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données de qualité supérieure</li> <li>Divulguées par la société elle-même (auditées ou non)</li> <li>Type de données :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Trucost (S&amp;P Global)</li> <li>Obtenues directement par La Caisse auprès des entreprises (lors d'engagements, dans le rapport de durabilité, etc.)</li> </ul> </li> </ul>	Divulguées	57 %	17 %
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Très bonne qualité de données</li> <li>Calculées et divulguées par la société elle-même, mais incomplètes</li> <li>Ne couvrent pas toutes les opérations de l'entreprise et/ou ne sont pas agrégées en un seul endroit</li> <li>Type de données :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Partielles, compilées et ajustées par Trucost en fonction de l'économie réelle</li> <li>Si jugées trop incomplètes en fonction de critères précis, Trucost prendra la décision d'utiliser une estimation (Qualité 4)</li> </ul> </li> </ul>	Divulguées	18 %	11 %
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne qualité de données</li> <li>Déduites d'estimations fiables, mais sans divulgation directe de l'empreinte de l'entreprise</li> <li>Type de données :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Estimation de La Caisse à partir de données de production fournies par l'entreprise (lors d'engagements)</li> <li>Estimation de La Caisse ou de Trucost basée sur des sociétés comparables en matière de revenus, de géographie et d'activités</li> </ul> </li> </ul>	Divulguées/Estimées	6 %	0 %

**81 %**



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgaration suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## QUALITÉ DES DONNÉES

4

- Qualité acceptable de données
- Type de données :
  - Estimation de Trucost par des modèles spécifiques
  - Calcul d'un équivalent sectoriel par Trucost en fonction des revenus de l'entreprise

5

- Données de qualité inférieure
- Proviennent d'estimations plus globales et/ou relatives
- Type de données :
  - Estimation à partir d'un équivalent sectoriel calculé par La Caisse en fonction du capital total de l'entreprise
  - Moyenne de fonds

s. o.

- Données non disponibles

## DÉFINITION

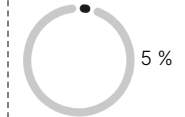
## TYPE DE DONNÉES

Estimées

## PORTION DE L'EMPREINTE EN ABSOLU (%) (ÉMISSIONS DE PORTÉES 1 ET 2)<sup>4,5</sup>



Estimées



## PORTION DE L'EXPOSITION (%) (ÉMISSIONS DE PORTÉE 3)



19 %



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgaration suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## ANNEXE 3

# Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

À l'intention de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec

## Étendue

Nous avons été chargés par la Caisse de dépôt et placement du Québec (« La Caisse ») pour réaliser une mission d'assurance limitée, au sens des Normes canadiennes de missions de certification (ci-après, la « mission »), visant la délivrance d'un rapport sur les principaux indicateurs de performance présentés en détail dans l'annexe ci-jointe (collectivement, l'« objet considéré ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 tel que présenté dans le Rapport d'investissement durable 2025 de La Caisse (le « Rapport »).

Outre les éléments figurant au paragraphe précédent, qui précise l'étendue de notre mission, aucune procédure d'assurance n'a été mise en œuvre à l'égard des autres informations contenues dans le Rapport et, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur celles-ci.

## Critères appliqués par La Caisse

Dans le cadre de la préparation de l'objet considéré, La Caisse a appliqué les lignes directrices pertinentes contenues dans la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials intitulée *The Global GHG Accounting and Reporting Standard, Part A : Financed Emissions, Third Edition* (la « norme du PCAF »), ainsi que des critères élaborés en interne qui sont décrits dans l'annexe ci-jointe (collectivement, les « critères »). Les critères élaborés en interne ont été expressément conçus aux fins de la préparation du Rapport. Par conséquent, l'information sur l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

## Responsabilités de La Caisse

Il incombe à la direction de La Caisse de sélectionner les critères et de présenter l'objet considéré, dans tous ses aspects significatifs, conformément à ceux-ci. Cette responsabilité inclut l'établissement et le maintien de contrôles internes, la tenue à jour de dossiers adéquats et l'élaboration d'estimations qui sont pertinentes pour la préparation de l'objet considéré, de sorte qu'il soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilités d'EY

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur la présentation de l'objet considéré sur la base des éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons effectué notre mission conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000, *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* et à la NCMC 3410, *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre*. Selon cette norme, nous devons planifier et réaliser notre mission de façon à obtenir l'assurance limitée quant à savoir si l'information sur l'objet considéré est présentée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères et à délivrer un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement, notamment de l'évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion sous forme d'assurance limitée.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgateurs suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre Société applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige que nous concevions, mettions en place et fassions fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques et des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

## Description des procédures mises en œuvre

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable. Nos procédures ont été conçues dans le but d'obtenir un niveau d'assurance limitée sur lequel fonder notre conclusion et ne fournissent pas tous les éléments probants qui seraient nécessaires à l'expression d'un niveau d'assurance raisonnable.

Bien que nous ayons tenu compte de l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction pour déterminer la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission d'assurance n'a pas été conçue pour fournir une assurance quant aux contrôles internes. Nos procédures ne comprenaient pas de test des contrôles ou la mise en œuvre de procédures de vérification de l'agrégation ou du calcul des données dans les systèmes informatiques.

Une mission d'assurance limitée consiste à faire des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables de la préparation de l'objet considéré et des informations connexes, et à appliquer des procédures analytiques et autres procédures appropriées.

Nos procédures ont notamment consisté à :

- mener des entretiens auprès des membres du personnel concernés pour comprendre les activités et le processus d'information, incluant le processus de collecte, de regroupement et de communication de l'information sur l'objet considéré;
- mettre en œuvre des procédures analytiques, procéder à des demandes d'informations auprès des membres du personnel concernés en vue d'obtenir des explications sur les valeurs aberrantes repérées, comparer les données avec les informations sources sous-jacentes sur la base d'un échantillon et réexécuter certains calculs;
- examiner la présentation de l'objet considéré et l'information fournie sur celui-ci dans le Rapport.

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Limites inhérentes

Le processus de quantification des gaz à effet de serre (« GES ») est soumis à une incertitude scientifique, qui découle du fait que les connaissances scientifiques en matière d'évaluation des GES sont incomplètes. En outre, les procédures relatives aux GES font l'objet d'une incertitude d'estimation (ou de mesure), qui résulte des processus de mesure et de calcul utilisés pour quantifier les émissions dans les limites des connaissances scientifiques existantes.

L'information non financière, comme l'objet considéré, est assujettie à un plus grand nombre de limites inhérentes que l'information financière, en raison des caractéristiques davantage qualitatives de l'objet considéré et des méthodes utilisées pour déterminer cette information. L'absence d'un organisme de premier plan dont la pratique est bien établie sur lequel s'appuyer permet de sélectionner des techniques d'évaluation différentes mais acceptables, ce qui peut donner lieu à des évaluations qui diffèrent de manière importante et qui peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des entités et au fil du temps.

## Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.<sup>1</sup>*

Le 30 mars 2026  
Montréal, Canada

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A137244



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgaration suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Annexe

Notre mission d'assurance limitée a porté sur l'objet considéré suivant pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

INDICATEUR DE PERFORMANCE	CRITÈRES	VALEUR PRÉSENTÉE
Intensité carbone du portefeuille de La Caisse, compte tenu de l'enveloppe de transition	Élaborés en interne <sup>1</sup>	28,4 tCO <sub>2</sub> éq/M\$
Score de qualité des données relatif à l'intensité carbone du portefeuille de La Caisse, compte tenu de l'enveloppe de transition :		
Qualité des données 1	Élaborés en interne <sup>2</sup>	57 %
Qualité des données 2		18 %
Qualité des données 3		6 %
Qualité des données 4		14 %
Qualité des données 5		5 %
Émissions absolues relatives au portefeuille de dette souveraine de La Caisse :		
Sans LULUCF <sup>3</sup>	Norme du PCAF <sup>4</sup>	22,7 MtCO <sub>2</sub> éq
Avec LULUCF <sup>3</sup>		22,1 MtCO <sub>2</sub> éq
Émissions absolues relatives au portefeuille de dette infrasouveraine de La Caisse :		
Sans LULUCF <sup>3</sup>	Norme du PCAF <sup>4</sup>	2,4 MtCO <sub>2</sub> éq
Avec LULUCF <sup>3</sup>		2,7 MtCO <sub>2</sub> éq

1. De l'information contextuelle importante et nécessaire pour comprendre la façon dont les données ont été compilées, y compris les limites et exclusions, a été présentée dans le Rapport, à l'annexe 2 et à l'annexe 4, section 5.2 du Rapport.

2. Les critères élaborés en interne sont décrits à l'annexe 2, tableau 14 du Rapport.

3. LULUCF représente l'utilisation des terres, le changement dans l'utilisation des terres et le secteur forestier.

4. De l'information contextuelle importante et nécessaire pour comprendre la façon dont les données ont été compilées, y compris les limites et exclusions, a été présentée dans le Rapport, à l'annexe 4, section 5.3.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## ANNEXE 4

# Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

Au cours de l'année 2025, La Caisse a revu en profondeur sa divulgation afin de l'aligner aux Normes canadiennes d'information sur la durabilité, notamment la NCID 2 qui concerne le climat, récemment publiées par le [Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité](#). Ces normes suivent les standards internationaux établis par la Fondation IFRS.

## ① Contexte et matérialité



La Caisse est un groupe mondial d'investissement qui gère plus de 500 G\$ CA. Nous administrons les fonds de 48 déposants - principalement des régimes de retraite et des fonds d'assurance des secteurs public et parapublic du Québec - qui représentent plus de six millions de personnes - tout en contribuant au développement économique du Québec.

La Caisse est un investisseur institutionnel à long terme créé et régi par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (Canada), soit la [Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec](#).

Elle emploie 2 108 personnes, dont environ 90 % sont basées au Canada, à Montréal, Québec et Toronto, dans des édifices dont elle est propriétaire. Elle opère aussi dans huit métropoles mondiales (New York, Londres, Singapour, Mexico, New Delhi, Paris, São Paulo et Sydney) où travaillent 287 personnes dans des bureaux dont elle est propriétaire ou qui sont loués.

Au Québec, l'électricité est majoritairement d'origine hydroélectrique et donc très faible en carbone. Les émissions de La Caisse de portée 1, 2 et 3.1 à 3.14 sont donc minimales (d'un ordre de grandeur d'une dizaine de milliers de tonnes de CO<sub>2</sub>eq) par rapport à nos émissions financées (portée 3.15) qui excèdent 14 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>eq (voir détails à la section 5).

La stratégie climatique de La Caisse et la grande majorité de cette annexe se concentrent donc sur nos émissions financées (portée 3.15). Les émissions organisationnelles de portée 1, 2 et 3.1 à 3.14 sont couvertes de façon plus succincte, étant donné leur faible matérialité. Le terme « investissement durable » se rapporte aux investissements et portefeuilles (de la sélection d'un investissement jusqu'à l'engagement des sociétés en portefeuille et autres parties prenantes) alors que « développement durable » s'applique aux activités de l'organisation.

## 1.1 Périmètre



Les émissions financées (portée 3.15) sont calculées suivant la méthodologie décrite à l'[annexe 2](#) et sont sujettes à la mission d'assurance limitée réalisée par EY (voir [annexe 3](#)).

Les émissions de portée 1, 2 et 3.1 à 3.5 couvrent nos bureaux à Montréal et Québec, incluant CDPQ Infra et l'Espace CDPQ.

Les émissions liées aux voyages d'affaires dans le monde (portée 3.6) couvrent les déplacements par voie aérienne et ferroviaire de l'ensemble du personnel de La Caisse, de CDPQ Infra et de l'Espace CDPQ.

Les émissions de portée 1, 2 et 3.1 à 3.14 ne sont pas couvertes par la mission d'assurance limitée d'EY.

**Annexe 1**

Nos indicateurs et engagements en durabilité

**Annexe 2**

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

**Annexe 3**

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

**Annexe 4**

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

**Annexe 5**

Initiatives et partenariats

**Annexe 6**

Lexique

**Annexe 7**

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

**② Gouvernance**

En tant qu'investisseur à long terme, La Caisse vise à positionner favorablement ses sociétés en portefeuille afin de soutenir leur croissance. Au fil des années, elle a développé une expertise de pointe en investissement durable. Elle s'assure de créer et saisir des occasions en participant à la transition vers une économie durable et inclusive, en plus de gérer les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La Caisse s'est dotée d'une Politique — Investissement durable qui énonce ses ambitions, objectifs et priorités. Elle décrit les principes généraux guidant la mise en œuvre des principaux leviers d'influence qu'elle met à profit afin d'atteindre ses ambitions et communique les attentes de La Caisse. Enfin, la politique guide ses décisions d'investissement et les efforts déployés pour améliorer les pratiques de durabilité de ses sociétés en portefeuille et de ses gestionnaires externes.

La Politique – Investissement durable couvre toutes les thématiques de durabilité. Cependant, certains éléments sont précisés par la Politique — Droits de la personne, l'Engagement sur la fiscalité internationale de La Caisse, la Politique — Exercice du droit de vote dans les sociétés cotées en bourse, le Cadre de financement de la transition et sa Stratégie climatique 2025-2030.

Ces politiques et cadres s'appliquent à tous ses investissements directs et guident son approche auprès des gestionnaires externes.

Les risques liés aux facteurs de durabilité, en particulier ceux associés au climat, sont intégrés aux décisions d'investissement conformément aux principes de gestion des risques de La Caisse.

De plus, La Caisse est assujettie à la Loi sur le développement durable, ainsi qu'à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 du gouvernement du Québec. Ces documents guident notre approche institutionnelle en matière de développement durable.

## ANNEXES

**Annexe 1**

Nos indicateurs et engagements en durabilité

**Annexe 2**

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

**Annexe 3**

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

**Annexe 4**

Divulgué suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

**Annexe 5**

Initiatives et partenariats

**Annexe 6**

Lexique

**Annexe 7**

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## 2.1 Structure de la gouvernance



### Conseil d'administration

Le conseil d'administration approuve la politique et les orientations de La Caisse en investissement durable et en développement durable.

Le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration (CGE) supervise les travaux liés à l'investissement durable et soumet au conseil d'administration les analyses et recommandations qui en découlent. Le comité recommande au conseil l'approbation des politiques.

Le Comité d'investissement et de gestion des risques (CIGR) du conseil d'administration veille au respect du processus d'identification et de gestion des risques de La Caisse. Son mandat requiert qu'il veille à ce que le facteur climatique soit pris en compte dans les décisions d'investissement.

Les questions de durabilité font partie intégrante du profil de compétences requis pour le conseil d'administration pris dans son ensemble.

### Comité de direction

Le comité de direction s'assure que les mécanismes nécessaires au respect des orientations en investissement durable approuvées par le conseil d'administration soient mis en place. Il veille également à ce que les principes adoptés en matière d'investissement durable soient intégrés à la gestion des portefeuilles.

### Première vice-présidence Infrastructures et Investissement durable

La première vice-présidence Infrastructures et Investissement durable veille à l'application des politiques à thématique durable. Elle propose les grandes orientations de La Caisse en investissement durable pour approbation par le conseil d'administration. Elle alimente les réflexions stratégiques en la matière en étant à l'affût des récents développements liés à la durabilité.

La première vice-présidence Infrastructures et Investissement durable agit comme conseillère experte et établit les standards de La Caisse en matière d'investissement durable. Elle accompagne, conseille et outille les équipes d'investissement, notamment pour l'intégration des facteurs de durabilité aux décisions d'investissement, le positionnement des portefeuilles dans la transition vers une économie durable et l'engagement auprès des sociétés en portefeuille sur ces enjeux. Elle pilote également l'exercice du droit de vote à titre d'actionnaire en cohérence avec les convictions, priorités en investissement durable et le devoir fiduciaire de La Caisse.

La première vice-présidence Infrastructures et Investissement durable est responsable du Plan d'action de développement durable. Elle coordonne et collige les travaux des équipes de services d'entreprise concernées par les différents facteurs de durabilité.

### Équipes d'investissement

Les équipes d'investissement de La Caisse se conforment aux politiques de durabilité et en intègrent les principes et orientations à la construction de leurs portefeuilles et à leurs stratégies d'investissement. Appuyées au besoin de la première vice-présidence Infrastructures et Investissement durable, elles sont responsables de l'intégration des facteurs de durabilité dans leurs décisions et contribuent à la création de valeur postinvestissement par l'amélioration des pratiques des sociétés en portefeuille et du dialogue avec leurs instances dirigeantes.

### Gestion des risques

La première vice-présidence Gestion des risques assure notamment l'évaluation et la surveillance des risques matériels de durabilité dans le cadre du processus d'investissement en agissant comme contrepoids indépendant. Elle renforce la capacité d'anticipation des risques de durabilité dans la construction de portefeuille et l'allocation géographique, et contribue à la surveillance proactive de certains risques émergents en la matière.

### Services d'entreprise

Les services d'entreprise contribuent à mettre en œuvre les politiques en matière de durabilité, ainsi que les composantes du [Plan d'action de développement durable 2023-2028](#), afin d'atteindre les cibles établies selon leurs champs de compétences et responsabilités organisationnelles.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgué suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## 2.2 Reddition de compte et révisions



Les politiques en matière d'investissement durable font l'objet d'une révision par le conseil d'administration au moins tous les trois ans.

La première vice-présidence Infrastructures et Investissement durable rend compte des questions de durabilité au CGE tous les six mois. L'implantation de la stratégie climatique et le suivi des cibles font l'objet d'une reddition de compte trimestrielle au comité de direction (CD).

Les portefeuilles spécialisés effectuent une reddition de compte de leur portefeuille, incluant les questions de durabilité, notamment climatique, auprès du CIR et du CIGR tous les six mois.

Le Plan d'action de développement durable fait l'objet d'une reddition de compte dans le rapport annuel de La Caisse.

## ③ Stratégie



Les changements climatiques constituent aujourd'hui l'un des défis systémiques les plus déterminants pour l'économie mondiale, avec des répercussions directes sur la stabilité financière, la performance des entreprises et la résilience des portefeuilles d'investissement.

L'intensification des événements météorologiques extrêmes ainsi que la hausse des coûts liés aux catastrophes naturelles et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement témoignent de la matérialité croissante du risque climatique.

Parallèlement, la transition vers une économie faible en carbone redéfinit profondément les secteurs industriels, faisant émerger de nouveaux gagnants – les technologies propres, l'efficacité énergétique, les infrastructures durables – tout en fragilisant les modèles traditionnels fortement dépendants des combustibles fossiles.

Un grand investisseur institutionnel mondial comme La Caisse doit prendre en compte ces facteurs afin de saisir des occasions d'investissement porteuses à long terme et de se prémunir contre les risques physiques, réglementaires, technologiques et réputationnels susceptibles d'affecter la valeur à long terme des actifs.

Intégrer pleinement le climat à l'allocation du capital, l'analyse financière et au dialogue actionnarial constitue un levier essentiel pour protéger les rendements futurs, capter les occasions de la transition et jouer un rôle responsable dans la transformation de l'économie.

## ANNEXES

## Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

## Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

## Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

## Annexe 4

Divulgué suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

## Annexe 5

Initiatives et partenariats

## Annexe 6

Lexique

## Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

### 3.1 Approche en matière d'investissement



En 2017, La Caisse a été l'un des premiers grands investisseurs institutionnels mondiaux à se doter d'une stratégie climatique couvrant l'ensemble de son portefeuille. Cette stratégie visait à intégrer le climat dans ses décisions d'investissement, à augmenter ses investissements sobres en carbone et à réduire l'intensité carbone de son portefeuille.

En 2019, La Caisse a annoncé son ambition de détenir un portefeuille net-zéro d'ici 2050, en mettant l'accent sur la décarbonation de l'économie réelle, et cofondé [NZAQA](#).

En 2021, après avoir dépassé les cibles fixées en 2017, La Caisse a rehaussé son ambition en se donnant pour objectifs :

- 54 G\$ d'investissements sobres en carbone d'ici fin 2025;
- 60 % de réduction d'intensité carbone du portefeuille d'ici 2030 (par rapport à 2017). Cette cible est basée sur la science selon un scénario 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité, comme prescrit par NZAQA (Target Setting Protocol, section T11);
- 10 G\$ d'investissement dans des secteurs à forte intensité dans l'objectif de financer leur transition selon des cibles rigoureuses;
- sortie de la production de pétrole, incluant l'extraction et le raffinage, afin d'éviter de contribuer à la croissance de l'offre à l'échelle mondiale.

Entre 2017 et 2024, La Caisse a plus que triplé ses investissements sobres en carbone (de 18 G\$ à 58 G\$), réduit l'intensité carbone de son portefeuille de 69 % (hors enveloppe de transition) et investi 6 G\$ dans la décarbonation de gros émetteurs. Elle a dépassé les cibles qui avaient été fixées.

Depuis le lancement de sa première stratégie climatique en 2017, la lutte contre les changements climatiques a progressé, mais pas suffisamment. Les risques physiques augmentent avec la hausse de la concentration de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. L'évaluation du risque de transition est plus complexe en raison de la variabilité géographique et temporelle des politiques publiques. Ces défis requièrent une approche différente de la part des investisseurs.

En 2025, La Caisse a dévoilé une nouvelle étape de sa [Stratégie climatique 2025-2030](#) afin d'accélérer la décarbonation des entreprises et de l'économie. Elle vise désormais à atteindre 400 G\$ d'investissements en action climatique d'ici 2030.

L'action climatique de La Caisse vise à générer des rendements optimaux, tout en soutenant la transition de l'économie réelle vers une plus grande sobriété carbone et la résilience climatique. Cette approche plus ambitieuse est mieux alignée avec l'objectif à long terme de La Caisse de saisir des occasions d'investissement attrayantes dans un contexte de transition énergétique et d'avoir un impact accru sur la décarbonation de l'économie réelle. Elle positionne la décarbonation du portefeuille comme la conséquence de la décarbonation des sociétés en portefeuille plutôt que par le choix d'actifs en moins émissifs. La gestion des risques climatiques, l'engagement proactif avec les sociétés et le dialogue continu avec les gouvernements, les autorités réglementaires et la société civile sont au cœur de la réussite de cette approche.

L'action climatique inclut :

- Des investissements dans les solutions climatiques :
  - actifs sobres en carbone
  - solutions d'adaptation ou de résilience
  - solutions fondées sur la nature
  - facilitateurs de solutions climatiques
- Des investissements dans des sociétés en décarbonation selon trois niveaux : engagé, en alignement et pleinement aligné.

L'approche de La Caisse est détaillée dans son [Cadre de financement de la transition](#). En outre, la cible de réduction de 60 % de l'intensité carbone du portefeuille d'ici 2030 (par rapport à 2017), qui est alignée sur la science selon le [Target Setting Protocol](#) de NZAQA, a été conservée.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Secteurs encadrés

La Caisse ancre son approche d'investissement sur son orientation à long terme et privilégie les investissements qui contribuent à soutenir le développement d'entreprises plus solides et durables. Elle les accompagne dans la transition vers des modèles d'affaires durables et tend à ne pas investir dans des activités économiques à courte vue ou insoutenables pour la société ou l'environnement à long terme. Dans ce contexte, La Caisse encadre ou exclut l'investissement dans certains secteurs dont les activités sont délétères à la transition climatique.

### Charbon

- Depuis 2020, en tant que membre de NZAOA, La Caisse s'est engagée à respecter les conditions décrites dans le document [Alliance Thermal Coal Position](#) :
  - Aucun investissement ou financement de nouveau projet de production d'énergie à partir de charbon thermique;
  - Retrait des projets ou sociétés non alignés sur une trajectoire de décarbonation de 1,5 °C d'ici 2030 dans les pays industrialisés et d'ici 2040 dans les pays émergents.
- En 2021, La Caisse a aussi adhéré à la [Powering Past Coal Alliance](#) (PPCA), une organisation composée d'États souverains et infranationaux, d'entreprises et d'organisations, qui collaborent pour accélérer la transition du charbon vers les énergies renouvelables.
- La même année, elle est allée plus loin en excluant l'extraction de charbon thermique et la production d'électricité à partir de charbon, sauf lorsque ces actifs se sont fixés des cibles alignées avec l'Accord de Paris.

### Pétrole

- Depuis 2021, la production de pétrole, incluant l'extraction et le raffinage, ainsi que l'investissement dans de nouveaux oléoducs ou leur financement font également partie de ses exclusions d'investissement.

Ces encadrements couvrent autant les sociétés publiques que privées, ainsi que les projets visant ces activités. La Caisse analyse, à travers notre processus d'investissement, le rôle de toutes les composantes de la chaîne de valeur énergétique dans la transition.

## ANNEXES

**Annexe 1**

Nos indicateurs et engagements en durabilité

**Annexe 2**

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

**Annexe 3**

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

**Annexe 4**

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

**Annexe 5**

Initiatives et partenariats

**Annexe 6**

Lexique

**Annexe 7**

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

### 3.2 Opérationnalisation de la stratégie



Depuis 2017, la stratégie climatique de La Caisse est intégrée dans toutes les activités de l'organisation. Pour ce faire, de nombreuses équipes ont été mobilisées, notamment :

- Investissement et construction de portefeuille;
- Gestion des risques;
- Technologies numériques (fourniture et analyse des données climatiques, informatisation des processus);
- Direction financière et Opérations (qualité des données et reddition de comptes, émission d'obligations vertes);
- Talent et performance (formation, calcul de la rémunération variable);
- Affaires publiques;
- Service conseil aux déposants (éducation, information et reddition de compte).

Chaque année, l'ensemble des équipes – investissements et services d'entreprise – doivent intégrer, selon leur champ de responsabilités, des considérations liées à l'investissement durable, dont le climat et, le cas échéant, au développement durable dans leur plan d'affaires.

Les services d'entreprise – notamment la Gestion des risques, la Direction financière, les Affaires juridiques, la Conformité et le Secrétariat, les Technologies numériques, Talent et performance et les Affaires publiques – se réunissent régulièrement afin d'assurer que les risques opérationnels liés à la stratégie climatique sont encadrés et gérés au même titre que l'ensemble des autres risques.

#### Lien à la rémunération

L'investissement durable est un des piliers centraux de la stratégie de La Caisse. Depuis 2018, elle a mis en place un lien entre l'atteinte des objectifs en matière de durabilité et la rémunération variable des employés.

Aujourd'hui, cela prend deux formes :

- La rémunération variable à long terme de tous les employés sénior – incluant la haute direction – à partir du niveau directeur pour les équipes d'investissement et directeur principal pour les services d'entreprise est liée à l'atteinte de deux objectifs et les modalités sont approuvées par le comité de ressources humaines du conseil d'administration :
  - (i) la réalisation de la cible d'investissement en action climatique;
  - (ii) la mise en place de changements organisationnels visant à renforcer et à élargir la culture d'investissement durable au sein de l'organisation.
- Ces modalités sont approuvées par le comité de ressources humaines du conseil d'administration.
- Les tableaux de bord des équipes d'investissement et des services d'entreprises intègrent des objectifs liés à la durabilité. L'atteinte de ces objectifs influe sur l'évaluation annuelle de la performance de l'équipe ainsi que sur l'enveloppe de rémunération variable qui lui est attribuée, et a ainsi une incidence sur la rémunération variable de l'ensemble des employés visés.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Stratégie d'investissement

Les équipes d'investissement sont responsables de l'ensemble des aspects liés à leurs investissements individuels et à la gestion de leur portefeuille.

Elles intègrent la stratégie climatique de La Caisse dans la construction de leurs portefeuilles, leurs plans stratégiques et leurs décisions d'investissement, en tenant compte des spécificités propres à chaque catégorie d'actif et de ses différents segments. Elles identifient également les occasions d'investissement liées à la transition énergétique et aux changements climatiques, tant de façon directe qu'indirecte, notamment par l'entremise des partenaires d'affaires de La Caisse, y compris les gestionnaires externes, auxquels ses orientations sont communiquées.

## Processus d'investissement

Les équipes d'investissement suivent un processus d'investissement adapté aux spécificités de leur catégorie d'actif (actifs liquides, actifs privés directs, coinvestissements, fonds, etc.), à la taille de l'investissement et au profil de risque de chaque dossier.

Dans tous les cas, les facteurs de durabilité pertinents sont systématiquement identifiés. Les facteurs jugés matériels font l'objet d'une analyse approfondie et sont pris en compte dans la décision d'investissement.

Le cadre d'analyse évalue notamment pour chaque dossier :

- la qualité des pratiques de l'entreprise à l'égard des facteurs de durabilité identifiés comme matériels dans son secteur d'activité;
- le niveau de risque de durabilité associé au secteur industriel;
- la résilience des produits et du modèle d'affaires de l'entreprise dans un contexte en évolution, y compris au regard des enjeux de durabilité, tels que la transition énergétique.

Les questions de risques physiques et de transition sont traitées dans ce cadre. À cet égard :

- l'évaluation de la qualité des pratiques de l'entreprise tient compte de la gestion du risque physique ainsi que de ses plans de décarbonation;
- l'analyse de la résilience du modèle d'affaires dans un contexte de transition est très importante. Elle porte sur les occasions climatiques - par exemple l'énergie renouvelable et toute sa chaîne de valeur, ou des biens ou services visant la lutte contre les risques physiques – ainsi qu'aux risques climatiques affectant les produits et services de l'entreprise – par exemple pour un producteur de véhicules à essence ou d'électricité au charbon.

L'équipe d'investissement durable fournit les cadres et les outils d'analyse et soutient les équipes d'investissement au besoin.

La direction de la Gestion des risques agit en seconde ligne de défense en révisant les analyses produites par les équipes d'investissement.

Les principaux facteurs de durabilité sont intégrés aux documents et aux processus d'approbation des investissements.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Engagement et vote actionnarial

Dans le cadre du dialogue continu avec les équipes de direction des sociétés en portefeuille, La Caisse communique de façon claire ses attentes en matière de pratiques de gouvernance, de gestion des risques et d'intégration des facteurs climatiques et de durabilité dans leurs plans d'affaires. Cet engagement actionnarial s'appuie sur plusieurs leviers d'influence, adaptés aux diverses catégories d'actifs. Les équipes de La Caisse mettent à profit leur expertise pour accompagner les sociétés en portefeuille dans l'intégration des principes de durabilité à l'ensemble de leurs activités, qu'il s'agisse de la stratégie d'entreprise, de la divulgation, de la composition du conseil d'administration, de la gestion des risques d'affaires ou encore de la rémunération de la direction.

Pour les sociétés publiques, La Caisse exerce son droit de vote actionnarial dans un but de création de valeur à long terme tout en intégrant ses convictions environnementales et sociales. La Caisse privilégie une approche graduelle fondée sur le dialogue. Lorsque les progrès sont insuffisants, elle appuie certaines propositions d'actionnaires dont les requêtes que les entreprises soumettent leurs plans climatiques à leurs actionnaires (Say on Climate). De plus, La Caisse peut être amenée à voter contre la réélection de certains membres du conseil d'administration. Pour les sociétés privées, La Caisse exerce son influence auprès des administrateurs désignés et des partenaires opérationnels pour approfondir l'intégration de la durabilité dans la stratégie d'entreprise.

## Parties prenantes

La Caisse a l'ambition de jouer un rôle clé dans la promotion de la finance durable et la décarbonation à l'échelle mondiale. Elle collabore activement avec des regroupements d'institutions financières pour influencer les pratiques des plus grands émetteurs et sensibiliser ses pairs et les entreprises à des modèles de pratiques exemplaires en matière d'enjeux climatiques. Elle appuie diverses initiatives et participe à plusieurs groupes de travail visant à faire progresser le secteur et à accélérer la transition. Ces initiatives sont listées dans le Rapport d'investissement durable (voir [annexe 5](#)).

La Caisse maintient également un dialogue avec les autorités publiques et gouvernementales afin de contribuer à l'orientation des politiques et des réglementations pour favoriser une transition vers une économie durable et sobre en carbone. Cette collaboration vise à ce que le cadre réglementaire soit propice au financement de projets de transition, afin d'assurer un alignement avec ses objectifs de rendement et de mitigation des risques à long terme.

La [Politique de dons et commandites](#) de La Caisse exclut tout don ou commandite à des organismes politiques.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgué suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

### 3.3 Stratégie d'entreprise relative aux changements climatiques (Développement durable)



Le siège social de La Caisse est à Québec, son lieu principal d'affaires est à Montréal et elle a également un bureau à Toronto dans des édifices dont elle est propriétaire. La Caisse opère aussi dans huit métropoles mondiales (New York, Londres, Singapour, Mexico, New Delhi, Paris, São Paulo et Sydney).

Ses émissions de portée 1 proviennent de l'usage de combustibles par nos locaux et de fuites éventuelles de réfrigérants. Ses émissions de portée 2 correspondent à l'électricité et à la chaleur consommées par nos locaux. Ses émissions de portée 3 sont de la nature suivante :

- 3.1 achat de biens et services : données financières, services financiers, services de consultation, services infonuagiques et liés aux technologies numériques
- 3.2 biens d'équipement : équipement informatique et mobilier
- 3.4 transport et distribution (amont) : transport des équipements et fournitures
- 3.5 déchets d'exploitation : ordures et recyclage de papier
- 3.6 voyages d'affaires
- 3.7 déplacements des employés
- 3.8 actifs en location (amont) : certains équipements électroniques

Les catégories 3.3, 3.9 à 3.14 ne sont pas applicables et la stratégie relative à la catégorie 3.15 (émissions financées) est traitée à la section 3.1.

La stratégie d'entreprise de La Caisse en matière de changements climatiques se concentre sur la décarbonation de ses activités, la valorisation des matières résiduelles et la gestion écoresponsable des projets de rénovation dans ses bureaux d'affaires au Québec, là où elle dispose de leviers d'action. Elle comprend également la compensation des voyages d'affaires, pour lesquels un inventaire des émissions de GES est réalisé.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgué suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Immobilier au Québec

La Caisse est propriétaire de ses trois bureaux d'affaires au Québec et les occupe en partie. Son portefeuille immobilier est doté d'une cible basée sur les trajectoires de décarbonation du Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) alignées sur l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris d'ici 2050. Notons qu'au Québec, l'électricité est majoritairement d'origine hydroélectrique et est donc très faible en CO<sub>2</sub> (2,48 g CO<sub>2</sub>eq/kWh en 2024)<sup>1</sup>. La Caisse se concentre donc sur l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation de combustibles fossiles.

À Montréal, l'Édifice Jacques-Parizeau, qui est le lieu d'affaires principal de La Caisse, est certifié net-zéro carbone selon le Conseil du bâtiment durable du Canada et correspond aux plus hauts standards d'efficacité énergétique avec recyclage de chaleur. Ce bâtiment a une intensité carbone légèrement inférieure à 0,5 kg CO<sub>2</sub>eq/pi<sup>2</sup>, très en deçà de la courbe CRREM 1,5 °C 2050<sup>2</sup> pour 2024 et, selon les estimations, le restera jusqu'en 2037. Des mesures additionnelles devront être prises d'ici là et pourraient inclure une proportion plus élevée de gaz naturel renouvelable et/ou des pompes à chaleur afin de décarboner complètement cet édifice. Les émissions de ce bâtiment sont entièrement compensées.

L'Édifice Price, son siège social situé à Québec, est entièrement électrifié, alimenté par de l'électricité majoritairement renouvelable de la grille. Ce bâtiment est aligné avec la courbe CRREM 1,5 °C jusqu'en 2050.

La Caisse utilise des bureaux situés à la Place Ville Marie, un complexe immobilier à Montréal. Le complexe, qui est chauffé à la vapeur d'un réseau de chaleur urbain, a fait l'objet d'importants investissements visant à améliorer sa performance énergétique. Cette dernière se situe autour de 2 kg CO<sub>2</sub>/pi<sup>2</sup>, au-dessus de la courbe CRREM 1,5 °C en 2025. L'installation de pompes à chaleur, qui est prévue, devrait permettre de réduire de 40 % ses émissions à l'horizon 2030, légèrement sous la courbe CRREM. D'autres investissements et/ou l'utilisation de vapeur décarbonée devraient permettre de réduire son empreinte au-delà de cette date.

1. Hydro-Québec, [Taux d'émission de GES associés aux approvisionnements résiduels en électricité](#)

2. 1,5 kg CO<sub>2</sub>/pi<sup>2</sup> en 2025

## Matières résiduelles au Québec

Depuis plusieurs années, La Caisse a mis en place les meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles. Ainsi, nous nous sommes engagés à utiliser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation dans nos activités.

Elle s'est fixée des cibles sur le taux moyen de mise en valeur des matières résiduelles pour ses trois bureaux d'affaires au Québec à hauteur de 65 % en 2025 et 75 % en 2030.

Sur le plan numérique, les équipements en fin de vie sont récupérés dans un objectif de revalorisation complète.

## Voyages d'affaires

Le recours accru aux outils de communication électroniques, de même que la présence de nos bureaux hors du Québec, a permis de réduire le besoin de voyages d'affaires. Toutefois, les rencontres en personne demeurent essentielles à certaines étapes clés du processus d'investissement, à la gestion de notre portefeuille et au maintien de relations d'affaires solides.

La Caisse encourage les déplacements en train ou transport public lorsque possible. Cependant, l'avion demeure un moyen de transport incontournable.

Les émissions liées aux voyages d'affaires sont comptabilisées par notre agence de voyages et compensées par Solutions WILL au moyen des crédits validés par Verra selon le [Verified Carbon Standard \(VCSA\)](#).

## Déplacement des employés

Depuis 2023, La Caisse réalise un sondage sur les déplacements professionnels de ses employés. Cet exercice permet de suivre l'évolution des pratiques, d'estimer les émissions carbone associées aux déplacements et d'orienter ses actions visant à promouvoir la mobilité durable.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## ④ Gestion des risques



L'équipe Gestion des risques est responsable de la supervision et de l'analyse de la gestion des risques de durabilité, ce qui inclut les risques climatiques physiques et de transition au sein de l'organisation.

Des processus et outils internes sont utilisés pour aider dans cette tâche alors que La Caisse continue de faire évoluer sa méthodologie d'identification et de quantification des risques liés au climat.

Comme tous les autres risques, les risques climatiques sont intégrés dans la vérification diligente de chaque nouvel investissement (infrastructure et immobilier) et dans le suivi des portefeuilles.

### Risques climatiques physiques

En 2020, La Caisse a entrepris un partenariat avec deux pairs canadiens et le fournisseur The Climate Service afin de codévelopper l'outil Climonomics utilisé pour comprendre, mesurer et rendre compte des risques climatiques physiques en termes financiers. En 2025, elle a amorcé le processus d'acquisition d'une nouvelle plateforme de modélisation climatique, dont la mise en œuvre est prévue en 2026. Cette plateforme vise à faire évoluer son approche en permettant une évaluation et une quantification plus systématique des risques climatiques physiques.

Ses équipes continuent d'analyser l'exposition et la vulnérabilité à différents types de risques climatiques physiques à court, moyen et long terme. Ces éléments sont pris en compte pour chaque nouvel investissement dans des actifs réels (infrastructures et immobilier) ainsi que pour certains de ses actifs en portefeuille (plus de détails dans la section sur la [Gestion des risques physiques](#)).

### Risques de transition

Depuis 2021, pour chaque nouvelle occasion d'investissement, les équipes mènent une analyse du modèle économique de l'entreprise et de son exposition aux risques de transition, basée sur la matérialité du risque et la liquidité du titre, en tenant compte des facteurs suivants :

- actions réglementaires ou politiques (tarification du carbone, subventions);
- innovations technologiques;
- risques de marché (variations de la demande pour certains produits);
- procédures judiciaires;
- risques réputationnels.

Ces analyses sont étendues à l'ensemble du portefeuille et couvrent différents horizons temporels (plus de détails dans la section sur la [Gestion des risques de transition](#)).

**Annexe 1**

Nos indicateurs et engagements en durabilité

**Annexe 2**

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

**Annexe 3**

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

**Annexe 4**

**Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité**

**Annexe 5**

Initiatives et partenariats

**Annexe 6**

Lexique

**Annexe 7**

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## 4.1 Gestion des risques physiques



### Avant l'investissement

- Les équipes analysent les risques physiques pour chaque nouvel investissement dans des actifs réels (infrastructures et immobilier).
- Historiquement, ces analyses ont utilisé l'outil Climanomics afin de détecter et d'évaluer les risques physiques pertinents dans divers scénarios climatiques et horizons temporels. À partir de 2026, ce processus sera mis à jour et accompli avec le soutien d'une nouvelle plateforme de modélisation climatique.
- Les problèmes détectés sont ensuite analysés à l'aide d'outils et de processus internes adaptés au contexte spécifique de l'investissement, ce qui peut inclure des échanges avec l'entreprise ciblée.
- Les coûts potentiels liés aux risques physiques sont intégrés dans les analyses financières de l'investissement, lorsque pertinents. Dans certains cas, ces analyses peuvent conduire à la décision de ne pas investir.

### Après l'investissement

- Une approche similaire est adoptée concernant les actifs réels en portefeuille. Lorsque des enjeux sont détectés, La Caisse ouvre un dialogue avec la direction de l'entreprise ciblée afin qu'elle intègre ces risques et mette en place les mesures d'atténuation appropriées. Dans de nombreux cas, cela signifie renforcer la résilience climatique des actifs, mais aussi interagir avec les parties prenantes externes. Cela s'explique par le fait que les risques physiques peuvent affecter non seulement l'actif lui-même, mais aussi certains intrants critiques de notre investissement gérés par des tiers (par exemple, les routes d'accès, les fournisseurs clés, les infrastructures publiques).
- En 2023, une analyse approfondie des risques climatiques physiques a été réalisée pour le portefeuille d'Infrastructures. Un total de 1 550 points de géolocalisation a été sélectionné pour couvrir 32 cas, représentant environ 90 % de la valeur des actifs de ce portefeuille. L'analyse comprend sept secteurs : l'électricité, les télécommunications, les transports, les énergies renouvelables, les ports, les aéroports et les autoroutes. Depuis cette première analyse, l'équipe Infrastructures a périodiquement cartographié son exposition globale au risque climatique. En parallèle, des orientations ont été fournies à la direction des sociétés que La Caisse contrôle ou co-contrôle afin de les guider dans l'évaluation de leur exposition au risque climatique physique. L'équipe Infrastructures a également fourni des conseils afin de s'assurer que cet enjeu soit abordé au conseil d'administration de la société. Les équipes internes sont responsables de s'assurer que la direction des sociétés visées effectue le travail nécessaire pour atténuer tout risque physique identifié, y compris l'embauche de spécialistes tiers lorsque cela est nécessaire et l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie détaillée de résilience.
- L'exposition aux risques physiques du portefeuille Immobilier a été revue suivant une approche similaire à celle décrite plus haut pour les infrastructures. Lorsque des risques sont identifiés, l'équipe Immobilier soulève les enjeux avec les partenaires qui gèrent les propriétés. Elle a aussi établi des critères spécifiques avec un certain nombre de partenaires de façon à s'assurer qu'ils évaluent le risque physique selon un processus rigoureux aligné avec notre approche. Ce travail continuera d'évoluer en 2026.

**Annexe 1**

Nos indicateurs et engagements en durabilité

**Annexe 2**

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

**Annexe 3**

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

**Annexe 4**

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

**Annexe 5**

Initiatives et partenariats

**Annexe 6**

Lexique

**Annexe 7**

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## 4.2 Gestion des risques de transition



### Analyse du risque de transition

- La Caisse a développé des outils qualitatifs pour améliorer l'intégration des risques de transition. Ces outils ont évolué au fil du temps et continuent d'orienter la prise de décision en fonction des évolutions réglementaires, technologiques et socioéconomiques à travers le monde. L'utilisation de ces outils permet aux équipes de poser les bonnes questions et de tirer des conclusions appropriées lors de l'analyse des occasions d'investissement.
- En 2021, La Caisse a réalisé une première revue complète de son portefeuille d'investissement dans tous les secteurs et catégories d'actifs. Les risques de transition ont été analysés selon un cadre adapté aux modèles économiques des entreprises en portefeuille, en développant des scénarios basés sur des hypothèses réalistes des impacts de la transition énergétique. Depuis, le portefeuille a été examiné en continu pour évaluer le niveau d'exposition aux risques de transition des nouveaux d'investissement.
- Ces risques sont répertoriés dans quatre domaines :
  1. secteurs où la demande de produits sera négativement affectée par la transition;
  2. secteurs où les produits devront être adaptés dans un contexte de transition;
  3. secteurs industriels émetteurs où la demande de produits est établie, mais où la décarbonation est complexe;
  4. nouveaux besoins résultant de l'émergence de secteurs d'activité structurés pour l'avenir.
- Trois horizons temporels sont pris en compte :
  1. à court terme (< 5 ans) : risques relativement faibles spécifiques à certaines juridictions et entreprises, analysés au cas par cas;
  2. moyen terme (5 à 12 ans) : technologies, réglementations, marché, tarification du carbone et risques pouvant affecter la compétitivité des entreprises à forte intensité carbone;
  3. à long terme (> 12 ans) : risques liés aux secteurs à forte intensité carbone, pour lesquels il existe des substituts ou des technologies perturbatrices de moindre intensité.
- Le niveau d'exposition a été classé sur une échelle de six niveaux, allant de très favorable à critique.
  1. Très favorable
  2. Favorable
  3. Neutre ou à faible sensibilité
  4. Vigilance requise
  5. Problématique
  6. Critique



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

- La dernière analyse, datée du 31 décembre 2025, a conclu qu'à court termes, l'exposition de La Caisse aux risques de transition était faible, avec 3 % du portefeuille considéré comme à surveiller tandis que 97 % du portefeuille n'était pas très sensible ou était favorablement positionné à la transition.
- À moyen et long terme, la pression réglementaire, l'augmentation probable du coût du carbone et les changements d'habitudes des consommateurs devraient causer une augmentation du risque de transition.
- Sur cet horizon, le pourcentage d'actifs ayant des niveaux d'exposition plus élevés à la transition augmente. Cependant, La Caisse s'attend à ce que davantage d'entreprises du portefeuille aient mis en place des mesures d'atténuation des risques dans le futur et à ce que son exposition diminue en raison de sa capacité à repositionner le portefeuille.
- La Caisse a quitté le secteur de la production pétrolière, y compris l'extraction et le raffinage, ainsi que l'exploitation du charbon thermique et la production d'électricité thermique au charbon (sauf dans le cas de sociétés qui ont des plans de décarbonation alignés avec l'Accord de Paris), ce qui contribue aux progrès de décarbonation du portefeuille et à la réduction du risque de transition.

## Gestion des risques de transition

- La Caisse agit face aux risques de transition depuis de nombreuses années, se concentrant historiquement sur trois grands axes :
  1. investissements dans des actifs à faible émission de carbone qui réduisent la dépendance de l'économie aux combustibles fossiles;
  2. investissements dans des actifs qui réduisent activement leurs émissions;
  3. sortie des secteurs de production pétrolière et du charbon thermique.
- Ayant dépassé en avance les cibles climatiques fixées en 2017 et rehaussées en 2021, La Caisse a déployé une nouvelle étape de sa stratégie climatique en juin 2025. Celle-ci vise à favoriser les investissements dans :
  - des actifs à faible émission de carbone qui réduisent la dépendance de l'économie aux combustibles fossiles;
  - des actifs qui se sont dotés de stratégies de décarbonation à moyen terme.
- Ces investissements devraient contribuer à réduire le risque de transition du portefeuille puisque ces actifs intègrent le climat dans leur modèle d'affaires.

## Analyse par scénario

La Caisse s'est livrée deux fois à un exercice d'analyse de scénarios sur son portefeuille, la dernière fois en 2023 avec la Banque du Canada et le Bureau du superintendant des institutions financières. Ces analyses mathématiques visent à identifier les investissements exposés aux risques de transition et à quantifier leur impact, selon différents scénarios de transition, prenant notamment en compte l'avancée des politiques publiques, le prix du carbone et d'autres facteurs socioéconomiques. L'exercice de 2023 a déterminé le bon positionnement de notre portefeuille face à ces risques. Cependant, ces analyses très complexes restent de très haut niveau et sont difficilement utilisables pour piloter les investissements à La Caisse.

En l'absence d'avancées méthodologiques concernant l'analyse de scénarios, La Caisse continuera d'utiliser l'outil qualitatif qu'elle a développé et qui est décrit à la section Analyse du risque de transition.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## ⑤ Mesures et cibles



La Caisse cible un total de 400 G\$ d'investissements en action climatique d'ici 2030. Elle positionne la décarbonation du portefeuille comme la conséquence de la décarbonation des sociétés en portefeuille plutôt que par le choix d'actifs moins émissifs.

### 5.1 Portefeuille : cible d'action climatique



L'action climatique de La Caisse inclut ses investissements en solutions climatiques et actifs en décarbonation. Afin de filtrer et catégoriser ces investissements, La Caisse s'appuie sur des cadres normatifs volontaires reconnus mondialement tels que la [Climate Bonds Initiative](#) (CBI), la [Science Based Targets initiative](#) (SBTi), le [Net Zero Investment Framework](#) (NZIF) et la [Transition Pathway Initiative](#) (TPI). Ces cadres rigoureux évoluent régulièrement, ce qui lui permet de rester alignés avec les avancées technologiques et législatives du marché. L'approche de La Caisse est détaillée dans son [Cadre de financement de la transition](#). La grande majorité des investissements publics de La Caisse est catégorisée en utilisant des données de marché ou des certifications externes telles que SBTi. Ces investissements privés font l'objet d'analyses manuelles encadrées par des gabarits développés à l'interne.

La juste valeur des investissements qui remplissent les critères d'action climatique à la date considérée est comptabilisée.

## ANNEXES

## Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

## Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

## Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

## Annexe 4

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

## Annexe 5

Initiatives et partenariats

## Annexe 6

Lexique

## Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## 5.2 Portefeuille : cible d'intensité carbone



La Caisse conserve, en tant que jalon vers son objectif de carboneutralité en 2050, sa cible de réduction de l'intensité carbone du portefeuille de 60 % d'ici 2030 par rapport à 2017. Cette cible est basée sur la science en conformité avec le [Target Setting Protocol](#) de NZAOA. Elle couvre tout notre portefeuille sauf les obligations d'État, les liquidités, les bons de souscription, les certificats de dépôt, les instruments financiers dérivés et les titres achetés en vertu de conventions de revente comme il est décrit à l'[annexe 2](#).

La Caisse mesure l'intensité carbone de son portefeuille en suivant la méthodologie approuvée par NZAOA exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par million de dollars investis. Cette méthodologie est présentée à l'[annexe 2](#) et a fait l'objet d'une mission d'assurance limitée par des vérificateurs externes (plus de détails à l'[annexe 3](#)). Cette méthodologie s'applique à notre portefeuille d'investissements dans des entreprises (en actions et dette) comme il est décrit plus en détail dans le paragraphe à l'[annexe 2 – périmètre de calcul](#).

Pour calculer l'intensité carbone de ces investissements, La Caisse utilise les émissions de portée 1 et 2 de ses sociétés en portefeuille. Pour l'instant, les données de leurs émissions de portée 3 ne sont pas disponibles ou suffisamment fiables pour être incluses dans les calculs de La Caisse (plus de détails à l'[annexe 2](#), tableau 14).

La Caisse privilégie donc l'engagement sur certains éléments de portée 3 qui sont actionnables et stratégiques pour les sociétés en portefeuille. L'approche pragmatique de La Caisse permet d'identifier et de saisir des occasions d'influencer la décarbonation à travers l'ensemble de la chaîne de valeur d'un secteur donné.

### Norme du Partnership for Carbon Accounting Financials

La Caisse a commencé la divulgation de son intensité carbone en 2017, deux ans avant que la norme du [Partnership for Carbon Accounting Financials](#) (PCAF) ne soit publiée. En 2022, elle a fait réaliser une analyse comparative de la méthodologie utilisée pour calculer l'intensité de son portefeuille au regard de la norme de calcul du PCAF. L'analyse effectuée a validé la robustesse de la méthodologie de La Caisse et conclu que celle-ci ne différait que légèrement de la norme PCAF. Ainsi, La Caisse a décidé de continuer la divulgation selon sa propre méthodologie. La Caisse effectue par ailleurs une vigie continue des développements de la méthodologie PCAF, tout en considérant les améliorations possibles à sa divulgation.

### Émissions de portée 3 des sociétés en portefeuille

En 2022, La Caisse a effectué une analyse détaillée des données d'émissions de GES de portée 3 de ses sociétés en portefeuille. Ces données représentent les émissions de la chaîne d'approvisionnement et sont liées à l'utilisation des produits de la société. Cette analyse a démontré des incohérences dans la qualité et un faible taux de divulgation des données par les sociétés et les fournisseurs de données (plus de détails à l'[annexe 2](#), tableau 14). Ceci limite ainsi la capacité de La Caisse à calculer cette donnée à l'échelle d'un portefeuille.

Malgré le fait que les émissions de portée 3 soient plus difficiles à contrôler par les sociétés en portefeuille et plus complexes à calculer, La Caisse continue à encourager les sociétés à les divulguer et à définir des plans de gestion de ces émissions, particulièrement lorsqu'il existe des solutions économiquement viables pour les réduire.

Lorsque la donnée est de qualité, elle peut être utilisée dans une évaluation des risques, plus particulièrement dans les dossiers associés aux énergies fossiles.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Intensité et empreinte en absolu

L'intensité carbone du portefeuille est une métrique crédible, rigoureuse, facile à comprendre, dérivée d'une méthodologie transparente et utile à la prise de décisions, car elle permet de comparer des sociétés et de mesurer le progrès en faisant abstraction de la taille du portefeuille.

La Caisse mesure aussi l'empreinte du portefeuille exprimée en tCO<sub>2</sub>eq. Cependant, cette mesure est difficile d'utilisation pour fixer des cibles car très dépendante de la taille du portefeuille ou du montant de chaque investissement.

L'intensité du portefeuille de La Caisse est calculée sur un périmètre de 498 G\$, soit 100 % de son exposition à des sociétés (plus de détails à l'[annexe 2](#)).

Depuis 2017, la croissance des actifs de La Caisse a entraîné la croissance du périmètre de calcul carbone de 268 G\$ à 498 G\$ à la fin 2025, soit une augmentation de 85 %. L'empreinte du portefeuille de 21,2 Mt CO<sub>2</sub>eq en 2017 aurait suivi la même croissance si La Caisse n'avait pas déployé ses stratégies climatiques depuis 2017, alors que dans les faits l'empreinte réelle a considérablement réduit à 14,1 Mt CO<sub>2</sub>eq (-34 %).

Cela démontre clairement que des cibles fondées sur l'intensité ont un effet significatif sur la réduction de l'empreinte carbone en valeur absolue d'un portefeuille et constituent donc des vecteurs de gestion clés pour atteindre notre ambition de carboneutralité à l'horizon 2050.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## 5.3 Portefeuille : dette souveraine



En 2023, La Caisse a commencé à calculer l'intensité de son portefeuille de dette souveraine. La méthodologie utilisée pour ce calcul est conforme à la norme PCAF (2.0) et se base sur les émissions de production<sup>1</sup> des entités souveraines. En 2025, elle a été mise à jour afin de couvrir les provinces de manière distincte, tel que suggéré par la troisième version de la norme PCAF (The Global GHG Accounting & Reporting Standard Part A, Third Edition). L'intensité souveraine est obtenue à partir des données disponibles les plus récentes au moment du calcul et proviennent d'organismes internationaux reconnus, tels que la [Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques](#) (CCNUCC), la base de données [EDGAR](#) (Emissions Database for Global Atmospheric Research) développée par la Commission européenne, la [Banque mondiale](#) et le [gouvernement du Canada](#). La Caisse calcule l'intensité carbone associée à sa dette souveraine avec et sans les émissions d'un pays ou d'une province correspondant à l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie ([Land Use, Land-Use Change and Forestry](#) - LULUCF).

Puisque cette intensité est calculée par rapport à des métriques macroéconomiques (produit intérieur brut), elle n'est pas comparable à la mesure de l'intensité d'entreprise qui utilise le capital à long terme employé par une entreprise. Elle est donc exclue du calcul de l'intensité carbone et ne fait pas l'objet de cibles de décarbonation.

Une grande partie du portefeuille de dette gouvernementale est une source de trésorerie ou de gestion de la durée et est constituée d'obligations fédérales canadiennes ou américaines. La Caisse n'a donc ni les leviers habituels ni la latitude nécessaire pour en gérer l'intensité. Cependant, les obligations souveraines vertes ou durables peuvent se qualifier en action climatique.

1. Les émissions de production, définies par l'inventaire national des émissions de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), représentent les émissions de portée 1 d'une entité souveraine, c'est-à-dire celles attribuables aux biens et services produits localement, incluant la consommation intérieure et les exportations.

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgué suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## 5.4 Portefeuille : émissions financées portée 3, catégorie 15



	UNITÉ	ANNÉE				CIBLE		PROGRESSION DEPUIS	
		2017	2024	2025	2030	BASE 2017	2017	2024	
<b>Solutions climatiques</b>	<b>G\$</b>	<b>18</b>	<b>58</b>	<b>69,8</b>			<b>288 %</b>	<b>20 %</b>	
Actifs sobres en carbone dont :	G\$	18	58	64,6			259 %	11 %	
Électricité renouvelable	G\$	8,9	22,8	27,4			208 %	20 %	
Immobilier bas carbone	G\$	5	17,5	17,8			256 %	2 %	
Mobilité durable	G\$	3,6	15,6	18			400 %	15 %	
Solutions fondées sur la nature	G\$	n. d.	n. d.	1,2					
Adaptation et résilience	G\$	n. d.	n. d.	0					
Facilitateurs	G\$	n. d.	n. d.	4,1					
<b>Actifs en décarbonation</b>	<b>G\$</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>156,5</b>				<b>57 %</b>	
Pleinement alignés (incluant enveloppe de transition)	G\$	n. d.	85	125,9				48 %	
En alignement	G\$	n. d.	15	6,6				-56 %	
Engagés	G\$	n. d.	n. d.	24					
<b>Total action climatique</b>	<b>G\$</b>	<b>18</b>	<b>158</b>	<b>226,3</b>	<b>400</b>		<b>1157 %</b>	<b>43 %</b>	
<b>Intensité et empreinte carbone (investissement dans des sociétés incluant l'enveloppe de transition)</b>									
Périmètre	G\$	268	458,3	498			86 %	9 %	
Intensité	t CO <sub>2</sub> eq/M\$	79,4	28,2	28,4	32	-60 %	-64 %	1 %	
Empreinte	Mt CO <sub>2</sub> eq	21,3	12,9	14,1			-34 %	9 %	
<b>Intensité et empreinte carbone (investissements dans des sociétés hors enveloppe de transition - comparable à 2024)</b>									
Périmètre	G\$	268	456,4	494,8			85 %	8 %	
Intensité	t CO <sub>2</sub> eq/M\$	79,4	24,4	24,1			-70 %	-1 %	
Empreinte	Mt CO <sub>2</sub> eq	21,3	11,1	11,9			-44 %	7 %	



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgarion suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

	UNITÉ	ANNÉE				CIBLE	PROGRESSION DEPUIS	
		2017	2024	2025	2030	BASE 2017	2017	2024
<b>Intensité et empreinte carbone (dette souveraine)</b>								
Portefeuille rendement	G\$	n. d.	72,8	61,4				
Intensité sans LULUCF	t CO <sub>2</sub> eq/M\$	n. d.	226	220				
Intensité avec LULUCF	t CO <sub>2</sub> eq/M\$	n. d.	218	217				
Portefeuille liquidités	G\$	n. d.	38,1	43,7				
Intensité sans LULUCF	t CO <sub>2</sub> eq/M\$	n. d.	205	210				
Intensité avec LULUCF	t CO <sub>2</sub> eq/M\$	n. d.	184	200				
Émissions absolues		n. d.						
Sans LULUCF	Mt CO <sub>2</sub> eq	n. d.	24,3	22,7				
Avec LULUCF	Mt CO <sub>2</sub> eq	n. d.	22,9	22,1				
Score de qualité de la donnée								
Qualité 1	% de l'empreinte souveraine totale			88 %				
Qualité 3	% de l'empreinte souveraine totale			12 %				
<b>Intensité et empreinte carbone (dette infrasouveraine)</b>								
Portefeuille rendement	G\$	n. d.	n. d.	16,3				
Intensité sans LULUCF	t CO <sub>2</sub> eq/M\$	n. d.	n. d.	146				
Intensité avec LULUCF	t CO <sub>2</sub> eq/M\$	n. d.	n. d.	166				
Portefeuille liquidités	G\$	n. d.	n. d.	n.a.				
Intensité sans LULUCF	t CO <sub>2</sub> eq/M\$	n. d.	n. d.	n.a.				
Intensité avec LULUCF	t CO <sub>2</sub> eq/M\$	n. d.	n. d.	n.a.				
Émissions absolues		n. d.	n. d.					
Sans LULUCF	Mt CO <sub>2</sub> eq	n. d.	n. d.	2,4				
Avec LULUCF	Mt CO <sub>2</sub> eq	n. d.	n. d.	2,7				
Score de qualité de la donnée								
Qualité 1	% de l'empreinte infrasouveraine totale			100 %				



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## 5.5 Développement durable



### Bureaux d'affaires au Québec

La Caisse mesure l'intensité carbone de son portefeuille immobilier en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par pied carré (kgCO<sub>2</sub>/pi<sup>2</sup>). Cette mesure est reconnue internationalement afin de fixer des cibles alignées à la courbe de décarbonation de CRREM 1,5 °C.

Dans le cadre de son ambition de carboneutralité de son parc immobilier en 2050, La Caisse a adopté des cibles afin de réduire l'intensité de ses trois lieux d'affaires au Québec comme il est décrit à la section Immobilier au Québec.

Les émissions de son bâtiment principal, l'Édifice Jacques-Parizeau à Montréal, sont compensées par l'achat de crédits carbone validés par Verra selon le [Verified Carbon Standard \(VCSA\)](#).

### Technologies numériques

En 2024, La Caisse a fait réaliser un bilan carbone du numérique, fondé sur des facteurs d'émissions de GES issus d'analyses de cycle de vie des technologies numériques de l'organisation. Cette analyse repose sur l'outil Resilio.

Au Québec, le périmètre étudié couvre les centres de données et les réseaux. Globalement, il inclut l'environnement utilisateur, les impressions, la téléphonie, l'infonuagique et le transfert de données.

### Voyages d'affaires

Les émissions des voyages d'affaires sont calculées par l'agence de voyages de La Caisse. Celle-ci suit une méthodologie publiée par le Département pour la sécurité énergétique et net-zéro du gouvernement du Royaume-Uni. Cette méthodologie inclut les émissions de combustion du carburant et les émissions d'oxyde d'azote mais n'inclut pas les émissions de la chaîne de valeur du carburant (du puits de pétrole jusqu'aux réservoirs des avions).

Les émissions d'une année sont compensées l'année suivante par l'achat de crédits carbone validés par Verra selon le [Verified Carbon Standard \(VCSA\)](#).



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgarion suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

PORTÉE		COMMENTAIRES	EMPREINTE	COMPENSATION	ANNÉE	CIBLE / COMMENTAIRES
		T CO <sub>2</sub> EQ	T CO <sub>2</sub> EQ			
1	Bureaux au Québec		187,5	182,1	2025	CRREM 1,5 °C / 2030
	Bureaux hors Québec	Non évalué				Sera évalué en 2026
2	Bureaux au Québec		244,7	20,1	2025	CRREM 1,5 °C / 2030
	Bureaux hors Québec	Non évalué				Sera évalué en 2026
<b>Total portée 1 et 2</b>			<b>432,2</b>	<b>202,2</b>		
3.1	Achat de biens et services :					
	Services infonuagiques et technologies numériques		450,0		2024	
3.2	Services externes	Non évalué				
	Biens et équipements :					
3.3	Équipements informatiques		348,2		2024	
	Autres biens et équipements	Non évalué				
3.3	Combustibles et énergies (hors portée 1 et 2) :	Non applicable	0,0			
3.4	Transport et distribution (amont)					
	Transport des équipements technologiques		9,9		2024	
3.5	Autres transports	Non évalué				
	Déchets d'exploitation :					
3.6	Informatique		13,1		2024	
	Ménagers	Non évalué				
3.7	Voyages d'affaires 2025		8209,0		2025	Sera compensé en 2026
	Voyages d'affaires 2024 - Compensation signée en 2025			10026,0		
3.8	Déplacement des employés	Non évalué				Sera évalué en 2026
3.9	Actifs en location	Non applicable	0,0			
3.10	Transport et distribution	Non applicable	0,0			
3.10	Traitement des produits vendus	Non applicable	0,0			



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgence suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

PORTÉE	COMMENTAIRES	EMPREINTE T CO <sub>2</sub> EQ	COMPENSATION T CO <sub>2</sub> EQ	ANNÉE	CIBLE / COMMENTAIRES
3.11	Utilisation des produits vendus	Non applicable	0,0		
3.12	Traitement en fin de vie des produits vendus	Non applicable	0,0		
3.13	Actifs loués (aval)	Non applicable	0,0		
3.14	Franchises	Non applicable	0,0		
<b>Total portée 3 (hors émissions financées portée 3.15)</b>			<b>9030,2</b>	<b>10026,0</b>	
<b>Émissions de portée 1, 2, 3.1 à 3.14</b>			<b>9462,4</b>	<b>10228,2</b>	



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgaration suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## ANNEXE 5

# Nos initiatives et partenariats

La Caisse appuie ou collabore à des initiatives structurantes et est membre de plusieurs groupes faisant évoluer les pratiques en investissement durable.

NOM	MISSION	RÉGION CIBLÉE	SECTEUR
<u><a href="#">30% Club</a></u>	Organisation visant à atteindre et à dépasser 30 % de représentation féminine ainsi qu'à accroître la présence d'autres groupes sous-représentés dans les conseils d'administration et les équipes de direction des sociétés cotées à l'indice S&P/TSX	Canada	S
<u><a href="#">Alliance pour le leadership afrodescendant (ALA)</a></u>	Initiative qui vise à aider les dirigeantes et dirigeants noirs émergents à développer leurs compétences en leadership, réseautage et sens des affaires	Québec	S
<u><a href="#">Association des femmes en finance du Québec (AFFQ)</a></u>	Regroupement et lieu d'échange consacré à l'avancement professionnel des femmes en finance	Québec	S
<u><a href="#">Association pour l'investissement responsable (AIR)</a></u>	Association qui contribue à la croissance et au développement de l'investissement responsable	Canada	ESG
<u><a href="#">Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion</a></u>	Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion	Canada	S
<u><a href="#">Canadian Coalition for Good Governance (CCGG)</a></u>	Coalition d'investisseurs canadiens visant à encourager les meilleures pratiques de gouvernance dans les entreprises	Canada	G
<u><a href="#">Carbon Disclosure Project (CDP)</a></u>	Initiative de divulgation environnementale	Mondial	E
<u><a href="#">Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM)</a></u>	Projet international de méthodologie qui systématise l'analyse de risque lié à la décarbonation de l'immobilier commercial	Mondial	E
<u><a href="#">Catalyst</a></u>	Organisation qui contribue à créer des lieux de travail inclusifs pour les femmes	Mondial	S
<u><a href="#">Ceres</a></u>	Organisation de promotion de la finance durable	Mondial	E



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgaration suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

NOM	MISSION	RÉGION CIBLÉE	SECTEUR
<a href="#"><u>Certifications EDGE Lead et EDGEplus</u></a>	Certifications mesurant la diversité et l'inclusion en milieu de travail	Mondial	S
<a href="#"><u>CFO Leadership Network – Accounting for Sustainability (A4S) Initiative</u></a>	Regroupement de membres de la direction financière d'organisations internationales engagées en finance durable	Mondial	ESG
<a href="#"><u>Chambre de commerce LGBT du Québec</u></a>	Organisation qui représente et appuie la communauté d'affaires LGBTQIA2S+ afin de favoriser la réussite de ses membres et leur reconnaissance auprès des milieux socioéconomiques et gouvernementaux	Québec	S
<a href="#"><u>Climate Action 100+</u></a>	Campagne de sensibilisation auprès des grandes entreprises émettrices de GES	Mondial	E
<a href="#"><u>Climate Bonds Initiative (CBI)</u></a>	Organisation qui développe des normes et sensibilise les investisseurs à l'importance des obligations vertes	Mondial	E
<a href="#"><u>Collège des administrateurs de sociétés (CAS)</u></a>	Institution francophone consacrée à la formation de membres de conseils d'administration	Québec	G
<a href="#"><u>Comité consultatif sur les changements climatiques</u></a>	Comité qui a pour mission de conseiller le ministre responsable de la lutte contre les changements climatiques du Québec, en ce qui concerne tant l'adaptation aux changements climatiques que la réduction des émissions de GES	Québec	E
<a href="#"><u>CREO</u></a>	Organisme de bienfaisance public ayant pour mission de mobiliser des capitaux pour favoriser une transition à faible émission de carbone et durable	Mondial	E
<a href="#"><u>Commercial Real Estate Women (CREW) Network</u></a>	Réseau international consacré à la promotion et au soutien des femmes en immobilier commercial	Mondial	S
<a href="#"><u>Conseil québécois des entreprises adaptées</u></a>	Réseau d'entreprises adaptées contribuant à l'inclusion des personnes handicapées sur le marché du travail	Québec	S
<a href="#"><u>Datamars</u></a>	Fondation pour l'agriculture durable	Mondial	ESG
<a href="#"><u>Écotech Québec</u></a>	Organisation qui maximise les occasions de développement et de déploiement de technologies propres	Québec	E



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgaration suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

NOM	MISSION	RÉGION CIBLÉE	SECTEUR
<a href="#"><u>European Association for Investors in Non-Listed Real Estate Vehicles (INREV)</u></a>	Association professionnelle pour l'industrie immobilière non cotée qui vise le partage de connaissances, de pratiques et de ressources	Europe	ESG
<a href="#"><u>Farm Animal Investment Risk &amp; Return (FAIRR)</u></a>	Réseau d'investisseurs travaillant sur les enjeux de durabilité liés au secteur alimentaire	Mondial	ESG
<a href="#"><u>Fierté au travail Canada</u></a>	Organisation visant à encourager les employeurs à créer des environnements de travail qui célèbrent l'ensemble des membres de leur personnel	Canada	S
<a href="#"><u>Fierté Montréal</u></a>	Organisme qui vise à amplifier les voix des communautés 2SLGBTQIA+	Québec	S
<a href="#"><u>Finance Montréal</u></a>	Organisation de développement de l'industrie financière	Québec	ESG
<a href="#"><u>Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable</u></a>	Charte d'engagements des acteurs du secteur financier québécois, initiée par Finance Montréal, pour une finance fondée sur des principes responsables	Québec	ESG
<a href="#"><u>Feuille de route sur la finance durable</u></a>	Comité qui conseille le gouvernement du Québec sur les mesures à mettre en place pour promouvoir la finance durable	Québec	ESG
<a href="#"><u>Focusing Capital on the Long Term (FCLTGlobal)</u></a>	Organisation qui effectue des recherches et développe des outils pour encourager l'investissement à long terme	Canada	ESG
<a href="#"><u>Fondation Nouveaux sentiers</u></a>	Organisation qui soutient les jeunes des Premières Nations au Québec dans leur mieux-être, leur développement individuel et collectif et dans leur épanouissement	Québec	S
<a href="#"><u>Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ)</u></a>	Coalition des principales institutions financières qui vise à accélérer la transition vers une économie mondiale net-zéro d'ici 2050	Mondial	E
<a href="#"><u>Gris-Montréal</u></a>	Organisme communautaire à but non lucratif qui démystifie les orientations sexuelles et les identités de genres par la méthode du témoignage	Québec	S
<a href="#"><u>Mining 2030</u></a>	Initiative collaborative menée par des investisseurs cherchant à définir une vision pour un secteur minier plus respectueux des enjeux sociaux et environnementaux d'ici 2030	Mondial	ESG
<a href="#"><u>Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB)</u></a>	Organisation qui évalue les performances de durabilité des actifs immobiliers et d'infrastructures	Mondial	ESG



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgateurs suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

NOM	MISSION	RÉGION CIBLÉE	SECTEUR
<a href="#"><u>Initiative SCALED</u></a>	Plateforme visant à réunir du financement mixte pour la transition	Mondial	E
<a href="#"><u>Institut des administrateurs de sociétés (IAS)</u></a>	Organisation qui encourage l'excellence au sein des conseils d'administration en vue de renforcer la gouvernance des entreprises	Canada	G
<a href="#"><u>Institut Michael D. Penner sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance</u></a>	Programme multidisciplinaire qui soutient une recherche approfondie sur les questions de durabilité	Québec	ESG
<a href="#"><u>Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP)</u></a>	Institut de recherche et de formation qui vise l'amélioration de la gouvernance des organisations publiques et privées	Québec	G
<a href="#"><u>Institutional Limited Partners Association (ILPA)</u></a>	Regroupement de gestionnaires d'actifs internationaux collaborant à l'amélioration des pratiques de l'industrie, notamment en ce qui concerne les questions de durabilité et de diversité et d'inclusion	Mondial	ESG
<a href="#"><u>Diversity in Action Initiative</u></a>	Initiative qui vise à accroître la diversité en placements privés	Mondial	S
<a href="#"><u>ESG Data Convergence Initiative</u></a>	Initiative qui favorise la convergence autour de mesures de durabilité dans les marchés privés	Mondial	ESG
<a href="#"><u>International Sustainability Standards Board (ISSB) – IFRS Foundation</u></a>	Organisation qui établit un cadre de référence mondial et des normes de divulgation sur les facteurs de durabilité	Mondial	ESG
<a href="#"><u>L'effet A</u></a>	Initiative visant à propulser l'ambition féminine	Québec	S
<a href="#"><u>La Gouvernance au Féminin (LGAF)</u></a>	Organisation qui soutient le leadership des femmes et l'avancement de leur carrière	Canada	S
<a href="#"><u>Les Cheffes de file</u></a>	Initiative de La Caisse visant à propulser la croissance des entreprises à propriété féminine	Québec	S
<a href="#"><u>Nature Action 100</u></a>	Initiative collaborative qui soutient les investisseurs dans l'engagement des entreprises pour lutter contre la perte de la nature	Mondial	E
<a href="#"><u>Spärck (Numérique au Féminin)</u></a>	Initiative qui vise à promouvoir la diversité de genre au sein des métiers du numérique	Québec	S



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgateurs suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

NOM	MISSION	RÉGION CIBLÉE	SECTEUR
<a href="#"><u>Observatoire de l'immobilier durable (OID)</u></a>	Association qui vise à accélérer la transition écologique du secteur immobilier en Europe et à l'international	Europe	ESG
<a href="#"><u>Out Investors</u></a>	Organisation visant à rendre le secteur de l'investissement direct plus accueillant pour les personnes LGBTQIA2S+	Mondial	S
<a href="#"><u>Powering Past Coal Alliance (PPCA)</u></a>	Initiative regroupant des États et des entreprises dans le but de mettre fin à l'exploitation du charbon	Mondial	E
<a href="#"><u>Principles for Responsible Investment (PRI)</u></a>	Organisation responsable des principes des Nations unies sur la finance durable	Mondial	ESG
<a href="#"><u>PRI Advance</u></a>	Initiative de collaboration pour les investisseurs institutionnels qui cherchent à faire progresser les droits de la personne par la finance durable	Mondial	S
<a href="#"><u>Real Property Association of Canada (REALPAC)</u></a>	Association nationale de l'industrie de l'immobilier commercial au Canada, qui vise entre autres à influencer ses parties prenantes sur l'importance des facteurs de durabilité	Canada	ESG
<a href="#"><u>Rep Matters</u></a>	Organisation vouée à inspirer l'entrepreneuriat noir et le rapprochement avec les communautés desservies	Québec	S
<a href="#"><u>Réseau Capital</u></a>	Association regroupant tous les intervenants de la chaîne d'investissement œuvrant au Québec; La Caisse est membre du Comité sur la finance durable	Québec	G
<a href="#"><u>Réseau de leadership d'investisseurs (RLI)</u></a>	Coalition internationale d'investisseurs engagés en finance durable	Mondial	ESG
<a href="#"><u>Joint Engagement Letter on Diversity</u></a>	Engagement des membres du RLI envers la diversité	Mondial	S
<a href="#"><u>Réseau des Femmes d'affaires du Québec (RFAQ)</u></a>	Organisation qui favorise la croissance des entreprises à propriété féminine en leur offrant de l'accompagnement et du mentorat pour les aider à accéder à de nouveaux marchés	Québec	S
<a href="#"><u>Sustainability Accounting Standards Board (SASB)</u></a>	Norme internationale de divulgation en investissement durable pour les entreprises	Mondial	ESG



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgation suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

NOM	MISSION	RÉGION CIBLÉE	SECTEUR
<u>SPRING</u>	Plateforme visant à aborder les risques systémiques liés à la perte de biodiversité	Mondial	E
<u>Standards Board for Alternative Investments (SBAI)</u>	Organisation visant à améliorer les pratiques responsables, les partenariats et les connaissances sur les investissements alternatifs	Mondial	ESG
<u>Sustainable Infrastructure Foundation</u>	Fondation visant à soutenir les gouvernements et institutions publiques dans le développement d'infrastructures durables	Mondial	ESG
<u>Taskforce on Nature-related Financial Disclosures Forum (TNFD Forum).</u>	Groupe consultatif collaborant à un cadre de divulgation et de gestion des risques liés à la nature	Mondial	E
<u>Tobacco-Free Finance Pledge</u>	Coalition visant à encourager le milieu de la finance à se retirer de l'industrie du tabac	Mondial	ESG
<u>Tobacco-Free Portfolios Investor and Banking Statement on Vaping</u>	Signature d'une déclaration pour apporter notre soutien à une action mondiale contre le vapotage et demander une meilleure réglementation de cette pratique	Mondial	S
<u>Transformerie</u>	Organisme visant à transformer les systèmes alimentaires afin d'enrayer le gaspillage	Québec	ESG
<u>UN-convened Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)</u>	Coalition d'investisseurs engagés envers une économie net-zéro	Mondial	E
<u>Urban Land Institute (ULI)</u>	Réseau d'expertise en immobilier et aménagement qui étudie l'environnement bâti et son impact sur les communautés	Mondial	G



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgateur suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## ANNEXE 6

# Lexique

### Action climatique

Investissement dans des solutions climatiques (voir définition) ou dans des entreprises engagées dans la décarbonation de leurs activités.

### Actifs sobres en carbone

Actifs ou investissements à faibles émissions de carbone, conformément à la définition de la [Climate Bonds Initiative](#) (CBI), et qui contribuent par leur nature à l'atténuation ou à l'adaptation aux changements climatiques.

### Actif à faible intensité carbone

Investissement dans des sociétés opérant dans tous secteurs économiques sauf l'industrie, l'énergie, les matériaux et l'électricité non renouvelable. Cette catégorie exclut aussi les actifs sobres en carbone.

### Actifs de transition

Actifs fortement émetteurs s'étant engagés à contribuer à la transition vers une économie faible en carbone, en établissant des cibles de réduction de gaz à effet de serre (GES) ambitieuses alignées sur l'Accord de Paris.

### Bâtiment vert

Bâtiment dont la conception, la réalisation et l'utilisation visent à réduire ses atteintes à l'environnement.

### Biodiversité

Ensemble des êtres vivants et des écosystèmes de la terre, ainsi que les processus écologiques dont ils font partie.

### Cadre de financement de la transition

Cadre qui permet à La Caisse de s'assurer que la mesure d'alignement de ses sociétés en portefeuille vers la transition soit conforme aux cadres de référence reconnus, à savoir ceux de la Climate Bonds Initiative ([CBI](#)) et de la Science Based Targets initiative ([SBTi](#)).

### Capital à long terme (Capital LT)

Capital à long terme utilisé par une entreprise pour financer son appareil de production (somme de la juste valeur marchande des capitaux propres et dette à long terme).



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgateion suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Capital naturel

Capital constitué des ressources renouvelables et non renouvelables du sol et des écosystèmes.

## Capture du carbone

Processus naturel ou industriel qui permet de capter et de séquestrer le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), que cela soit à la source des émissions ou directement de l'atmosphère.

## Création de valeur

Capacité d'une entreprise ou d'une organisation à générer de la richesse ou de l'utilité à travers son activité économique ou sa stratégie d'investissement.

## Décarbonation

Ensemble des mesures et des techniques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une entreprise ou d'une entité territoriale.

## Durabilité

Qualité d'un objet, d'une action ou d'une activité qui vise à satisfaire à des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

## Économie sobre en carbone

Économie au sein de laquelle les échanges commerciaux sont compatibles avec un développement à faibles émissions de GES et résilients aux changements climatiques.

## Efficacité énergétique

Capacité de maximiser un rendement énergétique tout en utilisant un minimum d'énergie.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgateion suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Émissions

Émissions de GES directes (portée 1) et indirectes (portée 2) de l'actif, converties en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalentes (tCO<sub>2</sub>éq), comme le définit le GHG Protocol.

### Portée 1

Émissions directes de GES produites par l'entreprise et provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

### Portée 2

Émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'énergie (production de l'électricité, par exemple), mais qui ne se produisent pas directement sur le site de l'entreprise.

### Portée 3

Ensemble de toutes les émissions indirectes qui ne sont pas sous le contrôle de l'entreprise, en amont et en aval des opérations (bâtiments, déchets, voyages en avion, etc.)

## Empreinte carbone

Somme des émissions de GES, mesurées en équivalent CO<sub>2</sub>, émises par une activité ou une organisation.

## Énergie fossile

Énergie provenant de la combustion de combustibles fossiles, eux-mêmes des hydrocarbures issus de la transformation lente de la matière organique enfouie dans le sol depuis plusieurs millions d'années.

## ESG

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) décrivent les facteurs, problématiques et indicateurs extrafinanciers pris en compte dans le processus d'investissement et susceptibles d'avoir un impact notable sur la performance financière d'une entreprise, d'un portefeuille ou d'une activité.

## Gaz à effet de serre (GES)

Ensemble des gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui accélèrent l'effet de serre provoquant le réchauffement de la planète en retenant la chaleur de l'atmosphère.

## Infrastructure durable

Infrastructure conçue et exploitée pour créer de la valeur à long terme tout en réduisant son impact environnemental, en renforçant la résilience et en générant des bénéfices sociaux, selon des standards élevés de gouvernance.

## Intensité carbone

Pour une entreprise, émissions annuelles de GES exprimées en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> divisées par un indicateur de production (par exemple par kilowattheure en électricité, par tonne d'acier pour une aciérie ou par pied carré en immobilier).



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgaration suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Maturité climatique

État d'une société qui prend en compte l'impact des changements climatiques dans ses activités et sa gestion des occasions d'affaires et des risques.

## Matérialité

Ce qui peut avoir un impact notable sur une entreprise, ses activités et sa capacité à créer de la valeur financière et extrafinancière pour elle-même et ses parties prenantes.

## Mesure de l'impact

Évaluation qualitative ou quantitative de l'impact, basée sur des observations mesurées (à l'aide de données d'enquête ou d'autres instruments).

## Mobilité durable

Approche qui consiste à organiser les déplacements et l'aménagement du territoire pour répondre aux besoins de la population, tout en réduisant les émissions. Ceci couvre la mobilité personnelle (marche, course, vélo), les transports collectifs en particulier électrifiés ainsi que les véhicules électriques ou zéro-émission directe. Inclut aussi le transport de marchandises par véhicules routiers ou navires zéro-émission et par rail.

## Ne pas causer de préjudice important (en anglais, *Do no significant harm*)

Principe visant, en utilisant un avis d'expert de haut niveau, à identifier et à signaler les investissements susceptibles de compromettre sérieusement l'atténuation du climat, de causer des dommages environnementaux ou d'avoir des impacts sociaux négatifs importants. Ce principe est appliqué à deux niveaux : (i) celui des mesures prises par la société et (ii) celui de ses activités.

## Net-zéro

Atteindre un état pour lequel les activités dans la chaîne de valeur d'une organisation n'entraînent aucune accumulation nette de CO<sub>2</sub> et autres GES dans l'atmosphère. Pour une institution financière, il s'agit d'aligner son portefeuille de manière à ce que ses activités de financement ne contribuent pas à l'accumulation de GES dans l'atmosphère.

## Neutralité carbone

Équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. À l'échelle d'un portefeuille financier, équilibre entre les émissions de carbone des entreprises en portefeuille et celles captées par les entreprises dont la mission est de capturer et piéger le carbone.

## Obligations vertes

Titre de créance émis sur le marché par une société ou une collectivité publique pour financer des projets liés à l'environnement.

## Plan de décarbonation ou de transition

Un plan d'action qui explicite concrètement comment une institution envisage de mettre en œuvre un engagement de neutralité carbone. Il définit des objectifs spécifiques et des actions visant la réduction d'émissions de GES. Un plan de transition peut aussi couvrir l'adaptation de l'organisation aux impacts du changement climatique.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgaration suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## Résilience climatique

Capacité d'une organisation à se prémunir des risques climatiques physiques et à s'y adapter.

### Risque climatique physique

Possibilité de conséquences négatives d'une ampleur indéterminée qui mettent en danger un bien de valeur. Les risques dépendent de la vulnérabilité (prédisposition à être affecté négativement), l'exposition (condition dans laquelle le système est exposé au phénomène ou à la tendance climatique) et le danger (événement naturel ou d'origine humaine qui peut avoir des effets néfastes sur les systèmes).

### Sobriété carbone

État résultant de l'adoption de pratiques visant à réduire les émissions de carbone par rapport à la situation actuelle.

### Solutions climatiques

Regroupe les activités favorisant la transition vers des énergies et solutions sobres en carbone ou facilitant leur développement, les activités rehaussant la résilience des communautés et des entreprises face aux changements climatiques, ainsi que les activités et solutions fondées sur la nature générant des impacts positifs à la fois sur le climat et la biodiversité.

### Technologies propres

Ensemble de techniques industrielles qui visent à réduire ou à éviter les émissions de GES, directement ou lorsqu'elles entrent dans la composition de produits complexes (par exemple des composantes de batteries ou des systèmes qui permettent les économies d'énergie).

### Transition climatique

Transformation d'une société et de son économie pour qu'elle cesse de contribuer aux changements climatiques et devienne résiliente face à ces derniers.

### Transition énergétique

Processus de transformation des processus de production et de consommation d'énergie vers des modèles plus durables visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter la dépendance aux combustibles fossiles et favoriser les énergies décarbonées.

### Verrouillage du carbone (en anglais, *carbon lock-in*)

Nouvelles activités ou nouveaux actifs très émissifs et à longue durée de vie assurant ainsi une forte production de GES à moyen ou long terme.



# RID 2025

## ANNEXES

### Annexe 1

Nos indicateurs et engagements en durabilité

### Annexe 2

Calcul de l'intensité du portefeuille de La Caisse

### Annexe 3

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### Annexe 4

Divulgateurs suivant les Normes canadiennes d'information sur la durabilité

### Annexe 5

Initiatives et partenariats

### Annexe 6

Lexique

### Annexe 7

Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

## ANNEXE 7

# Mise en garde relative aux déclarations environnementales contenues dans ce rapport

La Caisse reconnaît l'importance de la reddition de comptes et de la communication transparente de ses engagements et de ses activités en matière d'investissement durable, et ce document est préparé dans ce contexte, sur une base volontaire.

Le présent document s'inscrit dans la démarche de transparence de La Caisse relativement aux diverses questions environnementales, sociales et de gouvernance, y compris en ce qui concerne les risques et les occasions climatiques.

Sauf indication contraire, ce document couvre les activités et investissements de La Caisse et l'information contenue dans le document est datée du 31 décembre 2025. L'information et les perspectives exposées dans le présent document, ou sur lesquelles il repose, reflètent l'état de la situation à la date de sa préparation. Elles sont susceptibles de changer et ne seront pas mises à jour ou autrement révisées pour tenir compte de données devenues disponibles ultérieurement, de circonstances actuelles ou de changements survenus après la date de publication du présent document. Par ailleurs, les procédures, politiques ou méthodologies utilisées par La Caisse pour préparer ce document sont susceptibles d'évoluer et de faire l'objet de changements substantiels.

À moins d'indication contraire, les renseignements contenus dans le présent document n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'une vérification indépendante. EY a effectué un examen limité de certains indicateurs de durabilité de La Caisse, y compris l'intensité carbone de son portefeuille, conformément au cadre présenté à l'[annexe 2](#).

De plus, certaines des informations qui y figurent reposent sur des données, des informations et des projections de tiers que La Caisse juge fiables. Toutefois, sauf indication contraire, La Caisse ne procède ni à une vérification, ni à un audit indépendant de ces informations, ni à une évaluation des hypothèses sous-jacentes retenues par ces sources tierces, et ne peut en garantir l'exactitude. Certaines de ces données sont également susceptibles d'évoluer en fonction des changements apportés aux recommandations, pratiques, méthodologies, normes, taxonomies ou critères applicables. Ces facteurs et incertitudes peuvent avoir une incidence sur les objectifs liés à la durabilité de La Caisse et sa capacité à les atteindre.

Le présent document contient certaines déclarations prospectives que La Caisse estime réalistes et raisonnables en date du présent document. Les déclarations prospectives visent notamment les cibles, actions, objectifs et engagements, provisoires ou définitifs, de La Caisse, y compris ceux relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'atteinte d'un portefeuille net-zéro, aux actifs sobres en carbone, alignés sur l'Accord de Paris ou en transition, à la réduction de l'intensité carbone du portefeuille, ainsi qu'à la position de La Caisse à l'égard des énergies fossiles.

Cependant, ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et comportent des risques et des incertitudes difficiles à prévoir. Divers facteurs sont également susceptibles d'entraîner des écarts importants, notamment des changements d'ordre législatif ou réglementaire, ainsi que l'évolution des recommandations, pratiques, méthodologies, normes, taxonomies ou critères sur lesquels repose le présent document. En conséquence, les résultats réels futurs peuvent différer substantiellement de ce qui est exprimé ou indiqué dans ce document ou des attentes actuelles. La Caisse pourrait ne pas être en mesure de déterminer si, ou dans quelle mesure, elle sera capable de réaliser ses plans, cibles ou objectifs, qu'ils soient provisoires ou définitifs. Elle pourrait également être appelée à les modifier, à les recalculer, et à les mettre à jour, au besoin, afin de tenir compte de l'évolution des recommandations, pratiques, méthodologies, normes, taxonomies ou critères utilisés par les organismes de normalisation, le secteur financier, les organismes de réglementation, la société civile, La Caisse elle-même, ses sociétés en portefeuille et ses partenaires pour classifier, mesurer et vérifier les activités et objectifs liés à la durabilité.